



Le Folklore Brabançon

Juin 1983

N^{os} 237-238

Périodique trimestriel

LE FOLKLORE BRABANÇON

Mars - Juin 1983 — Nos 237-238.

Organe du Service de Recherches Historiques et Folkloriques de la Province de Brabant.

Président: Emile-Georges COURTOY, Député permanent.
Directeur: Gilbert MENNE
Rédacteur: Myriam LECHÈNE
Lay-out: Marc SCHOUPPE

Prix au numéro: 70 F.

Cotisation 1983 (4 numéros): 250 F.

Siège: rue du Marché-aux-Herbes, 61, 1000 Bruxelles.

Tél.: 02/513 07.50.

Bureaux ouverts de 8 h 30 à 17 h 00. Les bureaux sont fermés les samedis, dimanches et jours fériés.

C.C.P. du Service de Recherches Historiques et Folkloriques: 000-0025594-83

Les articles sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs. Toute la correspondance doit être adressée au Directeur.

Il existe une édition néerlandaise du « Folklore Brabançon » qui paraît également tous les trois mois et qui contient des articles originaux. Mêmes conditions d'abonnement.

Sommaire

Le Service de Recherches Historiques et Folkloriques. Son passé, son présent et son avenir, par Gilbert MENNE	p. 3
Les VAN AERSCHODT, fondateurs de cloches à Louvain. par P.P. VERNIMMEN	7
Le sort des biens forestois de l'Abbaye Bénédictine des Dames Nobles, par A. VAN LIL	31
Que sont devenus les drapeaux d'honneur de 1832, par L. GENTY	89
Le Béguinage de Thorembais-les-Béguines, par G. VAN HAPEREN	95
L'ancienne famille brabançonne «de HALLEY» (Grand et Petit Hallet), par G. VANDY	121
De-ci de-là... la tarte al djote	195
Bibliographie	201

Le numéro 237 de la revue «De Brabantse Folklore» contient les articles suivants:

Brabantse Folklore in een nieuw kleedje, door F. WOUTERS & H. LA BARTHE	p. 3
Geschiedenis van de straatverlichting te Diest, door F. LOIX	5
De bedevaartvaantjes van Alfred Ost, door J. PHILIPPEN	21
Archeologisch onderzoek van de Kasteelberg te Bever (1964), door Dr. R. BORREMANS (eerste deel)	55
«Confreries» ofte Broederschappen, onze folkloristische culinaire ambassadeurs, door P. LENAIN	82
Leestafelnieuwtjes: Carnaval ontmaskerd, door H. LA BARTHE	90
Leestafelnieuwtjes: Annalen van de Koninklijke Oudheid- kundige Kring van het Land van Waas Deel 85 - Jaarboek 1982 door J. DE BUS	91

Le Service de Recherches Historiques et Folkloriques.

Son passé, son présent et son avenir.

Le «Folklore Brabançon» se présente à nos lecteurs sous une nouvelle apparence. Nous avons voulu en effet moderniser notre revue sous deux aspects: le fond et la forme.

Quant à la forme, notre périodique est désormais tiré en offset; le papier, les caractères, la couverture et la présentation générale ont été rajeunis.

Quant au fond, en l'occurrence le contenu de notre publication, nous avons la volonté d'en accroître encore l'intérêt en y apportant à la fois plus de rigueur et plus de variété.

Le sous-titre en couverture a pour but de délimiter clairement, si cela est possible, les matières faisant principalement l'objet de nos recherches et de nos travaux: l'Histoire et la Vie populaire de la Province de Brabant.

En remontant quelque peu dans le temps, nous y retrouvons l'origine, le but et le champ d'activités du Service de Recherches Historiques et Folkloriques et des Relations Culturelles et Publiques.

C'est le 10 avril 1919 que le Conseil provincial du Brabant vota un crédit pour la création de ce Service qui devait avoir pour mission de recueillir et de consigner précieusement toutes les particularités de la vie populaire brabançonne, ébranlée par la Grande Guerre. La Députation permanente nomma une Commission consultative, composée de spécialistes en histoire et en folklore, chargée de conseiller et d'assister le Service dans sa tâche.

Le bulletin «Le Folklore Brabançon», dont le premier numéro parut en août 1921, était destiné à publier les documents collationnés par le Service auprès des communes, des sociétés et des chercheurs brabançons. Depuis soixante-deux années déjà, il accomplit cette mission et il continuera à l'assumer: recueil de témoignages du passé, certes, mais aussi, et nous y attachons une particulière importance, reflet de son époque. Car le folklore brabançon n'est pas quelque chose de figé mais bien une matière en continuel devenir, suivant de près l'évolution de notre société et s'y adaptant sans cesse.

Le Service de Recherches Historiques et Folkloriques, lui aussi, doit suivre le mouvement.

Son activité ne se limite pas, bien loin de là, au travail de recherche et de documentation décrit plus haut et dont sa précieuse bibliothèque, riche de plus de 5000 volumes et documents se rapportant au folklore belge, constitue un irremplaçable outil de travail pour tous les folkloristes et chercheurs.

Notre Service aide, soutient et promotionne directement le folklore de la Communauté française du Brabant. On peut définir sa politique suivant trois axes principaux : sauver le patrimoine folklorique en péril, maintenir le folklore existant, encourager ou créer du folklore nouveau. Quelques-unes de ses réalisations récentes expliciteront notre propos.

En matière de sauvetage, le Service a racheté à son propriétaire, qui se proposait de le vendre au plus offrant, le géant « Marie Doudouye » de Villers-la-Ville et l'a confié au Comité du Carnaval et d'Animation Populaire à charge pour cet organisme de le faire participer à tous les cortèges folkloriques de l'entité. Sans son intervention, le géant sortait du patrimoine villersois. Aider le folklore existant comprend, bien entendu, la subvention et les autorités provinciales ont veillé à ce que d'importants articles budgétaires soient prévus au sein de notre Service afin qu'il puisse accorder des subventions à des associations folkloriques et à des villes, communes et associations lors de manifestations folkloriques ou carnavalesques.

Créée à notre initiative, l'Association des Villes Carnavalesques du Brabant regroupe aujourd'hui 19 localités dont trois sont situées en Brabant Wallon, en sus de Bruxelles : Nivelles, Hélicine et Villers-la-Ville. Une autre forme d'assistance est la restauration du matériel, voire même sa reconstruction. Le Syndicat d'Initiative de Nivelles reconstitue actuellement les animaux fabuleux de la Ménagerie détruite lors du bombardement de mai 1940 ; là encore nous intervenons financièrement. Il en est de même pour la remise à neuf des habits du Grand Serment Royal des Arbalétriers de Saint-Georges de Grez-Doiceau qui participent à la cavalcade de Saint-Georges.

Il est également bon de rappeler que la Députation permanente, à l'initiative de M. Emile-Georges Courtoy, Député permanent, consciente de la diversité culturelle des deux communautés brabançonnaises, a décidé en toute

sagesse de diviser le Service en deux directions autonomes, chacune d'entre-elles étant compétente pour sa propre communauté.

Les matières d'intérêt commun sont, bien entendu, traitées dans un esprit de parfaite collaboration.

Enfin, le Service de Recherches Historiques et Folkloriques collabore activement à la création d'un « nouveau » folklore de qualité qui puise ses racines au plus profond de l'inconscient collectif du peuple brabançon ou bien se rattache à l'Histoire.

Ce fut le cas lors du Millénaire de Bruxelles, avec un rassemblement de plus de cinquante géants brabançons sur la Grand'Place, en collaboration avec l'a.s.b.l. « Quartier Bruegel » et la Commission française de la Culture. L'année suivante, le soutien important de l'a.s.b.l. « Belbra » dans le cadre des 150 ans de la Belgique permettrait de réunir dans le même cadre plus de cent soixante géants de tout le pays. Depuis, poursuivant sur cette lancée, le quartier Bruegel organise chaque année, à dates fixes, des fêtes bruegelien-nes, avec cortèges de géants, qui sont devenues une des manifestations folkloriques majeures de l'Agglomération.

L'année 1979 vit également la mise sur pied, avec notre collaboration enthousiaste, de la 1ère Marche Historique d'Empire à Waterloo par le Syndicat d'Initiative et l'Echevinat des Classes Moyennes. Reprise en 1980 avec un passage à Bruxelles, elle devait se transformer ensuite en évocation historique intitulée « Quatre siècles d'Histoire à Waterloo ». Dans les deux cas, une tradition folklorique est née, dont les retombées touristiques et économiques sont loin d'être négligeables.

L'action du Service de Recherches Historiques et Folkloriques en faveur du folklore de notre Province vient d'ailleurs d'être unanimement reconnue puisque l'ensemble des associations organisatrices de festivités de l'Agglomération bruxelloise ont souhaité que notre Service se charge de la coordination des animations bruxelloises en assurant le secrétariat et la concertation permanente entre les groupements en vue d'une plus grande efficacité et au bénéfice de tous. C'est ainsi que le « Cercle régional du Folklore et des Traditions de l'Agglomération bruxelloise » est né le 18 avril dernier.

Une autre réalisation vit le jour lors de l'Année de l'Enfant, en 1979 et se poursuit depuis avec un succès croissant : les concours de dessins d'enfants ayant pour thème le folklore, le carnaval, les géants, la fête du quartier, etc. Des milliers de dessins d'enfants de 3 à 15 ans nous ont révélé le monde merveilleux de l'imagination enfantine, là où le folklore règne en maître.

N'oublions pas également le « Prix Edgard Spaellant » créé en 1965 et destiné à couronner chaque année un ouvrage ou une étude traitant d'un sujet historique ou folklorique se rapportant à la Province de Brabant.

Nous terminerons cette brève présentation du Service en soulignant l'importance de la Commission provinciale du Folklore citée plus haut. Cet organe, placé sous la présidence de Monsieur Emile-Georges Courtoy, Député permanent, comprend, outre des conseillers provinciaux et des fonctionnaires, des spécialistes dans les domaines d'histoire et de folklore. La Députation permanente vient de désigner les nouveaux membres techniques de la Commission, il s'agit de Messieurs Maurice-Alfred Duwaerts, directeur honoraire du Service; Ignace Vandevievere, professeur à l'U.C.L.; André Uytendaele, professeur à l'U.L.B.; Raymond Halconruy, président de l'a.s.b.l. Traditions et Folklore Bruegelien; et Jean-Marie Duvosquel, Chef du Service culturel du Crédit Communal de Belgique.

Nous sommes convaincus qu'avec l'aide de pareilles compétences en la matière, le Service de Recherches Historiques et Folkloriques poursuivra avec succès la tâche qui lui a été confiée.

Gilbert MENNE
Directeur.

Les VAN AERSCHODT, fondeurs de cloches à Louvain

André Louis Van den Gheyn (1758-1833) succédait à une longue lignée de fondeurs de cloches dont les fours se sont allumés en 1506 à Malines, et qui s'étaient établis depuis 1727 à Louvain (1).

Vraisemblablement après un différend avec son père le célèbre fondeur André Joseph Van den Gheyn (1727-1790), il quitte cette ville en 1783 et demeure à Nivelles pendant dix années, où la ville met à sa disposition une fonderie près du couvent des Récollets; Il y épousa Marie Isabelle Rochet (2). En 1792, peu de temps avant leur retour à Louvain, naît leur fille unique Anne Maximilienne (+ 1875). Celle-ci épouse Thomas Van Aerschodt (1769-1831).

De cette union naissent de nombreux enfants dont les deux aînés André Louis Jean (1814-1888) et Séverin Guillaume (1819-1885) se feront une réputation non seulement comme fondeurs de cloches de sonnerie mais aussi de carillons.

Dès 1829 le nom d'A.L.J. Van Aerschodt figure sur les cloches coulées par son grand-père. Après la mort de ce dernier en 1833, A.L.J. Van Aerschodt conservera sur ses cloches les deux noms de famille.



Etat actuel de la maison et de la porte d'entrée de la fonderie d'A.L.J. Van Aerschodt, rue de Namur.

La fonderie est alors installée rue de Tirlemont 206. En 1843 l'autorisation lui est donnée de transférer ses installations rue de Namur au n° 125 (3). Sa maison, flanquée de la monumentale porte d'accès de la fonderie, y existe toujours en face de la rue des Sœurs Noires.

Jusqu'en 1839 ses cloches ne se distinguent pas de celles de son grand-père et sont souvent décorées de frises d'anges, de guirlandes ou de rinceaux. A partir de 1840 ses cloches présentent de beaux décors néo-gothiques et vers 1859 il y ajoute une profusion de décors baroques, témoins d'un certain goût de l'époque (4).

Durant les dix dernières années de sa vie il signe parfois ses cloches 'A.L.J. Van Aerschodt et filius Carolus' en y associant le nom de son fils André Louis Charles Van Aerschodt (1851-1897).



*André Louis Jean Van Aerschodt
(1814-1888)*



*Séverin Guillaume Van Aerschodt (1819
1885)*



André Louis Charles Van Aerschodt devant sa fonderie. A l'arrière les cheminées des fours.

Après la mort de son père, celui-ci ne semble plus avoir eu qu'une production limitée qui ne se distingue pas de la précédente. A son décès il laisse trois enfants en bas âge; il ne sera plus fondu de cloches rue de Namur.

Séverin Guillaume Van Aerschodt suit des cours à l'Académie des Beaux-Arts de Louvain. Ensuite il part pour Paris où il est admis dans l'atelier du sculpteur Antoine Etex (Ecole des Beaux-Arts). On mentionne qu'il exécute à Paris des bas-reliefs destinés au cénotaphe projeté de Napoléon I^{er}. Suite à la révolution de 1848 il se voit



Séverin Van Aerschodt. Statue de Dieu le Père dominant le maître-autel de l'église Saint-Quentin à Louvain. L'ensemble a été démoli lors de la restauration de l'église.

obligé, comme beaucoup d'artistes, de quitter la France et il revient à Louvain. A partir de 1842 il expose des sculptures à Bruxelles. Les années suivantes il sculpte un Dieu le Père pour l'église St-Quentin à Louvain (1847), plusieurs statues pour l'Hôtel de Ville (1849-1850), des bustes, une descente de croix (son monument funéraire au cimetière de Vlierbeek-Kessel-Lo) (5).

Sur une matrice en bronze toujours conservée il se dit peintre et se représente comme tel en autoportrait; la littérature ne mentionne cependant aucune œuvre picturale.

De pair avec son travail de sculpteur il collabore avec son frère André Louis Jean; de cette époque date un manuscrit qui explique en détail les techniques de la fonderie de cloches. Bientôt il abandonne la sculpture pour se consacrer au travail de ses ancêtres maternels.

En 1850 il se fait construire une maison dans la rue Léopold, nouvellement créée, ainsi qu'une fonderie y attenant, donnant sur cette rue et la rue de la Station.

Il y coule ses premières cloches en 1851 et s'associe à un ami Félix Van Espen jusqu'à la mort de celui-ci vers 1856.

Le premier four à réverbère avait une capacité d'environ 7.000 kg. En 1855 l'inspecteur général constate l'existence d'un deuxième four semblable de 3.000 kg. L'installation sera complétée en 1863 d'un petit four de 300 kg et plus tard d'un petit four à creuset. Ces agrandissements ne semblent pas plaire à tout le monde; un voisin de la rue de la Station en décrit ainsi les activités: '...dans les dernières années les coulées ont été hebdomadaires et quelques fois bi-hebdomadaires. Chaque fois que les fours fonctionnent une pluie de cendres et de suie couvrent leurs propriétés dont les fenêtres doivent rester hermétiquement closes; les cheminées laissent échapper des colonnes de flammes, qui s'élèvent à plusieurs mètres de hauteur et constituent un réel danger pour les populations...'. (6)

Les cloches de sonnerie de Séverin Van Aerschodt sont ornées, les premières années, d'un décor abondant baroque ou gothique, mais structuré et d'un goût sûr dénotant une formation

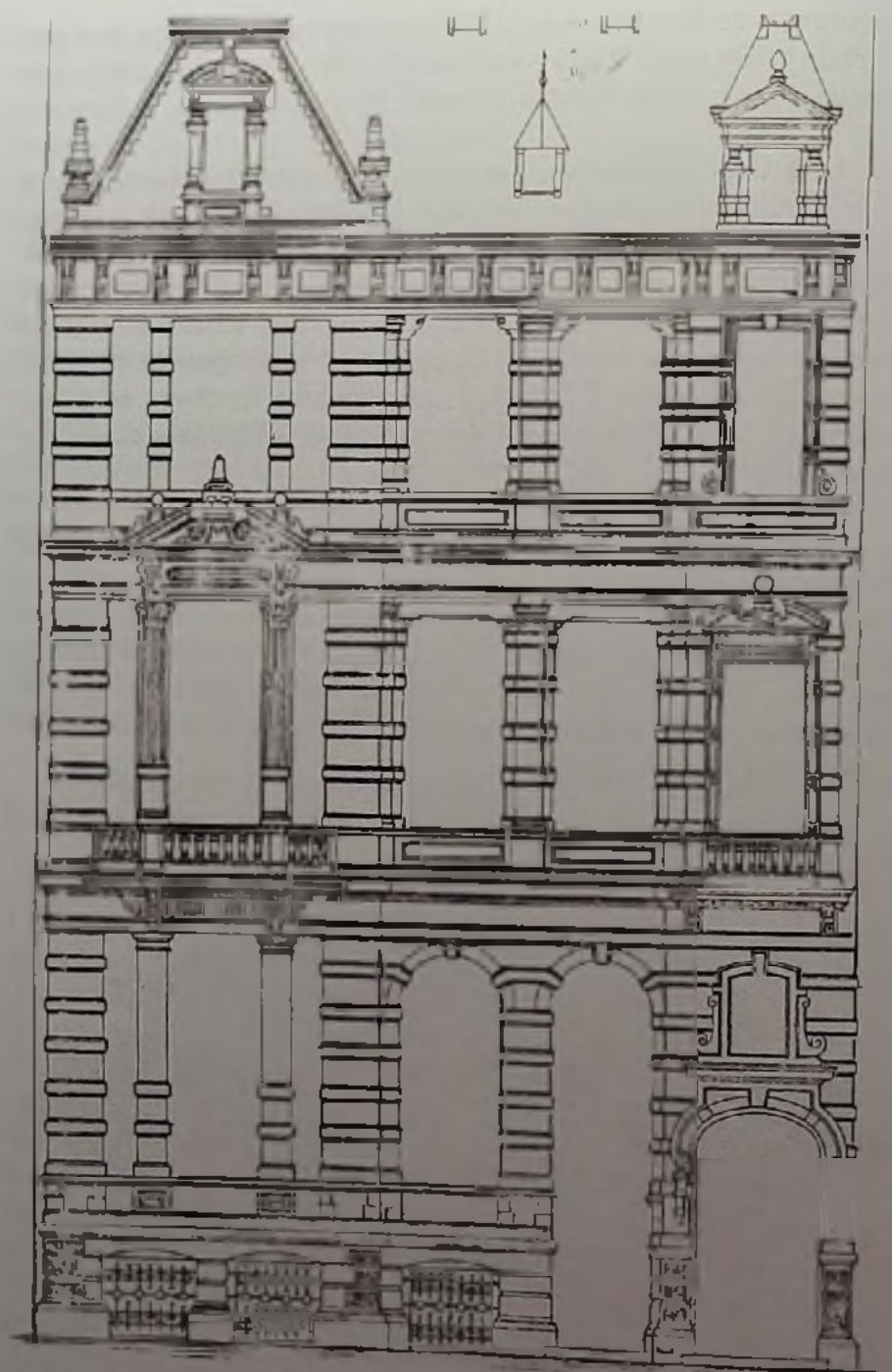
rigoureuse de sculpteur, et qui par la suite s'allègera (4). Ses cloches de carillon, ainsi que celles de son frère, restent peu décorées afin de ne pas en influencer la tonalité.

Le dix-neuvième siècle bourgeois a délaissé l'art du carillon si brillant dans nos contrées depuis le 16^e siècle et jusqu'à la révolution française, pour se retrouver dans les salles de concert. Les frères Van Aerschodt ont été les seuls fondeurs encore capables de fournir des séries de cloches harmoniques: ils accordaient leurs cloches aux tons graves si particuliers et leurs grands carillons romantiques comme le faisaient nos célèbres fondeurs au siècle précédent, suivant cependant les normes et les exigences de leur temps.

Plus encore que son frère aîné, Séverin Van Aerschodt jouira d'un renom international ainsi qu'en témoignent les exemples cités ci-après. Le musicologue H.R. Haweis a dit son enthousiasme pour l'art des Van Aerschodt (7): c'est grâce notamment à Séverin que sera introduit l'art du carillon en Grande-Bretagne, d'où il rayonnera vers les pays anglo-saxons et l'empire britannique après la première guerre.



En-tête de la firme, vers 1855



Dessin de la façade de la maison de la rue de la Station par l'architecte L. Van Arenbergh.

Comme tant d'autres maisons les frères Van Aerschodt ont participé à nombre d'expositions dont le 19^e siècle était si friland — citons à titre d'exemple :

A.L.J. Van Aerschodt: Exposition des produits de l'industrie nationale, Bruxelles 1841; Exposition universelle de Paris 1878 (cloche de 1.200 à 1.300 kg); Exposition nationale, Bruxelles 1880 (cloche de 1.160 kg).

Séverin Van Aerschodt: Exposition des arts industriels en Belgique 1853; Exposition universelle d'Anvers 1885 (sonnerie de 7 cloches); Exposition du Vatican 1888.

Il n'est pas sans intérêt de signaler qu'un plus jeune frère, Dominique Van Aerschodt, demande en 1857 l'autorisation d'établir un four pour fonderie de cloches dans une maison située rue de Bruxelles 199A, c'est-à-dire le long des remparts. L'autorisation était limitée à la fusion annuelle de 1.500 kg de cuivre (*). Il n'est pas évident que Dominique Van Aerschodt ait réalisé cette petite fonderie — il ne semble pas qu'une cloche ou clochette porte son nom.

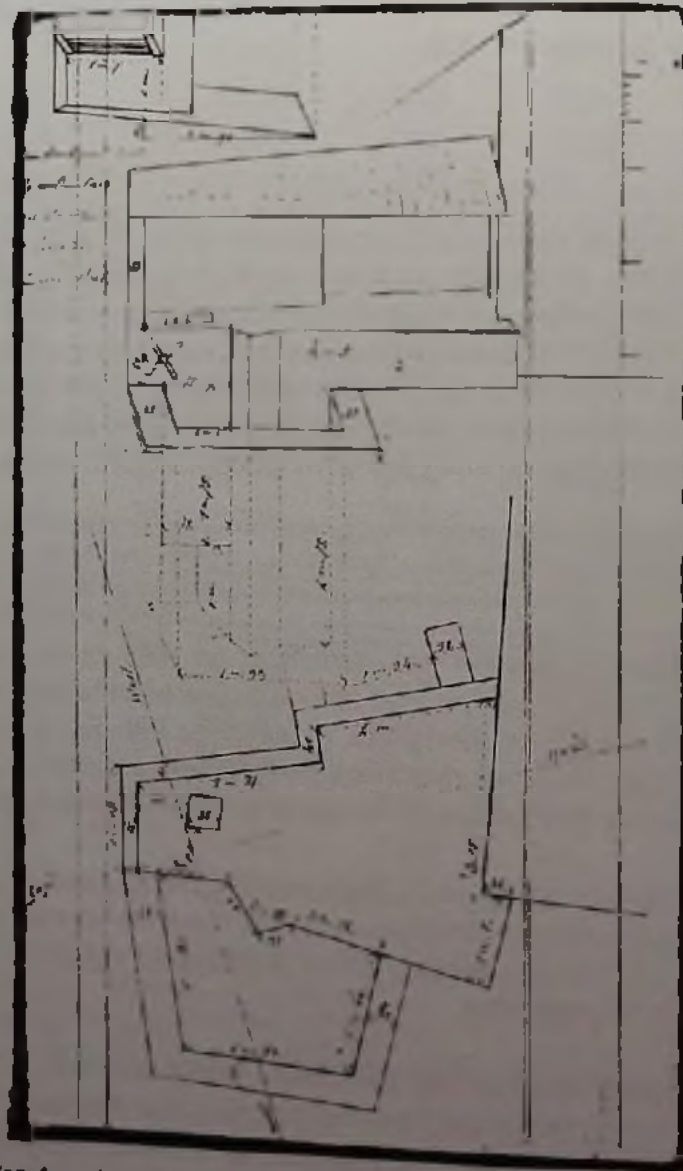
A la mort de Séverin Van Aerschodt en 1885 de nombreuses commandes pour l'étranger sont en cours. Ses enfants étant encore trop jeunes, c'est leur précepteur, le Joséphite Félicien Bachmann, qui prendra en main les destinées de la fonderie durant quelques années sous la dénomination Fonderie Séverin Van Aerschodt.

Le beau-frère de Séverin, Alphonse Baullens, fort d'une expérience acquise dans la fonderie crée une fonderie de cloches distincte qui par son successeur Omer Michaux se maintiendra jusqu'à l'entre-deux-guerres.

La veuve de Séverin Van Aerschodt, Marie Baullens, fait construire une belle maison par l'architecte Louis Van Arenbergh sur le terrain de la fonderie, rue de la Station, et les années suivantes une série de maisons de rapport sur une partie du terrain rue Léopold.

La fonderie où étaient coulées des cloches et des bronzes d'art (statuaire) comptait en 1896, outre les chefs d'entreprise, trois directeurs ou contremaîtres et 18 ouvriers dont 11 étaient recensés comme s'occupant de la fabrication des cloches (9).

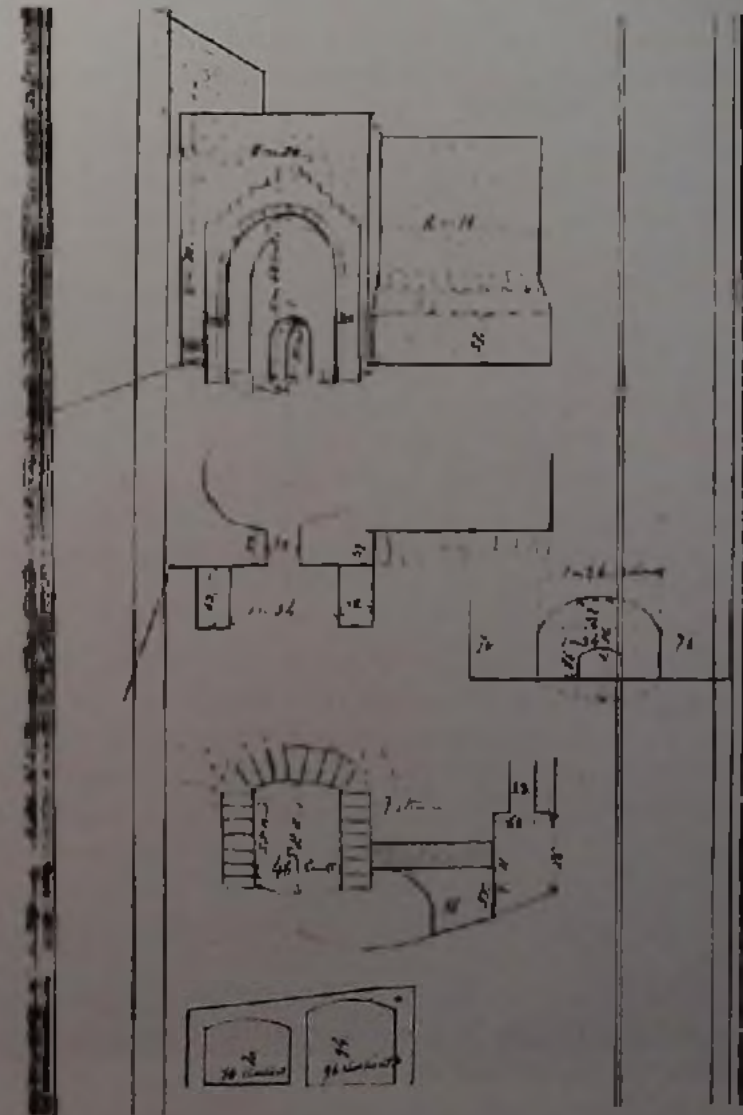
Le fils aîné de Séverin, Alphonse Van Aerschodt, né à Louvain en 1869, après avoir fait des études d'ingénieur des mines, signe de son nom les cloches à partir de 1896 mais bien vite il laissera la fon-



Séverin Van Aerschodt. Croquis pour la construction d'un four réverbère.

La fonderie où étaient coulées des cloches et des bronzes d'art (statuaire) comptait en 1896, outre les chefs d'entreprise, trois directeurs ou contremaîtres et 18 ouvriers dont 11 étaient recensés comme s'occupant de la fabrication des cloches (9).

Le fils aîné de Séverin, Alphonse Van Aerschodt, né à Louvain en 1869, après avoir fait des études d'ingénieur des mines, signe de son nom les cloches à partir de 1896 mais bien vite il laissera la fon-



Séverin Van Aerschodt. Croquis pour la construction d'un four réverbère.

derie à son frère pour installer avec grand succès une usine et fonderie de bronzes et d'appareils d'éclairage à Forest, avenue Van Volxem 328, ainsi que des salles d'exposition 43 rue Royale à Bruxelles.

Félix Van Aerschodt, né en 1870, qui s'occupe de la fonderie dès l'âge de 16 ans la reprend en 1898. Comme son père il a reçu une formation de sculpteur qu'il a parfaite dans l'atelier de Jef Lambeaux. Félix Van Aerschodt reflète cette fin de siècle où la révolution industrielle à son apogée a tout rendu possible mais dont l'envol sera brisé trop tôt par une nouvelle guerre de trente ans.

Il installe à St-Gilles, rue de la Source, et à Borgerhout des fonderies de statuaire; il ouvre à Bruxelles, boulevard du Nord, avec un associé, le deuxième cinéma de la capitale, The Royal Bioscope, prétexte à prospection dans les studios de cinématographie à Paris, et crée également à Bruxelles des entreprises commerciales (l'importation de fourrures, et avec un autre associé un débit de boissons, le Bodega). Son activité la plus importante restera la direction de la fonderie de cloches et de statuaire à Louvain.

Après la fermeture de la fonderie de la rue de Namur et la réunion des deux fonderies, celle de la rue Léopold reprendra de manière éclectique le vocabulaire décoratif d'André Louis Jean Van Aerschodt.

Comme ses prédécesseurs, Félix Van Aerschodt participe à des expositions, entre autres l'Exposition universelle de Paris 1889 où il expose une sonnerie de quatre cloches et une gamme de huit clochettes. Il est membre ou vice-président de comité aux expositions universelles d'Anvers 1894 et, ainsi que son frère Alphonse, de Bruxelles 1910 et Gand 1913. Notons également à ces deux expositions la présence de leur frère José (né en 1875) fondeur de cuivre et exploitant d'un atelier d'art, établi 71 rue de la Station à Louvain.

Jef Danijn qui le lundi soir fait chanter la vieille tour de St-Rombaut à Malines et révèle son art à des auditeurs venus du monde entier est un familier de la rue Léopold.

Le carillon d'Aberdeen (Ecosse), inauguré en présence de la famille Van Aerschodt en 1887 (*), était un des premiers à être



Alphonse Van Aerschodt. Salons d'exposition des ateliers, 43 rue Royale à Bruxelles.



Félix Van Aerschodt dans l'atelier de Jef Lambeaux.



Rue Léopold, intérieur de la Fonderie avant 1914

équipé d'un clavier et d'un mécanisme moderne construits suivant les directives de Jef Denijn. Durant des dizaines d'années il restera un conseiller et un ami.

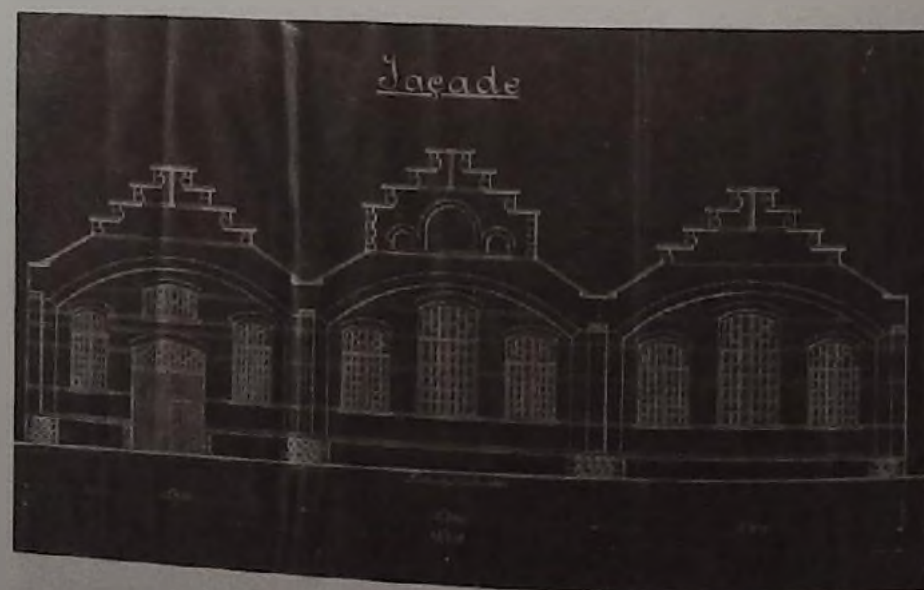
Avec d'autres personnalités louvanistes Félix Van Aerschodt est pris en otage par les envahisseurs allemands lors du sac de la ville. Libéré à Anvers il rejoint d'Angleterre avec sa famille, où il se voit confier par le gouvernement la direction d'une usine de munitions, Foundry & Munition Works, à Spitalfields (Londres), 46 Spelman Street, installée dans les bâtiments de la fonderie de cloches Robert Warner (11), et qui occupera principalement des réfugiés belges.

La guerre a entraîné non seulement la destruction des bâtiments et du matériel, mais aussi la destruction des collections de l'ancienne fonderie: les anciens modèles des cloches et des mortiers (c.-à-d. les profils ou gabarits), les plans ou modèles des mécanismes et des montures, les ornements en bas-relief — les inventaires en mentionnent environ cinq cents —, les archives. Les modèles des cloches en usage et les livres des coulées (dont le

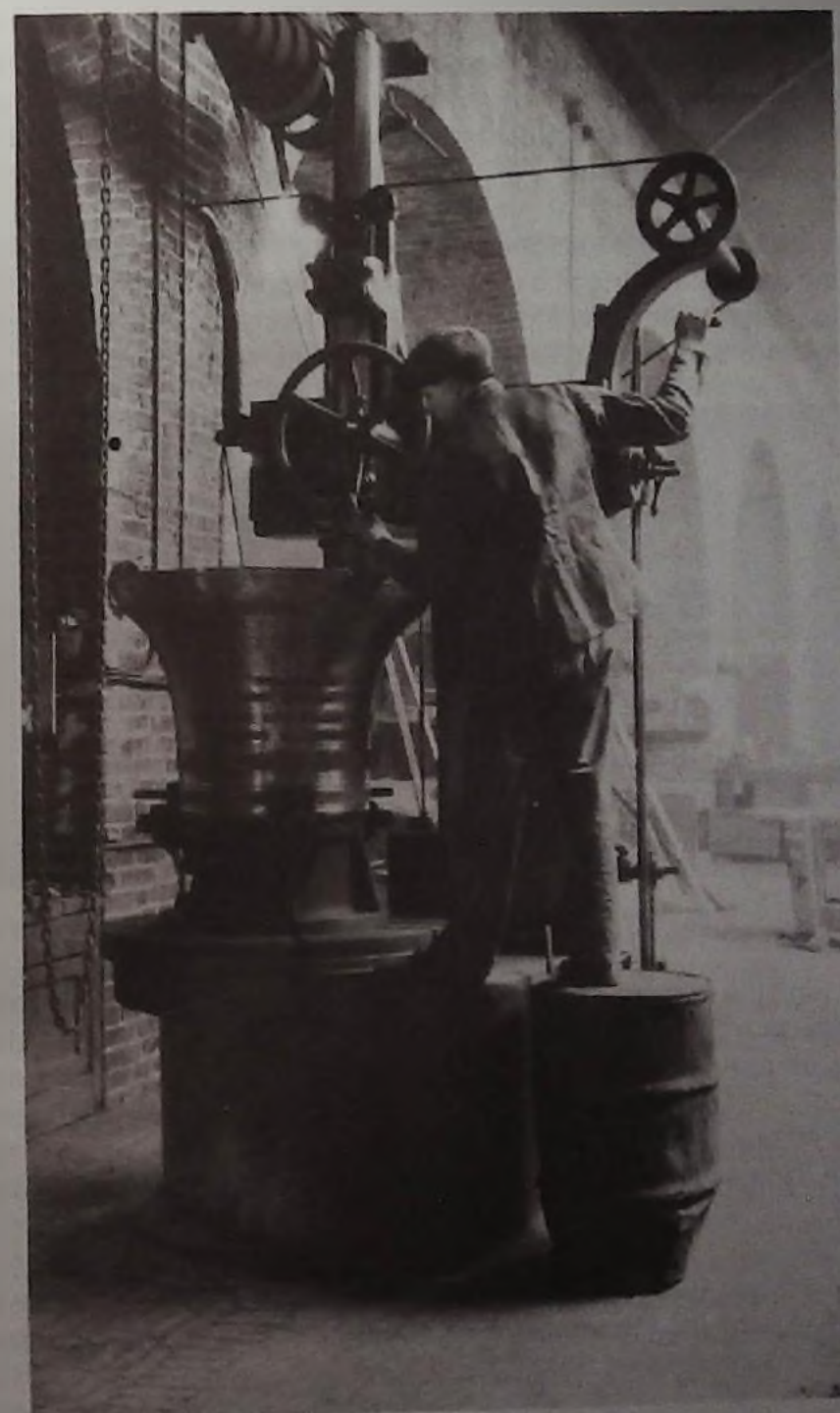
manuscrit précité de Séverin Van Aerschodt) furent heureusement mis à l'abri et sauvés. Quelques reliques datant des Van den Gheyn furent retrouvées.

Après la reconstruction en 1920, la première coulée a lieu au début de l'année suivante. Durant cette trop courte période d'accalmie où l'espoir d'une prospérité retrouvée sera trahi par la grave crise économique, les activités seront consacrées au rétablissement du patrimoine campanaire perdu dans la tourmente. C'est aussi en 1926 qu'est inauguré le nouveau carillon de Nivelles, unanimement apprécié (¹²).

A l'initiative de Félix Van Aerschodt, encouragé par Jef Denijn, quatre fondeurs de cloches belges, c.-à-d. en outre Marcel Michiels de Tournai, Omer Michaux de Louvain et Constant Sergeys de Chênee, signent en 1926 à l'Ecole de carillon à Malines un accord en vue de constituer une société anonyme afin de répondre à la concurrence montante de deux fondeurs anglais, principalement aux Etats-Unis.



L'atelier du boulevard de Drest. Dessin de la façade. La longueur de la façade était de 45 m.



La fonderie boulevard de Drest. Un ouvrier accorde une cloche

Ce projet ne se réalisera pas et seuls Félix Van Aerschodt et Marcel Michiels décident de s'associer en 1929. Félix Van Aerschodt achète cette année les grands ateliers de la société Leuven-sche Metaalwerken, en liquidation, situés boulevard de Diest 78 et y transfère la fonderie.

Dès 1931 les deux fondeurs se séparent en raison sans doute d'une incompatibilité et d'un différend personnel — lors de l'instal-lation de carillons aux Etats-Unis Marcel Michiels s'était présenté comme le successeur de la fonderie Van Aerschodt (13).



L'intérieur de la fonderie du boulevard de Diest. Félix Van Aerschodt. Derrière lui, le carillon destiné à Santa Monica, Los Angeles.

Jusqu'à la guerre, fidèle aux traditions anciennes, la fonderie du boulevard de Diest continue à couler principalement des clo-ches de sonnerie. Les conceptions artistiques de Félix Van Aer-schodt resteront celles de son milieu, aimant les belles choses mais sa préférence va aux styles anciens. Félix Van Aerschodt se retire dans sa maison de campagne à Veltem. Il y meurt le 23 juin 1943.

Le 5 juin 1943 le premier convoi de cloches a quitté notre pays et arrive dans les fonderies de Hambourg (14): l'occupant a réquisi-tionné les cloches de Belgique.

*Paul-Félix VERNIMMEN
Veltem 1982.*

LES CARILLONS ET QUELQUES CLOCHES DE SONNERIE IMPORTANTES

André Louis Jean Van Aerschodt

A défaut d'inventaire complet, la liste suivante n'est donnée qu'à titre d'exemple.

1843	Herentals	carillon de 29 cloches
1843	Louvain (Ste-Gertrude)	5 clochettes pour le carillon
1853	Dunkerque (France)	carillon de 29 cloches
1858	Namur	carillon de 40 cloches
1867	Boston (GB)	carillon de 36 cloches
1868	Bourbourg (France)	carillon de 37 cloches
1872	Bois-le-Duc (Pays-Bas)	carillon de 47 cloches
1879	Alost	carillon de 38 cloches

Autres cloches importantes:

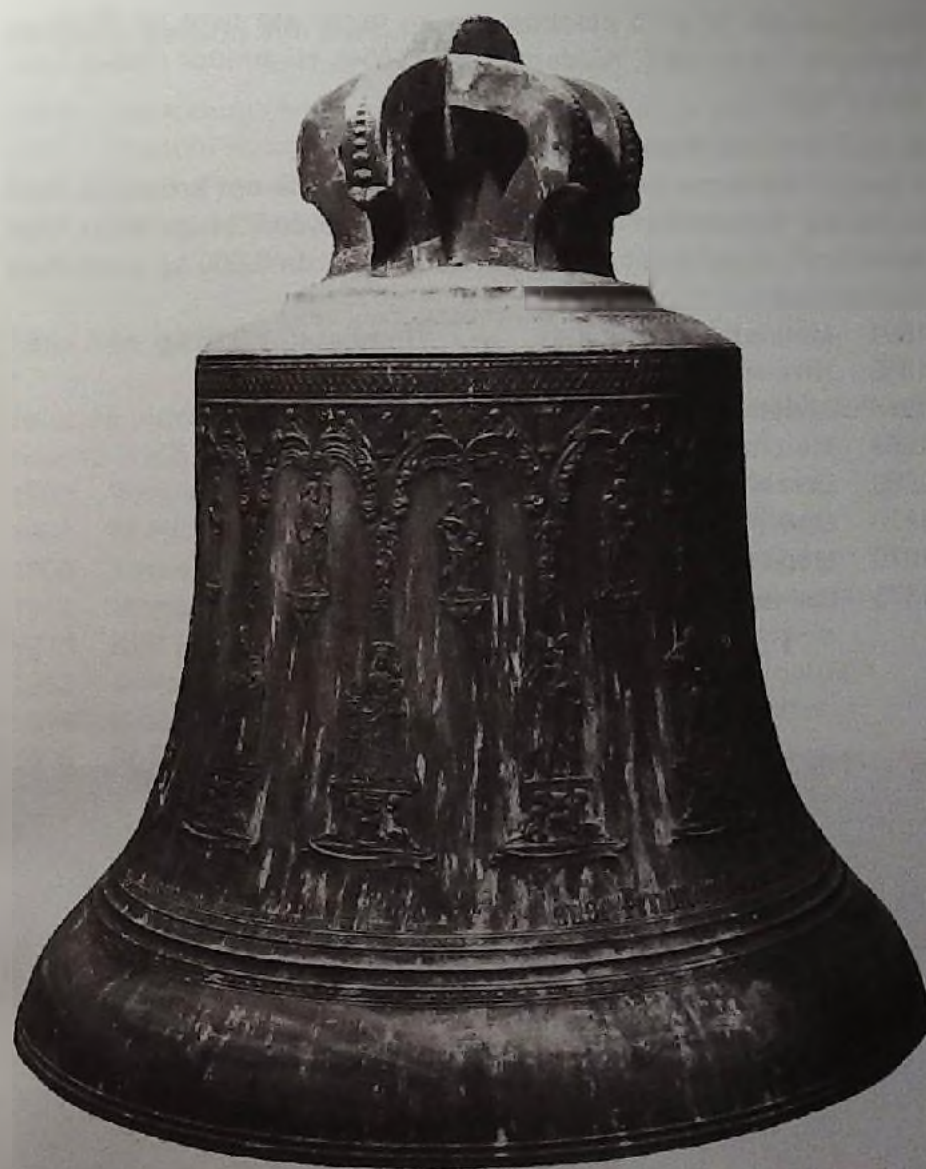
1844	Malines (St-Rombaut)	'Salvator', 8.335 kg
1847	Louvain (Ste-Gertrude)	ca 3.750 kg
1849	Hal (St-Martin)	ca 3.500 kg
1865	Courtrai (St-Martin)	ca 5.000 kg et ca 3.750 kg

Séverin Van Aerschodt

1856	Harelbeke	9 cloches pour le carillon
1858	Wingene	carillon de 33 cloches
1860	Gand (Baudeloo)	11 cloches pour le carillon
1867	Léau	16 cloches pour le carillon
1867	Roulers	carillon de 33 cloches
1868	Zottegem	12 cloches pour le carillon
1871	Mespelare	14 cloches pour le carillon
1873	Izegem	6 cloches pour le carillon
1874	Tournai	9 cloches pour le carillon
1875	Catlistock (GB)	carillon de 33 cloches
1876	Rome (St-Paul intra muros)	carillon de 23 cloches
1877	Antoing	7 cloches pour le carillon
1877	Eaton Hall (GB)	carillon de 28 cloches
1880	Courtrai	carillon de 47 cloches
1882	Philadelphie (E.U.A.)	carillon de 28 cloches
1885	Aberdeen (Ecosse)	carillon de 36 cloches



André Louis Jean Van Aerschodt, 1849. La grande cloche de la basilique Saint-Martin à Hai, ca 3 500 kg. Copyright A.C.L. Bruxelles.



Séverin Van Aerschodt, 1856. Une cloche de l'église Saint-Joseph à Bruxelles, 1.881 kg. Copyright A.C.L. Bruxelles.

Des jeux de 10 à 75 cloches ont en outre été livrés en Grande-Bretagne: Lye (1883), Kidderminster (1884), Highmoor (1884), Londres (1885).

Autres cloches importantes:

Il serait fastidieux de publier dans le cadre de cet article la liste complète des centaines de cloches de Séverin et de Félix Van Aerschodt, aussi seules les cloches de plus de 3.000 kg sont-elles mentionnées.

1861	Malines (St-Rombaut)	'Rombaut', 4.235 kg
1863	Nivelles	3.725 kg
1868	Anvers (St-Paul)	4.675 kg
1869	Merchtem	3.040 kg
1869	Boom	3.850 kg
1870	Opwijk	3.140 kg
1870	Liège (St-Paul)	8.190 kg
1873	Laeken	4.035 kg



Séverin Van Aerschodt, 1880. Cloches coulées pour le carillon de Courtrai.

Fonderie Séverin Van Aerschodt

1886	Hambourg (All.)	carillon de 32 cloches
1887	Frederiksborg (Dk)	carillon de 28 cloches
1887	Goes (Pays-Bas)	6 cloches pour le carillon
1887	Lerwick (Shetland)	jeu de 11 cloches

Félix Van Aerschodt

Jeux de cloches pour la Grande-Bretagne: Londres (1898), Sittingbourne (1905).

1901	Verviers	carillon de 36 cloches
1904	St-Nicolas	carillon de 35 cloches
1909	Ypres	carillon de 35 cloches
1911	Mons	25 cloches pour le carillon
1913	Kiel (Anvers)	carillon de 28 cloches
1913	Anvers	7 cloches pour le carillon
1914	Graz (Autriche)	carillon de 28 cloches
1925	St-Sébastien (Esp.)	jeu de 16 cloches
1926	Nivelles	carillon de 43 cloches
1928	Santa Monica (E.U.A.)	carillon de 35 cloches

Autres cloches importantes de 3.000 kg et plus:

Anvers (St-Antoine), Borgerhout (Ste-Famille, St-Jean), Hamme (Fl. or.), Hoogstraten, Landen, Malines (N.-D. d'Hanswijck), Mons, Wavre-Notre-Dame, Ruppelmonde, Verviers, Bruxelles (Zunz).

Très peu de cloches de sonnerie des fondeurs Van Aerschodt ont échappé aux réquisitions allemandes. En outre, dès les années cinquante, de nombreux carillons ont été victimes du zèle de promoteurs, nouveaux venus, qui rendaient forts l'emploi d'une technologie nouvelle (en matière d'analyse du son) et une assurance naïve, dont les produits d'alors sont actuellement sujets à critique tandis que sont redécouverts les qualités et le timbre exceptionnel des cloches Van Aerschodt.

RÉFÉRENCES

Il n'est pas fait de référence particulière aux sources suivantes :

les archives de la fonderie Van Aerschodt,
les livres des coulées de Séverin et de Félix Van Aerschodt,
« Fonderie Séverin Van Aerschodt », brochure, 60 p., Louvain vers 1887.

..

- (1) G. VAN DOORSLAER, Les van den Gheyn, fondeurs de cloches, canons, sonnettes et mortiers, à Malines, dans les *Annales de l'Académie Royale d'Archéologie de Belgique*, Vol. LXII, 8^e série, I, II, 1910.
J. WALTERS, Een Thienische klokkenroeterij, Tielmer 1924.
X. VAN ELEVYCK, Matthias Van den Gheyn et les célèbres fondeurs de cloches de ce nom, Louvain 1852.
R. M. BARNES, Matthias Van der Gheyn and his prelude to the canon, Université de Stanford 1961.
A. LEHR, Van Paardbeel tot Speelklok, Zaltbommel 1971, p. 239 et sv. (VII De beiaardkunst in de 18^e eeuw).
Malgré l'importance des fondeurs Van den Gheyn de Louvain aucune étude générale ne leur a été consacrée.
- (2) EDM. JAMART, Notice sur l'Académie de dessin et l'Ecole industrielle réurles, précédée d'un aperçu sur le passé artistique de Nivelles, Nivelles 1885, p. 24 et 25; repris dans J. P. FÉLIX, *Orgues, carillons et chantiers à Nivelles*, Bruxelles 1975, p. 75.
- (3) Archives de la ville de Louvain, dossier 11.187 nos 15049 et 15239.
- (4) Institut royal du patrimoine artistique, documents photographiques.
- (5) Chev. EDM. MARCHAL, La sculpture et les chefs-d'œuvre de l'orfèvrerie belge, Bruxelles 1895, p. 704.
Dr V. THIEME und Dr F. BECKER, *Allgemeines Lexikon der bildenden Künste*, Leipzig 1907, v^e Aerschodt, van.
E. BÉNEZIT, *Dictionnaire des peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs*, v^e Aerschodt, van.
S. DE SÈYNE, *Dictionnaire biographique des Sciences, des Lettres et des Arts en Belgique*, Bruxelles 1938, v^e Van Aerschodt.
Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts en Belgique, *Biographie nationale*, v^e Aerschodt, van.
Exposition Nationale des Beaux-Arts, Bruxelles 1842, p. 83.
Exposition Nationale des Beaux-Arts, Bruxelles 1845, p. 116.
Exposition générale des Beaux-Arts, catalogue explicatif, Bruxelles 1854, p. 111.
DE DEMERBODE, 25^e 1847, *Bericht van den schilder P. J. Verheyden door den heer S. Van Aerschodt van Leuven*.
AD. EVERAERTS, *Monographie de l'Hôtel de ville*, Louvain 1871, p. 47-48.
- (6) Archives de la ville, Idem, nos 2003, 2020, 50750.
- (7) H. R. HAWES, A chat about bells, & More about bells, *The Magazine of Art*, vol. V, p. 226 et sv.
H. R. HAWES, Bells and bellies, *The English Illustrated Magazine*, février 1893.
- (8) Archives de la ville, Idem, n^o 22676.
- (9) 4^e recensement général des industries et des métiers, 31.10.1896. Ministère de l'Industrie et du travail, Office du travail, section de la statistique, Bruxelles 1900.
- (10) Aberdeen Ben-Accord and Northern Pictorial, 6.12.1851.
- (11) Sir G. P. Elphick, *Sussex bells and bellies*, p. 169. Londres et Chichester 1970.
- (12) Ch. Larousse Mensuel, novembre 1928. « Carillon merveilleux de finesse. Les soirs de concert, en été, la ville est pleine d'air ».
- (13) The Tidings, 25.12.1931.
- (14) DOM J. KREPS, La bataille des cloches, *Le Revue Générale Belge* n^o 41, juillet 1939.

Le sort des biens forestois de l'Abbaye Bénédictine des Dames Nobles

Albert VAN LIL

Abréviations
A. E. Archives du Royaume, Bruxelles
F. B. U. J. Francis, Uccle et ses bourgmestres
Not. Archives du Royaume, Notariat du Brabant
V. H. F. Vanniers, Histoire de Forest

INTRODUCTION

On a beaucoup épilogué sur la richesse des couvents sous l'Ancien Régime, et nombreuses sont les histoires de monastères qui prétendaient que leurs religieux pouvaient aller jusque Rome sans devoir quitter leurs propriétés.

Bien des auteurs ont écrit sur Forest mais, à notre connaissance, les possessions de l'abbaye, qui a existé sur son territoire pendant sept siècles, n'ont jamais été détaillées.

L'objet de la présente étude est strictement limité. En effet, d'une part l'abbaye possédait, dans un grand nombre de localités brabançonnaises et flamandes, des propriétés ayant fait l'objet de centaines de ventes par les Français et, par ailleurs, d'autres communautés encore possédaient des biens sur le territoire de Forest.

Le lecteur voudra bien excuser la sécheresse de certaines énumérations nécessaires en vue d'être complet. Dans la mesure du possible, nous avons donné quelques détails concernant les personnages évoluant sur cette scène.

L'abbaye, fondée vers 1096 à Meerhem près d'Alost et transférée à Forest quelques années plus tard, acquit au cours de son existence une grande quantité de biens. Plusieurs étaient des donations faites par les souverains, au couvent de Forest comme à d'autres monastères, en vue de faire contrepied à la puissance des seigneurs laïcs. A côté de legs des personnes désireuses de bénéficier des prières des religieuses après leur mort, ce furent surtout les dots constituées par les nobles seigneurs lors de l'entrée en religion de leurs filles, qui vinrent enrichir la communauté. Les dots, prévues en principe à subvenir à l'entretien de la religieuse, étaient constituées soit par une rente viagère, soit par des terres ou même une ferme dont le revenu devait servir à cet entretien. Dans ce dernier cas, elles restaient dans le patrimoine de l'abbaye après le décès de la religieuse. Si les propriétés terriennes de l'abbaye étaient considérables, les revenus qu'elle en tirait l'étaient souvent beaucoup moins, par suite des guerres et invasions au cours desquelles les bâtiments étaient régulièrement détruits et les récoltes ravagées.

En 1764, l'abbaye fut détruite par un incendie et les religieuses durent emprunter 150.000 florins pour sa reconstruction. Le remboursement de cet emprunt, et de bien d'autres, se faisait surtout en rentes perpétuelles ou viagères grevant les biens abbaciaux (A.E. Abb. 7561).

Les biens des couvents étaient soustraits à la circulation et dès lors aux impôts perçus à cette occasion. Les souverains ont essayé dès le moyen âge de limiter l'acquisition de tels biens, dits de mainmorte, et de la soumettre à des conditions fort strictes. Depuis Charles le Téméraire (1475) un acte exprès des autorités civiles (amortisation) était exigé pour que les biens du clergé puissent être considérés comme étant de mainmorte. Au 16^e siècle, l'acquisition de tels biens fut soumise en outre à un octroi de l'administration.

Cette législation reçut sa forme définitive par l'édit de Marie-Thérèse (15 septembre 1753) réglant la matière d'une manière détaillée. La création d'une mainmorte fut subordonnée à l'autorisation du souverain. Les communautés religieuses durent établir une liste de tous leurs biens non expressément amortis antérieurement et, ou bien les vendre dans l'année, ou bien obtenir leur amorti-

tisation, qui ne s'accordait que moyennant bonnes finances. Pour l'exécution de l'édit, on créa une commission spéciale, la *jointe des amortissements*, qui rapporta à l'Etat 1.200.000 florins. Un autre édit, de 1771, interdit à quiconque entrant en religion d'apporter une dot. Pratiquement il était donc mis fin à l'augmentation des biens du clergé dans les Pays-Bas.

En France, dès 1787 se manifestèrent des agitations, qui entraînèrent à partir de 1789 l'émigration d'une partie de la noblesse, et la nationalisation, le 2 novembre 1789, des biens du clergé en vue de payer les dettes de l'Etat. A l'étranger, l'inquiétude fut très vive chez les souverains qui craignaient la propagation du mouvement dans leurs Etats.

La tension devint si forte qu'en septembre-octobre 1792 les armées autrichiennes et prussiennes envahirent la France, que l'on croyait affaiblie par le départ de nombreux officiers. Mais la réaction française, très forte, porta la guerre en territoire autrichien, c'est-à-dire chez nous, et, le 6 novembre 1792, à Jemappes, le général Dumouriez contraignait l'armée autrichienne à la retraite. Très rapidement, le pays presque tout entier fut occupé et livré aux rapines et aux réquisitions de l'envahisseur.

PREMIÈRE OCCUPATION FRANÇAISE

Un ordre de novembre 1792, signé par Dumouriez, enjoignait à l'abbaye de Forest de payer, endéans les quatre jours, à la caisse du payeur général de l'armée de la Belgique, une somme de 50.000 florins, à raison de 10.000 florins par jour, pour subvenir aux besoins des troupes françaises. Cet ordre est en réalité une circulaire destinée à toutes les communautés religieuses, dans laquelle le nom de la communauté et les montants à verser sont remplis par une autre main, à l'intention de chaque destinataire.

La caisse abbaticale étant dépourvue, l'abbesse Thérèse de Rueda y Contreras, la prieure Adrienne de Rouveroy, et les quatorze religieuses, supplient le général (lettre du 21 novembre 1792) de bien vouloir leur accorder quelque délai en attendant que la levée

de numéraire puisse être effectuée. Elles déclarent charger le notaire Antoine Joseph Lecomartin, de Bruxelles, de chercher à Anvers un emprunt héréditaire sur les biens de l'abbaye et assigner pour assurance et hypothèque spéciale de ladite somme leur cense, appelée « Hof ten Berg », sous la paroisse de Woluwe-Saint-Lambert (V.H.) grande, tant en terres qu'en prairies, de 84 bonniers, 1 journal, 94 verges, tenue en loyer par François De Clercq.

Le 18 mars 1793, vaincues à Neerwinden par l'armée autrichienne commandée par le général Josias de Saxe-Cobourg, grand-oncle du futur roi des Belges Léopold 1^{er}, les armées françaises doivent évacuer le pays (!) et, pour la seconde fois, l'autorité de l'empereur se trouve rétablie. Pas pour longtemps cependant. Au printemps de l'année suivante, en effet, les Autrichiens sont vaincus successivement à Tourcoing, Deinze, Dinant et Fleurus et, le 11 juillet 1794, les généraux républicains Pichegru et Jourdan opèrent leur jonction à Bruxelles. Les religieuses de Forest n'ont pas attendu l'arrivée des vainqueurs: dès le 25 juin la plupart d'entre elles se sont réfugiées en Allemagne. Le notaire Lecomartin part le même jour pour Munster en Westphalie, et ne reviendra que le 21 avril 1801, après le décret d'amnistie. La nuit du 25 au 26 juin, l'abbaye est pillée par la population.

DEUXIÈME OCCUPATION FRANÇAISE

Un régime sévère d'occupation militaire règne aussitôt, dont les effets ne tardent pas à se faire sentir à Forest.

Une contribution de guerre de 5 millions de livres, doublée en janvier 1795, est imposée immédiatement par le «représentant du peuple» aux nobles et au clergé de Bruxelles et de la banlieue. Pour répartir cette somme, le Magistrat de la Ville est convoqué le 16 juillet 1794 et le 21 du même mois il y procède ensemble avec les représentants des neuf Nations. Les quelques religieuses restées ou rentrées sont invitées à donner leur accord. Celui-ci est donné le 28 juillet lors d'une réunion capitulaire, et confirmé par le notaire De Troch.

Le 12 août, en l'absence de l'abbesse, Jean van den Elsken, nommé curateur de l'abbaye par le Magistrat de la ville, charge le notaire De Troch de procéder, au café St-Antoine à Forest, à la vente de prairies exploitées par l'abbaye. C'est ainsi que l'on vend à Forest:

au notaire Mahaut	4 bon. 3 jour. 83 verg. pr 3.045 flor.
à Joseph Van Cutsem, d'Uccle	2 bon. 1 jour. 83 1/2 verg. pr 930 fl.
à Francis Sterckx, de Bruxelles	3 bon. pr 1.060 fl.
à Laurent de Neubourg, de Bruxelles	2 bon. 2 jour. 32 verg. pr 1.055 fl.
à Gérard Mus, de Drogenbos	1 bon. 3 jour. 10 verg. pr 530 fl.
à Guillaume Wynandt, de Rulsbroek	1 bon. pr 345 fl.
soit ensemble	15 bon. 3 jour. 8 1/2 verg. pr 6.965 fl.

D'autres biens, sis ailleurs, sont encore vendus au cours des mois suivants.

Le 9 décembre, le notaire De Troch vend, dans le café de la veuve de Blicck à Veeweyde, à François Joseph de Bulsseret, négociant natif de Binche, époux d'Anne Marie Wijns, demeurant à Bruxelles, 4 bonniers et 89 verges sur le Beukenberg pour 2.780 florins courants du Brabant, plus des biens sis à Uccle. Le même jour, d'autres biens sis à Uccle, Anderlecht et Dilbeek, sont également vendus. En outre, de nombreuses propriétés sont amputées d'une partie plus ou moins grande. En septembre 1795, après les amputations faites pour payer les contributions de guerre, la boursière de l'abbaye, qui est restée à Forest, renouvelle les baux des biens restants.

Nous constatons dans ces baux que l'abbaye donne souvent en location de grandes superficies aux mêmes fermiers, qui les sous-louent à plusieurs autres.

Un décret du 9 vendémiaire an 4 (2 octobre 1795) annexe nos provinces à la France. Fort caractéristique de l'esprit qui anime nos maîtres à notre égard est l'article 11 du décret disant que «les représentants du peuple envoyés dans la Belgique veilleront à la très prompte rentrée des contributions extraordinaires imposées à ce pays et formant le contingent des frais de la guerre de la liberté».

Cependant, la législation française n'est rendue applicable chez nous qu'à partir du 16 frimaire an 5 (6 décembre 1796).



Marie-Joséphine de Bousies de Rouveroy, abbesse qui entreprit la restauration de l'abbaye.

En vue d'essayer de monnayer les biens religieux confisqués, le gouvernement français a émis une espèce de bons de caisse, garantis par ces biens, et qui seront remboursés par le produit de la vente desdits biens, assignés à ce remboursement, d'où le nom d'assignats donné à ces bons.

En 1789, les biens nationalisés ont été estimés à deux milliards de livres, mais les besoins de la république sont tels qu'en juillet 1794, après la rentrée et la destruction de 617 millions d'assignats, il en reste encore 7 milliards en circulation. En France leur cours s'effondre chaque jour davantage, mais, en Belgique, les décrets des 9 et 10 juillet 1794 ont instauré leur cours forcé et interdit, sous peine de mort, de les refuser en paiement. Paul Verhaegen, dans *La Belgique sous la domination française* (t. 1, page 455) illustre très bien cette situation: «Au lendemain de son entrée à Anvers, le Belge Dumonceau, général français promu au commandement de la ville (2) écrivait à la municipalité pour se plaindre de ce que les cultivateurs, craignant les assignats, délaissaient les marchés, et il ajoutait: 'Je vous déclare que Je vous ferai payer de votre liberté la moindre plainte de ce genre qui me sera faite. Une seule plainte suffira pour me faire prendre des mesures extrêmes. Assez longtemps vous m'avez mené. Il faut que cela finisse'. Par ailleurs, des contributions de plus en plus lourdes doivent être payées en espèces d'or et d'argent, ou en leur contrevalet en métaux précieux.

C'est dire que l'abbaye doit s'endetter de plus en plus pour subsister et que les religieuses rentrées n'ont même plus la possibilité de vivre sans le secours de fournisseurs bienveillants.

SUPPRESSION DE LA COMMUNAUTÉ

La loi du 15 fructidor an 4 (1^{er} septembre 1796) supprime les établissements religieux dans la «ci-devant Belgique», mais accorde aux membres des établissements supprimés des bons de retraite, dont le montant est de 10.000 francs pour une religieuse et de 3.333 francs pour une sœur converse. Ces bons ne peuvent servir qu'à l'achat de biens nationalisés; ils ne peuvent être utilisés

que par les religieux, qui ne peuvent les céder qu'entre eux. C'est en quelque sorte une perche de salut tendue aux victimes des spoliations afin de leur permettre de subsister, sinon en communauté, du moins individuellement.

La loi détermine de façon très précise le mode d'opérer: «Immédiatement après la publication de la présente loi, la direction des domaines nationaux établie dans lesdits départements, nommera des commissaires pris dans son sein ou au dehors, qui se transporteront dans lesdits départements, s'y feront présenter tous les registres et comptes de régie, les arrêteront et, formant un résultat des revenus et des époques de leurs échéances, dresseront sur papier libre et sans frais, un état et description sommaire de l'argenterie des églises et chapelles, effets de la sacristie, bibliothèque, livres, manuscrits, médailles et tableaux, en présence des religieux ou religieuses à la charge desquels ils laisseront ces objets ainsi inventoriés et dont ils recevront les déclarations sur l'état actuel de leurs maisons, de leurs dettes mobilières et immobilières et des titres qui les constatent. La direction fera



La demeure de l'abbesse, édifiée en 1784, suivant les plans de l'architecte L. Dewez.
Photo Dumont, prise vers 1925.

aussi dresser un état des religieux, religieuses, chanoines réguliers et chanoinesses de chaque maison et de ceux ou celles qui s'y trouvent affiliés avec leur nom et leur âge».

Le 17 vendémiaire an 5 (17 octobre 1796) un délégué de l'administration française vient établir l'inventaire des biens et l'état nominatif des religieuses. Comme objets non affermés, donc utilisés directement par les religieuses, il note d'une manière assez sommaire et imprécise:

- la maison conventuelle
 - la classe externe
 - trois grands bâtiments dans l'avant fond
 - les écuries, remises et logement des domestiques
 - la basse-cour
 - la laiterie
 - un moulin à eau
 - une avant-cour, d'un bonnier environ
 - deux petits vergers dans l'intérieur du couvent
 - environ 6 bonniers d'étangs
 - environ 10 bonniers en prairies
 - plus quatre pièces de bois totalisant 14 bonniers et 2 journaux.
- Suit alors une liste assez longue de biens affermés, sis à Forest, et ensuite celle des biens situés ailleurs.

Les revenus sont évalués comme suit en florins courants ⁽³⁾

- biens affermés et exploités	56.894-3-1 fl	+ arrérages	8.070-10-0
-------------------------------	---------------	-------------	------------

- rentes sur les Etats du Brabant	247-0-0
- rentes sur la Ville de Bruxelles	63-14-0

57.204-17-1 fl	+	8.070-10-0
----------------	---	------------

soit livres tournois	105.070-2-10	+	14.825-14-41
----------------------	--------------	---	--------------

Les biens affermés et régis doivent rapporter 1.706.823-4-1 florins à la vente, tandis que les dettes passives s'élèvent à 288.838-2 + 64.096-9-3 d'intérêts.

L'expulsion définitive des religieuses a lieu le 3 brumaire suivant (24 octobre 1796) et, très rapidement, la vente des biens abbaciaux est organisée.

Au moment de leur expulsion des religieuses sont au nombre de 19 dames nobles plus 18 converses. Ensemble elles ont donc droit à des bons de rente pour une valeur totale de 250.000 francs.

Mais, comme l'acceptation équivaldrait à un acquiescement de la spoliation, pratiquement aucune ne les accepte.

En vue de leur vente, les biens sont estimés sur base d'un certain nombre de fois le revenu cadastral, nombre qui variera suivant les circonstances, et les ventes sont organisées tous les dix jours et annoncées au moyen d'affiches décrivant le bien, en donnant la valeur estimée et, au moment de l'aliénation, le prix obtenu et l'identité de l'acquéreur. Bien souvent celui-ci est un homme de paille agissant pour un command. Toutes ces affiches ont été conservées et se trouvent dans différents dépôts d'archives du royaume. Ce sont elles, ainsi que les actes notariés conservés dans les mêmes dépôts, qui nous renseignent le mieux sur le patrimoine de l'abbaye.

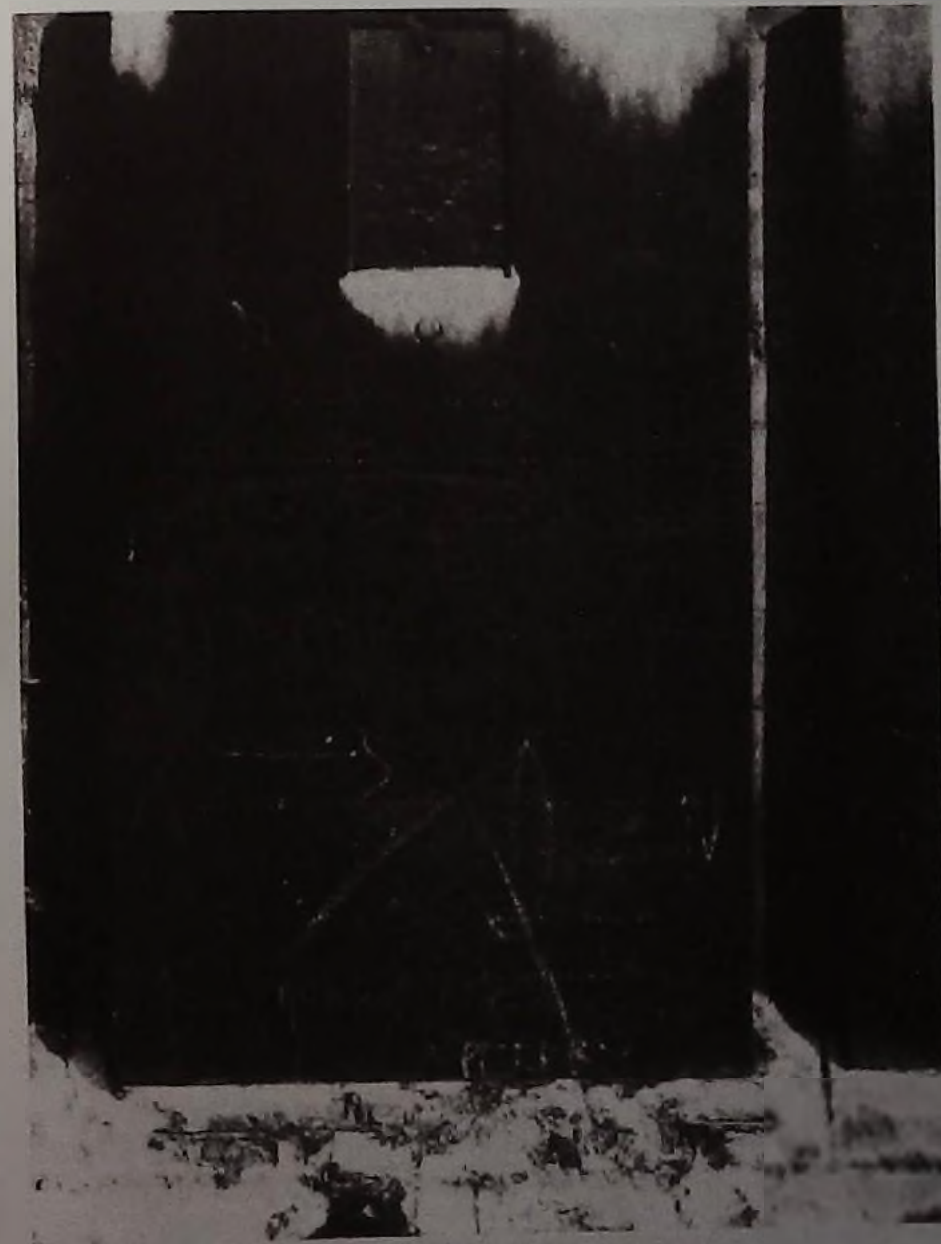
PREMIÈRES VENTES DES BIENS FORESTOIS

La première vente publique de biens abbattiaux a lieu le 15 nivose an 5 (4.1.1797) et fait l'objet de l'affiche 15, n° 20, qui décrit le bien comme «un moulin, à fabriquer du papier gris» à Forest, avec maison et jardin de 1/2 bonnier et 60 journaux de prairies, affermé à J.B. van Snick par bail du 7.6.1794, à la St-Jean 1803, moyennant 200 florins l'an. La maison consiste en 2 pièces, un grenier, une cave et une petite étable. Le moulin est composé d'une seule roue faisant mouvoir 12 pilons pour triturer les loques, d'une cuve de bois garnie d'un pistolet en cuivre avec cheminée et presse y attenante ainsi que d'une seconde cuve de bois servant à recevoir la matière prête à former le papier.

Le tout est adjugé à Jean Louis Boubers de Corbeville, dit De Boubers (*) Imprimeur-libraire à Bruxelles, rue de la Montagne, né à Lille en 1730 et à sa quatrième épouse Anne Marie Josèphe Daude-nard, pour 10.600 livres.

Comme tous les Français, De Boubers est venu en Belgique pour s'enrichir, en quoi il ne réussit pas mal. Ainsi, par acte du notaire Bourdin du 9 brumaire an 12 (1^{er} novembre 1803) il donne en hypothèque à François Barème Faurès, originaire de Mas Dagenols

en Lot-et-Garonne, mais demeurant à Gand, qui lui avait prêté 40.000 livres — pour lesquels De Boubers a d'ailleurs accepté quatre traites de dix mille francs chacune — son moulin à papier à Forest, un autre moulin à Carloo/Uccle, la ferme Crechtenbroeck à Rode-St-Genèse (4b), de 35 ha 28 a 14 ca de terres et prairies (près



Dalle funéraire à l'extérieur de l'église Saint-Denis à la mémoire des religieux

de la ferme de Bousdael), une terre de 2 ha 43 a 32 ca et une autre de 3 ha 4 a 15 ca à l'itre, une fabrique de papier avec les bâtiments à La Boverie, tous biens provenant du clergé belge.

De Boubers meurt à Bruxelles le 13 thermidor an 12 (1.8.1804). Le 3 juin 1809 sa veuve donne le moulin de Forest en location à Henri Van den Bosch de Forest (not. Bastin) et le 28 août 1817 elle le reloue pour 24 ans à Charles Maes, également de Forest (not. Bastin).

De ses quatre épouses, seule la première, Anne Barbier, lui a donné un héritier: Jacques Louis De Boubers, qui épouse François Bellet. De ce mariage naissent trois enfants.

Par son testament du 14 avril 1845 (not. Barbanson) Anne Marie Daudenard, la quatrième épouse, a légué ses biens à sa nièce Florentine Crouseaux, domiciliée à Lodelinsart, mais résidant à Molenbeek-St-Jean. Elle meurt à Bruxelles le 28 avril 1847. Après son décès, sa nièce et les trois enfants de Jacques Louis De Boubers, savoir Joseph Marie, Louis Clément et Marie Joséphe veuve feu Pierre Jean Van Herbergen, se partagent la succession par acte de liquidation-partage du notaire Barbanson, daté du 30 novembre 1847. La succession se compose de 46 lots, dont le moulin anciennement abbatial de Forest forme le n° 44. L'acte du notaire Barbanson spécifie expressément que «les 41 premiers lots ont été acquis du gouvernement français le 12 prairial an 6 (31.5.1798) et les lots 44, 45 et 46 du gouvernement français le 15 nivose an 5 (4.1.1797), ce qui ne laisse aucun doute quant à l'identification.

Depuis le 1^{er} juin 1829 (acte du 26.5.1829 du notaire Thomas) le moulin est loué, ensemble avec les lots 45 et 46, étant deux prairies de 56 a 60 ca chacune, pour un terme de 25 ans à Henry Rey, pour 300 florins hollandais l'an, devenus depuis lors 634,92 francs. Lors de la conclusion du bail il était détruit par le feu, car l'article 2 du bail disposait que «M. Rey aura la faculté de rebâtir les édifices incendiés, pour y établir un moulin à moudre le blé, ou toute autre usine qui ne détruirait pas l'usage du moulin, à condition que les bâtiments à construire seront à la propriétaire à la fin du bail.»

Dans l'acte de vente, le moulin est décrit comme «44^e lot, une fabrique avec moulin à roue hydraulique sur le ruisseau Linkebeek

(⁵) avec bâtiments, non compris ceux que le locataire fera constater lui appartenir, cour, jardin, étang et prairie, contenant 40 a 73 ca, tenant à la chaussée de Forest à Droogenbosch, au chevalier Wijns de Raucour et au comte Cornet.

Lors de la vente publique chez François Van der Elst, cabaretier au Bourdon à Calevoet, Uccle, le moulin est acquis pour 13.692 francs par François Jean, chevalier Wijns de Raucour, ancien avocat à la Cour Impériale, bourgmestre de Bruxelles, sénateur, né à Bruxelles le 6 novembre 1779, fils de Nicolas et de Catherine Mosselman.

N'ayant pas d'enfant, Wijns lègue, par testament du 9 juillet 1855 (not. Bourdin) tous ses biens à son neveu Joseph-Emmanuel Zaman, fils de sa sœur Barbe, et époux de Cécile Dumonceau, petite-fille du général.

Le 15 nivose an 5 (4.1.1797) également, l'Administration des Domaines Nationaux vend 4 bonniers, 2 journaux 65 verges de prés, loués à Pierre Jacobs et Pierre Van Tuycom, sis au Poststuk. Le bien est adjugé pour 4.000 livres à Jean Baptiste Paulée, négociant à Paris (⁶).

Le 25 nivose suivant (14 janvier 1797), J.B. Schuermans de Bruxelles achète pour 1.475 livres, 2 bonniers de terre le long du Postweg (un chemin actuellement disparu pour faire place au parc de Forest).

Sous les numéros 23 à 30, l'affiche 24 annonce la vente de l'abbaye: bâtiments, église, deux moulins à eau, dont l'un à l'intérieur de l'abbaye et l'autre, le Kaekenbeekmolen, au nord de celle-ci, des prés, étangs et terres, ensemble 58 bonniers 3 journaux 72 verges, soit 53 hectares 85 ares et 2 centiares. Le tout est adjugé le 8 ventose an 5 (26 février 1797), pour 357.000 livres à Guillaume Samson pour le compte de Jean Louis Rousseau, ancien entrepreneur de charroi militaire et fournisseur de fourrages des armées du Nord et de Sambre et Meuse, domicilié à Charleville, époux de Geneviève Colinet.

Le n° 31 de la même affiche 24 annonce la vente de la ferme avec 68 bonniers 93 verges ou 62 ha 34 a 83 ca de terres laboura-

bles, plus 18 bonniers 93 verges ou 16 ha 71 a 77 ca de vergers, jardins, prairies, étang, le tout affermé aux frères Declerck. L'ensemble est vendu le 8 ventose an 5 (26 février 1797) pour 95.000 livres au même Rousseau.

Celui-ci ne traîne pas pour l'exploitation de son bien. Dès le 9 messidor suivant (27 juin 1797), par devant le notaire Mahieu de Paris, il donne procuration à Luppert de Belval, contrôleur ambulancier des équipages militaires, domicilié à Paris, en vue de prendre telles mesures que celui-ci estimera convenir. Le 28 vendémiaire an 6 (19 octobre 1797) Luppert vend à Adrien Louis Hubert Grodée à Bruxelles, ex-contrôleur des équipages militaires du service auxiliaire, une grande quantité d'arbres sur les terres de la ferme Declerck, Donkerstraat (l'actuel Beukenberg) et Capellekensstraat (environs de l'avenue du Globe). A son tour Grodée vend les arbres en vente publique en 99 marchés.

Rousseau désignera d'ailleurs rapidement un autre mandataire, notamment Louis Pierre Tessier, domicilié à Rimogne. Le 1^{er} germinal an 7 (21.3.1799) ce dernier donne en location à J.P. Depauw, poissonnier à Bruxelles, quai des Poissonniers, sect. 3 n° 1039, à partir du même jour, «les quatre étangs de l'abbaye, pour la somme de 643 francs annuellement, et le terme de neuf années, payable d'année en année de manière que le premier paiement écholra le premier germinal de l'an 8 (22.3.1800). Le propriétaire se réserve le droit de chasse sur lesdits étangs» ce qui prouve l'existence de gibier d'eau, en quantité assez importante (not. Marchal).

Le décret du 18 germinal an 3 (10.4.1795) a remplacé la livre par le franc, et la loi du 25 germinal an 4 (14.4.1796) a fixé entre la nouvelle monnaie et la livre tournois la parité de 80-81, de sorte que le franc vaut un peu plus que l'ancienne livre.

L'introduction du franc ne met cependant pas immédiatement fin à l'emploi de la livre, et le loyer payé par Depauw est en réalité de 650 livres ce que tout le monde sait et comprend. Mais la loi a ses exigences.

Le 8 germinal an 7 (28.3.1799) Tessier donne mandat à Adrien Grodée à Forest, pour administrer les biens de Rousseau dans les neuf départements annexés.

Le 9 floréal an 7 (28.4.1799), par un acte du notaire Marchal de Bruxelles, Tessier loue à Charles Crickx de Saint-Gilles, le moulin à eau à l'intérieur de la cour de l'abbaye, plus quelques locaux, pour un terme de neuf ans à prendre cours le 12 floréal an 7 (1.5.1799), pour la somme de 734 francs 70 centimes «ou 400 florins, argent courant dit de Brabant». Ni le franc ni la livre ne sont fort connus de nos ancêtres qui, malgré l'occupation du pays, continuent de mettre leur confiance dans l'ancienne monnaie nationale, le florin courant de Brabant, officiellement démonétisé, mais utilisé couramment (7).

Le 9 fructidor an 7 (5.9.1799) Adrien Godée donne en location (not. Marchal) à Jacques Finner, graveur et imprimeur d'indiennes, domicilié à Gand, divers locaux et terrains dont l'énumération nous donne une idée de l'organisation de l'abbaye; il s'agit notamment de :

- tous les bâtiments dans la cour appelée ci-devant de l'Ecole, consistant en un rez-de-chaussée, chambre haute et grenier au-dessus, divisé en plusieurs parties et, comprises dans ces bâtiments, les écuries qui se trouvent à gauche;
- la cour devant ces bâtiments, jusques et y compris la muraille de la ci-devant Infirmerie;
- la deuxième cour, communiquant avec la première par une porte cochère;
- le terrain appelé la Blanchisserie, dans lequel se trouvent deux fossés pavés et garnis de pierre bleue;
- les trois bassins existant devant le quartier appelé «des Etrangers», pour 800 frans par an plus les impôts.

Le lessive ne se faisait pas chaque semaine comme maintenant, et les immenses quantités de linge étaient lavées au savon de Marseille ou au savon noir dans un des fossés, et rincés dans l'autre, le tout en plein air, une fois au printemps et une fois en automne.

Le 13 brumaire an 8 (4.11.1799), nouvelle vente d'arbres, payables «en espèces métalliques» ayant cours actuellement, pratiquement tout ce qui était or ou argent. Cette vente rapporte 705 florins et 10 sols. Le 26 suivant, le notaire Marchal, qui a reçu l'argent du mandataire de Rousseau, reçoit le billet suivant: «J'ai l'honneur de souhaiter le Bon Jour à Monsieur Marchal, en le priant de vouloir

bien remettre au porteur de la présente le montant de la vente des arbres, en lui remettant la quittance de ladite.» Le 17 pluviôse an 8 (6.2.1800), nous trouvons un nouveau mandataire de Rousseau, notamment Frédéric Zweifel domicilié à Forest, qui donne en location à Finner, à ce moment domicilié à Forest, et établi comme imprimeur d'indiennes, divers autres bâtiments, plus une prairie d'un hectare, entourée d'un fossé dans l'enclos de l'abbaye, aboutissant aux prairies louées aux citoyens Sophie et Ruttier, avec cette condition c'est que le locataire aura libre passage pour un chariot par la grande drève jusqu'au commencement de sa prairie où il lui sera loisible d'établir un pont avec barrière à ses frais. Le bail prend cours le premier ventose suivant (20.2.1800) pour la somme de 490 francs l'an, plus les intérêts (not. Marchal).

Cependant, Charles Crickx ne reste pas sur le moulin et, par acte du notaire Marchal du 6 ventose an 8 (25.2.1800) Frédéric Zweifel le redonne en location à Henry Lauwers, meunier domicilié à Carloo (Uccle) et à son épouse Elisabeth Van Kerm, pour 907 francs 2 centimes ou 500 florins argent courant. Le bail stipule que les locataires seuls sont libres de renoncer à la location tous les ans, moyennant préavis de six mois.

Dès le 8 brumaire an 10 (29 novembre 1801) Lauwers et sa femme font usage de cette faculté, et promettent d'évacuer le moulin pour le dix ventose suivant (1.3.1803). Peut-être ont-ils trouvé exagéré le prix demandé pour la location, notamment cent florins de plus par an que leur prédécesseur (not. Bourdin).

Quoi qu'il en soit, le moulin est reloué le 18 floréal an 10 (8.5.1802) à Guillaume Baetens au prix de 593 francs, soit en réalité 600 livres, donc notablement moins que ce que payait Lauwers, et même moins que ce qu'avait payé Charles Crickx, Baetens restera meunier jusqu'en 1809 (not. Bourdin).

Le moulin de Kaeckenbeek est exploité, au moment de la vente, par le meunier François Verheyleweghen, originaire de Ruisbroeck, époux de Franciska Cafmeyer; il meurt à Forest le 6 brumaire an 7 (27.10.1798). Ses successeurs sont ses deux fils et aidants, Henri né en 1769, et Jean-Baptiste né en 1771, tous deux à Forest, Jean-Baptiste laisse la direction du moulin à son frère aîné qui a épousé Catherine Vliegghen, mais qui meurt à Forest dès le 27 brumaire an 7 (12.11.1798).

A son décès, Henri Verheyleweghen laisse une situation obérée, à tel point qu'à la requête de sa mère veuve, le tribunal civil de la Dyle ordonne par jugement du 1^{er} messidor an 7 (17.6.1799), la vente publique de tous les biens de la communauté. Cette vente a lieu le 21 thermidor suivant et rapporte 2.064 francs 75 centimes. A la jeune veuve il ne reste que ses effets personnels et un lit, mais Jean Nicolas Leten, probablement un ouvrier de Verheyleweghen, a racheté la majeure partie des meubles et ustensiles. Et le premier vendémiaire an 10 (13.9.1801) Rousseau lui donne le bail du moulin de Kaeckenbeek, plus 3 journaux de terre garnie d'aulnes, le long du grand étang, et une drève d'un journal 39 verges, le tout pour 360 florins argent courant du Brabant (not. Bourdin).

Ce qui devait arriver, arriva: le 13 frimaire an 11 (4.12.1802) Leten et la jeune veuve comparaissent, en présence de l'avocat François Nicolas Wyns, conseiller de la future, et Jean Benoît Iwens, rue de la Montagne à Bruxelles devant le notaire Bourdin à Bruxelles, en vue d'y faire passer le contrat de mariage; lui apporte ce qu'il a acheté, elle ce qu'elle a pu conserver. Le 8 janvier 1803, Jean Leten, âgé d'environ 44 ans, épouse à Forest Catherine Vliegghen, âgée d'environ 33 ans, et ensemble ils continueront l'exploitation pendant des dizaines d'années. Le 9 février 1913, nous trouvons Jean-Baptiste Verheyleweghen comme «garçon meunier» chez Leten, mais en 1818, à son décès, il est garde champêtre.

Le n° 31 de la même affiche 24 du 8 ventose an 5 (26.2.1797) annonce la vente de la ferme avec 68 bonniers 93 verges ou 62 hectares 34 ares 83 centiares de terres labourables, plus 18 bonniers 93 verges ou 16 ha 71 a 77 ca de vergers, jardins, prairies, étang, le tout affermé aux frères Declerck. L'ensemble est vendu pour 95.000 livres au même Rousseau.

Finner ne paraît guère être resté dans les bâtiments pris en location pour y exploiter une fabrique d'indiennes, car dès le 25 thermidor an 8 (13.8.1800) Rousseau les reloue à bail pour 3-6-9 ans, moyennant 1.280 francs l'an à Adrien Van Nijvel, marchand de verre, natif de Woluwe-St-Lambert et demeurant à Bruxelles au Canal. Il est fort possible que Van Nijvel ait eu connaissance du fait que les locaux étaient à louer par son épouse, la Forestoise Jeanne Pappaert. Quoi qu'il en soit, Van Nijvel reste, et le 13 brumaire an 10 (4.11.1801) il prend en outre en location le jardin dit de l'Ecole, celui

qu'occupait le meunier à l'intérieur de l'abbaye et « tout ce qui se trouve entre les cloîtres, le réfectoire et l'église » et le loyer est porté à 1.400 francs l'an. Van Nijvel fabrique à son tour des indiennes qu'il vend dans son magasin de Bruxelles, et ne paraît avoir d'autre concurrent qu'Henry Bosdevex, rue des Teinturiers, dont l'usine est établie à Stalle sur le même Geleysbeek, depuis 1795 (not. Bourdin).



Pierre commémorative de la reconstruction de l'abbaye en 1764.

Dans tous ses actes, Jean Louis Rousseau signe « Rousseau l'aîné » sans doute pour se distinguer de ses frères Jean Joseph, demeurant à Paris, Charles Joseph qui habite Rimogne (Ardennes) et Pierre Joseph Louis qui habite Bruxelles, rue aux Laines, après avoir habité Forest. Il mourra d'ailleurs à Paris le 6 janvier 1816 (*). Si l'on en juge par leurs achats et leurs ventes les quatre frères profitent de la Révolution. A l'instar de plusieurs autres Français, ils ont constitué une « Compagnie » qui acquiert bon nombre de biens ecclésiastiques à Forest et ailleurs, provenant d'autres communautés que l'abbaye de Forest. Le 29 pluviôse an 10 (17.2.1802) Charles Joseph, alors rentier, déclare devoir à Louis à Forest 3.600 francs

pour différentes fournitures de pain, foin et avoine, à lui faites lorsqu'il était chargé de l'approvisionnement en fourrages de l'armée du Nord. Il s'oblige au paiement d'une rente de 360 francs l'an pendant la vie de Marie Louise Deltour, demeurant audit Forest, et pendant la vie de l'aîné des enfants de ladite Deltour.

Par bail du 4 brumaire an 10 (26.10.1801) il donne en location à François Jean Van den Elsken, cultivateur à Forest, une grange dans la basse-cour de l'ex-abbaye, un jardin potager d'environ 1 bonnier 1 journal, tenant à l'étang dit de l'Abbesse, un autre étang tenant à la drève qui conduit au pavillon dit le Temple. 5 journaux de prairie et plusieurs drèves, le tout pour 310 florins l'an.

Le 5 brumaire an 10 (27.10.1801) il loue pour 3-6-9 ans, à Jacques Guillaume Sanen de Bruxelles, une maison au prix de 1.500 florins courant du Brabant « faisant en monnaie républicaine 2.721 francs 10 centimes ».

Au décès de son épouse, Jean Louis Rousseau reste propriétaire de la moitié des biens, ainsi que donataire d'un quart en propriété et d'un quart en usufruit de la part de sa femme, tandis que sa fille Hortense hérite du surplus. Hortense, encore mineure à cette époque, s'empresse de vendre sa part le 12 août 1806 à l'audience des criées du tribunal de Charleville, à Louis Joseph Thomas, célibataire propriétaire demeurant à Mézières.

De son côté, Rousseau vend ses biens le 4 juin 1807 à Michel Firmin Grau de St-Vincent, propriétaire à Paris, rue des Batailles 16, de sorte que les deux acquéreurs ne peuvent disposer de leur bien l'un sans l'autre. Tant Grau de St-Vincent que Thomas possèdent à cette époque encore d'autres biens provenant de communautés religieuses spoliées.

Dès le 17 octobre 1807 Thomas donne mandat à Grau de St-Vincent pour vendre leurs propriétés communes, à Bruxelles et à Forest.

Entre-temps à Forest on démolit l'église et plusieurs bâtiments, tandis que des locataires occupent le surplus. La seule industrie établie à ce moment est apparemment celle de Van Nijvel.

Le 29 mai 1808, par devant le notaire impérial Jean Louis Bourdin à Bruxelles l'abbaye est vendue à Philippe Joseph Papin, dans les circonstances que nous allons voir.

PHILIPPE PAPIN

Pendant un siècle et demi l'histoire de la famille Papin se confond avec celle des bâtiments de l'abbaye, de sorte qu'il vaudrait la peine de mieux connaître ce personnage, dont certains auteurs ont voulu faire un général français.

Philippe Joseph Ghislain Papin est né à Mons le 2 novembre 1765, comme fils du Sieur Louis Joseph Ghislain, avocat gradué au Conseil Souverain du Hainaut et de Mademoiselle Marie Isabelle Joseph Mesnage, son épouse. Son parrain était Philippe Joseph Crinon, écuyer, et sa marraine Demoiselle Marie Catherine, épouse de l'avocat Pony.

Les Papin sont une vieille famille de gens de robe où les avocats se sont succédé de père en fils depuis plus de deux siècles. Il est donc normal pour Philippe de devenir lui aussi juriste (comme le sera d'ailleurs son frère cadet Frédéric) et le 17 janvier 1783 il se fait immatriculer à l'université de Louvain. Comme on le sait, il suffisait d'une inscription pour toute la durée des études. Philippe Papin est devenu probablement, lui aussi, avocat au Conseil Souverain du Hainaut. Quand nous le retrouvons il est, tout comme son père, installé à Neufvilles, marié à Angélique Charle (née à Lobbes le 11 mai 1769) et père d'un fils Adolphe dont la naissance n'est enregistrée nulle part. D'après un acte de notoriété délivré à l'occasion de son mariage, il serait né à Neufvilles le 2^e jour complémentaire de l'an quatre, correspondant au 18 septembre 1796.

Le 3^e jour complémentaire de l'an 5 (19.9.1797) naît à Neufvilles une fille Pauline Eugénie. A la naissance, le père est cité comme «rentier». Cette inactivité s'explique fort bien quand on se rappelle que le Conseil Souverain du Hainaut a été supprimé par les Français en 1794, ce qui entraîne forcément l'inactivité de ses membres et de ses avocats.

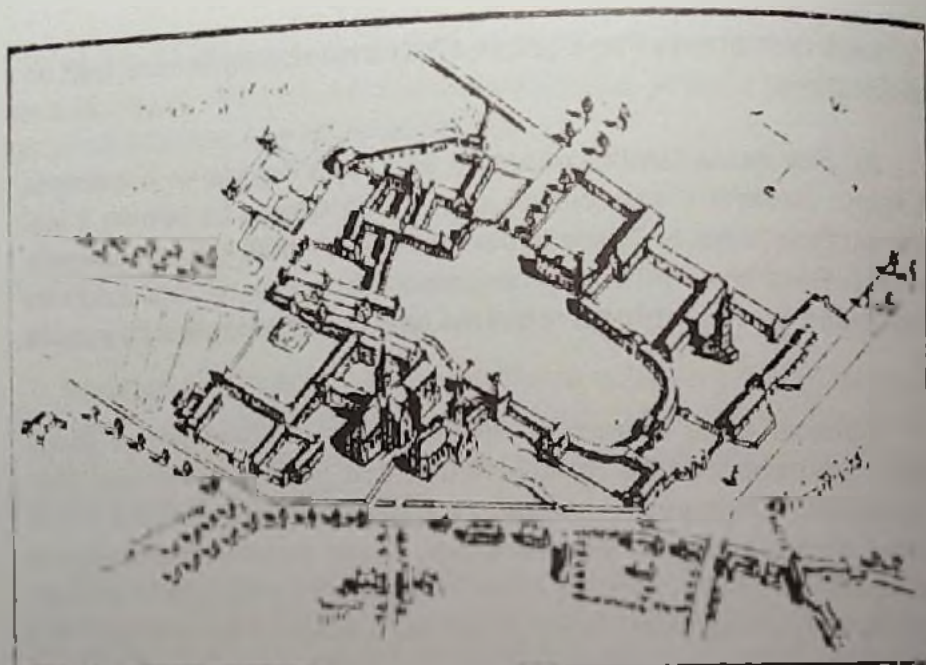
Le 8 frimaire de l'an 8 (22.11.1799) à Neufvilles encore, naît un fils Gustave.

Au Rœulx, la famille princière de Croÿ a émigré en Allemagne et Papin devient «receveur du citoyen de Croÿ». La famille s'installe au Rœulx où, le 26 messidor an 10 (15.7.1802) naît un fils Louis Joseph Ghislain. Philippe a l'occasion de présenter aux autorités françaises bon nombre de requêtes souvent couronnées de succès (9).

Comme dans beaucoup de localités de la «ci-devant Belgique», les habitants du Rœulx ne tiennent guère à collaborer avec l'occupant. Un premier conseil municipal, nommé d'office par le préfet du département de Jemappes, refuse carrément de siéger et un second conseil, nommé dans les mêmes conditions et présidé par le citoyen Bonnier, ne peut rien faire, Bonnier ne se présentant jamais aux séances. Aussi est-il destitué par arrêté du préfet du 23 ventose an 10 (14.3.1802) et un arrêté des consuls du 4 thermidor an 10 (23.7.1802), suivi d'un arrêté d'exécution du préfet, nomme le citoyen Papin Philippe, maire du Rœulx. Le 30 du même mois (18.8.1802) Papin préside la première réunion extraordinaire du conseil municipal.

Dès son installation il prend une série de mesures destinées à redonner vie à la petite cité; chaque citoyen contribuera à la réfection des routes par une corvée personnelle d'un jour ou par le versement d'un franc. Les propriétaires d'une charrette avec cheval contribueront avec celle-ci ou paieront 12 francs. Puis c'est le tour de l'école primaire qui est rouverte, on crée un marché public hebdomadaire, on organise une foire annuelle, etc. Le 22 frimaire an 11 (13.12.1802) on rouvre les trois premières classes de l'ancien collège, supprimé par les Français, et le maire fait don à la ville d'une cloche appelée Norbertine destinée à remplacer celles qui ont disparu. Bref, l'arrivée de Papin réveille la petite ville qui jusque là a vécu dans l'ombre de la puissante famille princière.

Cependant sa façon d'administrer ne plaît à tout le monde. Régulièrement nous le voyons en désaccord avec ses concitoyens et, en 1809, il a une dispute assez vive avec un certain De Royer, montois comme lui, au sujet de rentes dues par la ville du Rœulx à De Royer. Le 6 mai 1809, celui-ci écrit au préfet du département de



L'abbaye de Forest en 1790, d'après un plan de Nestor Cambier, paru vers 1920 dans *Pr. Peiren. Monographie de la commune de Forest-Vorst* (éd. Lambin).

Jemappes que « les allégués de ce maire me persuadent, Monsieur le Préfet, que tous les moyens lui sont bons pour satisfaire son ressentiment causé par mon refus de lui donner des quittances pour un plus grand nombre de canons qu'il ne m'aurait payé ». Papin est invité par le préfet à se justifier et le 14 juin, il écrit à De Royer, avec copie au préfet « J'ai l'honneur de vous envoyer sous ce couvert un mandat de 66 francs 21 centimes pour une année de vos deux rentes. C'est tout ce que je peux faire ». En réalité le paiement est de 67 livres.

Le 5 janvier 1810 naît, au Rœulx, Constance Marie Angélique. Les témoins sont Emmanuel de Croÿ Solre, 41 ans, président du canton, et Frédéric Papin, 41 ans, jurisconsulte et frère du père, tous deux demeurant au Rœulx.

A cette époque, Le Rœulx est le lieu de refuge d'un émigré français, Maximilien Armand François Joseph Olivier de St-Georges de Vérac, ancien officier dans les carabiniers royaux qui retournera à Paris dès 1811, et après la Restauration, héritera en 1814 du titre de marquis et sera nommé Pair de France en 1815. En attendant, il a mis en sûreté une partie du moins de la fortune fami-

liale et reste en relations avec son père, ancien ambassadeur du roi de France, retourné à Paris dès 1801, sitôt que le premier consul eut décrété l'amnistie et la permission de rentrer à tous les émigrés, sauf aux princes de la maison prétendante. Comme il préfère rester dans sa retraite, il constitue par acte du 16.8.1806, passé par devant le notaire Plétain de Soignies, Philippe Papin son mandataire spécial en vue de « faire en son nom tels achats de biens qu'il trouvera bons ». Il est pratiquement certain que Papin et de Vérac ont eu connaissance, par le père de ce dernier, de l'existence à Paris de propriétaire de biens nationaux dans les départements annexés et qui étaient désireux de les vendre.

Par acte de notaire Bourdin de Bruxelles, en date du 29 mai 1808, Papin achète pour son mandant, de Michel Firmin Grau de St-Vincent, propriétaire à Paris, qui vend au nom et pour compte de son épouse Adelaïde Marie Jeanne Lutton, ainsi que comme fondé de pouvoirs de Louis Joseph Thomas, garçon majeur, trois maisons sises à Bruxelles place Royale, étant l'Hôtel des Etrangers n° 1123, le café de l'Amitié n° 1124 et le café de l'Empereur n° 1125, acquises le 4 juin 1807 par Rousseau et provenant de l'abbaye de Grimbergen.

Par un acte du même jour, passé devant le même notaire, Philippe Joseph Papin achète des mêmes vendeurs, pour son propre compte,

« 1) 5/8^{es} tant en propriété qu'en jouissance, et un huitième en usufruit pendant la vie de Monsieur Jean Louis Rousseau, propriétaire, demeurant ordinairement à Charleville, dans la ci-devant abbaye de Forest, avec les dépendances intérieures et extérieures, consistant spécialement en deux pavillons, remises et écuries, grange et autres bâtiments, le terrain et ce qui reste de l'église de ladite abbaye, l'enclos et les bâtiments occupés par le sieur Van Nijvel, et servant aujourd'hui à sa manufacture: une maison avec dépendances située à l'extérieur de l'enclos de l'abbaye, à droite, en y entrant, deux moulins et bâtiments indépendants, quatre étangs empoissonnés, plusieurs pièces en vergers, jardins, prairies, plantés d'arbres fruitiers et autres, contenant ensemble 53 hectares 85 ares et 2 centiares ou cinquante-huit bonniers trois journaux soixante-douze verges ancienne mesure.

Plus, dans une ferme située audit Forest à côté de l'enclos de ladite abbaye, consistant en un corps de logis, écuries, grange et

autres bâtiments et dépendances contenant 62 hectares 34 ares 83 centiares ou soixante-huit bonniers 93 verges de terre labourable, et 16 hectares 71 ares 79 centiares ou dix-huit bonniers 93 verges en vergers, jardins, prairies et un étang. Desquelles portions Monsieur et Madame de St-Vincent sont propriétaires.»

«2) 2/8^{es}, tant en propriété qu'en jouissance et un huitième en nue propriété seulement, dans les mêmes biens, lesquelles portions appartiennent à Monsieur Thomas.

Ladite vente est faite moyennant la somme de 132.000 francs, savoir 72.000 francs pour les portions appartenant à M. Grau de St-Vincent et son épouse et 60.000 francs pour celle appartenant à M. Thomas.

M. de St-Vincent reconnaît avoir reçu de M. Papin la somme de 5.925,93 F à compte sur le prix des parts appartenant tant à lui qu'à son épouse, dont quittance;

au moyen de quoi il ne leur reste plus dû que 66.074,07 francs. Il est expressément convenu que les sommes restant dues seront payées de la manière ainsi qu'il suit, avec les intérêts sur le pied de 5 % par an, sans aucune retenue

à M. de St-Vincent au 1^{er} mai 1809
et au 1^{er} juin 1818

11.553,70 F

54.520,37 F

66.074,07 F

à M. Thomas au 1^{er} mai 1809

au 1^{er} juin 1810

et au 1^{er} juin 1818»

16.680 F

7.300 F

35.850 F

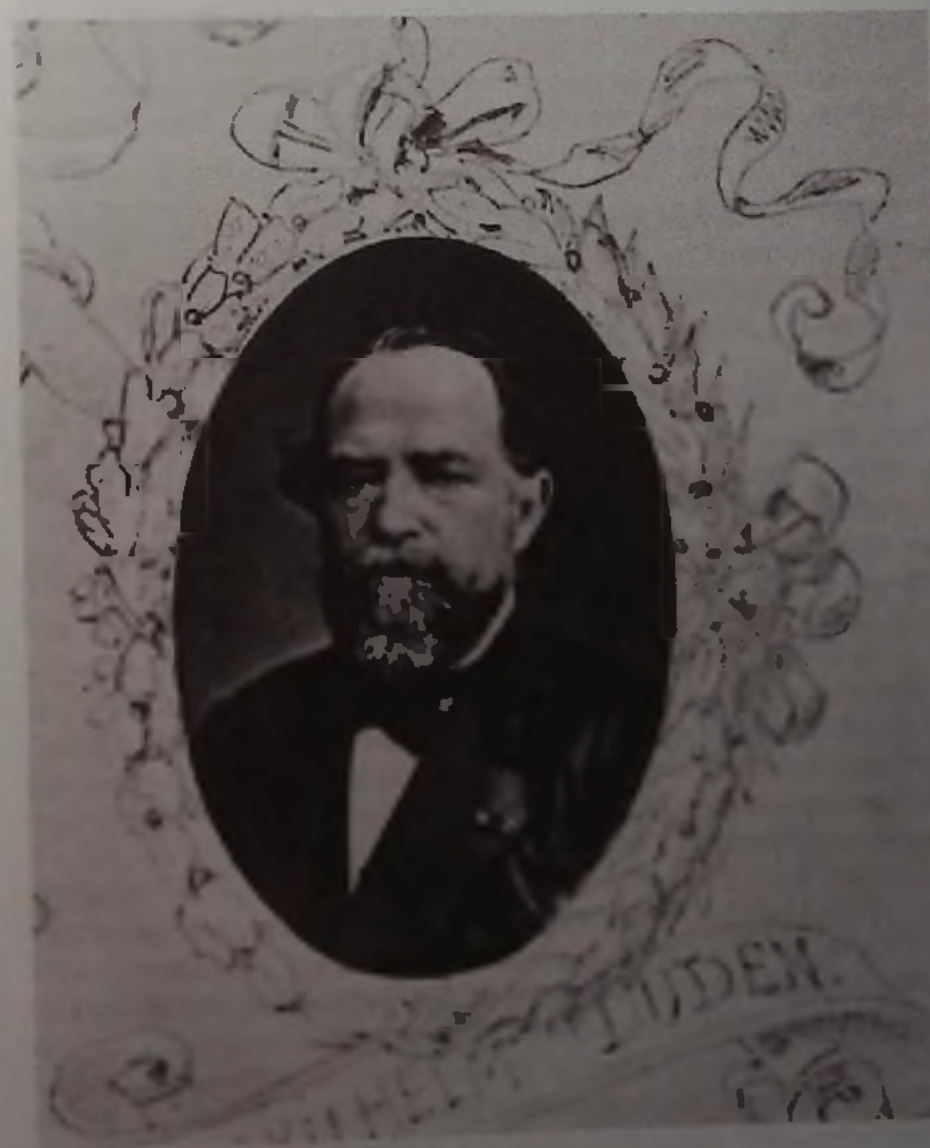
60.000 F

Les biens achetés sont grevés d'hypothèque pour le solde encore dû, mais Papin paie régulièrement. Notons en passant que l'acompte versé représente exactement 6.000 livres, monnaie utilisée dans la réalité. Dès le 8 mai 1809, l'hypothèque en faveur de Grau de St-Vincent, habitant à ce moment rue Neuve St-Augustin à Paris, est réduite de 66.074,77 F (66.900 livres) à 54.520,37 F (55.200 livres) et le même jour celle de 60.000 F en faveur de Thomas est réduite à 43.150 F.

Malheureusement pour Papin, ses hypothèques ne se remboursent que par des emprunts à amortir parfois en rente viagère. Ainsi, le 25.10.1812, par un acte passé par-devant le notaire Bourdin, il constitue pour J.B. Antoine Hoyas à St-Josse-ten-Noode, une

rente viagère de 444,44 F ou 450 livres tournois, nette de tous impôts à partir du 25.10.1813, pour réception de 2.962,96 F ou 3.000 livres tournois.

Tout en continuant d'habiter Le Roeulx, qu'il ne quitte d'ailleurs que très rarement (¹⁰), Papin organise systématiquement l'exploitation de l'abbaye. Une des premières sources de revenus sera



Wilhelm Duden (Dortmund 1825 - Ixelles 1894), achète le Cruysbosch et le légua à Léopold II pour en faire un parc public.

la vente d'arbres et d'herbe, provenant des immenses prairies. Ces ventes se font par le ministère d'un notaire à des conditions bien précises d'enlèvement et de paiement et « après lecture et explication en flamand desdites conditions au peuple rassemblé » deux fois l'an, une première en juin ou juillet et puis en septembre pour le regain. Bon an mal an, l'herbe rapporte 4 à 5.000 F annuellement.

Alors que les ventes d'herbe se font sur place, celles des arbres sont organisées le plus souvent dans le café de Pierre Boes, boulanger et maire, dont la demeure est attenante au portique de l'abbaye, le tout en présence du garde champêtre Pierre Mosselman et d'un autre témoin.

La location des biens constitue évidemment une source autrement importante de revenus. Les locations de terres se font généralement, comme sous l'ancien régime, à partir de la St-André le 30 novembre, par bail de 3-6-9 ans.

Le 19 août 1809, Papin loue à partir de la St-André 1810, aux agriculteurs François Corbisier et Josse Van der Schrick de St-Gilles, 1 ha 85 a 95 ca, ou 2 bonniers 14 verges dans un ensemble moyennant le prix de 108,84 F Ou 60 florins du Brabant, le bonnier. Bien entendu, les locations accordées par ses prédécesseurs sont maintenues.

A la même date, il loue à Marc Van Campenhout et à son épouse Barbe Corbisier le moulin à grains, tenu anciennement par Guillaume Baetens plus 3 ha 2 a 72 ca ou 4 bonniers de terre labourable sur le Beukenberg, et 2 bonniers dans la prairie dite de St-Jean, le tout moyennant 589,16 florins courants ou 1.070 F l'an. Le locataire devra curer le ruisseau régulièrement.

Cependant, il ne conserve pas toutes les acquisitions et, dès le 18 août 1809, par acte du notaire Dupré, il vend 7 ha 69 a 37 ca ou 8 bonniers 2 journaux 59 verges de terre labourable, limitée au sud par le chemin de Forest à Uccle (l'actuel Beukenberg) à Louis François Passy, receveur général du département de la Dyle, et à son épouse Pauline Daure, pour le prix de 12.000 francs. L'entrée en jouissance est fixée à la St-André, suivant l'ancienne coutume locale. Le paiement ne se fait que le 30 janvier 1811, date à laquelle Frédéric Papin, mandataire de son frère suivant procuration don-

née le 26 janvier 1811 par devant le notaire Aubert Bauchet du Roeulx, donne mainlevée de l'hypothèque prise sur le bien.

Le 9 octobre 1810, il vend à Jean Charles Leroy, cultivateur à St-Gilles, le Wijngaerveld de 3 ha 94 a 44 ca, au prix de 4.945,50 F ou 2.700 florins courants du Brabant, payables au plus tard le 9 octobre 1820, soit dix ans plus tard. Ce Wijngaerveld dépendant de la ferme de l'ancienne abbaye, tient du bas à la chaussée de Bruxelles, du haut au Krekelweg (l'actuelle avenue du Domaine) et du troisième côté au bois (l'actuel parc Duden).

Pour payer cet achat, Leroy doit emprunter de l'argent à François Jean Wijns, avocat à Bruxelles, rue aux Loups, gros propriétaire de biens ecclésiastiques. Mais il ne voit décidément pas le moyen d'en sortir et, le 26 décembre 1815, il revend son bien pour 4.375 F à Wijns, qui verse à Papin la somme de 1.050 F pour solde anticipé des 1.236,37 F encore dus.

Le 8 janvier 1811, Frédéric Papin vend pour le compte de son frère Philippe, à Joseph Poelaert et à Wijnand Baels, maîtres-maçons à Bruxelles, 6 a 95 ca avec écurie, dans la ferme de l'abbaye occupée par les frères Declerck. Les deux acheteurs démolissent l'écurie et revendent le terrain le 28 mars 1813 à Pierre Boes, boulanger à Forest, pour 800 francs.

Etant retenu au Roeulx pour ses fonctions de maire et d'Intendant de la famille de Croÿ, il installe dans les bâtiments de l'abbaye son frère cadet Frédéric auquel, par bail du 26.1.1812, il loue le pavillon de droite en entrant, avec jardin et bosquet et tous les meubles, moyennant 300 F l'an, plus les contributions. Par acte du 12 février suivant du notaire Bourdin, il constitue Frédéric son mandataire général.

Le 28 avril 1812, par acte du notaire Dupré, il vend encore à Passy 4 ha 83 a 17 ca ou 5 bonniers 1 journal 15 verges d'un champ nommé Kersbeek, tenant au « bois Impérial nommé Kersbeek » (c.-à-d. au domaine national inaliénable), plus « la lisière avec le plantis le long dudit bois de Kersbeek, ainsi que le fermier de l'abbaye en a constamment joui », le tout pour le prix de 7.500 francs. L'entrée en jouissance est fixée au 30 mai 1812.

Mais Frédéric ne reste pas longtemps à Forest et par acte du notaire Bourdin du 4 mai 1816, Philippe reloue le pavillon « jusqu'au mur de séparation Van Nijvel » pour 3-6-9 ans à Georges Maximilien Collignon et son épouse Henriette Nissen. Frédéric devient Conseiller, puis Maître Conseiller à la Chambre des Comptes à La Haye, où il est rejoint plus tard par son neveu Gustave Papin, en qualité d'employé à cette même Chambre (10 bis).

Le 2 juillet 1817, par acte du même notaire, il donne à ferme pour 9 ans à partir de la Saint-André :

- à J.N. Depauw, poissonnier à Bruxelles, quai des Poissonniers 3, deux étangs faisant au total environ 10 ha 5 a 18 ca dans l'enclos de l'abbaye;
- à Jean Leten, le moulin de Kaeckenbeke à trois roues, plus une maison d'habitation, grange, écurie et bâtiments, plus le terrain où se trouve le four, une prairie de 2 bonniers, 4 bonniers 5 journaux 50 verges de terre de labour; le tout pour 7.000 francs, dont 900 francs pour le moulin. Il s'agit donc d'un renouvellement du bail de 1801.

Le 8 mars 1815, Papin vend à Wijns 3 ha 15 a 46 ca soit 3 bonniers 1 journal 81 verges de terres au lieu dit « de Steer » ou « het Steertje » faisant partie de la ferme de l'abbaye et tenant aux biens de Wijns (provenant de l'abbaye de la Cambre). Cette terre est louée depuis le 4.1.1811 pour 9 ans à Guillaume Aerts, menuisier, et J.B. Vleugens, tous deux à Forest.

Entre-temps, l'église est démolie entièrement et, le 2 mai 1811, Philippe Papin « étant en la maison de Frédéric Papin », vend à Adrien Van Nijvel, locataire depuis plus de dix ans d'une partie importante de l'abbaye, et à son épouse Jeanne Marie Pappaert, native de Forest, le terrain de l'église et du cloître de la ci-devant abbaye; les bâtiments de l'école et ceux adjacents. Le ruisseau qui fait tourner le moulin de l'ex-abbaye appartient au vendeur et continuera d'entrer dans la propriété de Van Nijvel et d'en sortir. Le meunier de ce moulin est Marc Van Campenhout, qui le transformera en pressoir d'huile de colza. Son bail est renouvelé régulièrement et, en plus de son moulin, il s'occupe activement de politique et deviendra échevin de Forest. Dans le bail du 1^{er} octobre 1838 il est qualifié de « ci-devant meunier actuellement fabricant d'huile », mais il ne termine pas ce dernier bail et meurt à Forest le 3 août 1846, âgé de 75 ans. Après son décès, le pressoir est désaffectué (11).

Van Nijvel entoure sa propriété d'un mur et y construit une usine, et paiera plus tard, selon la coutume de l'époque.

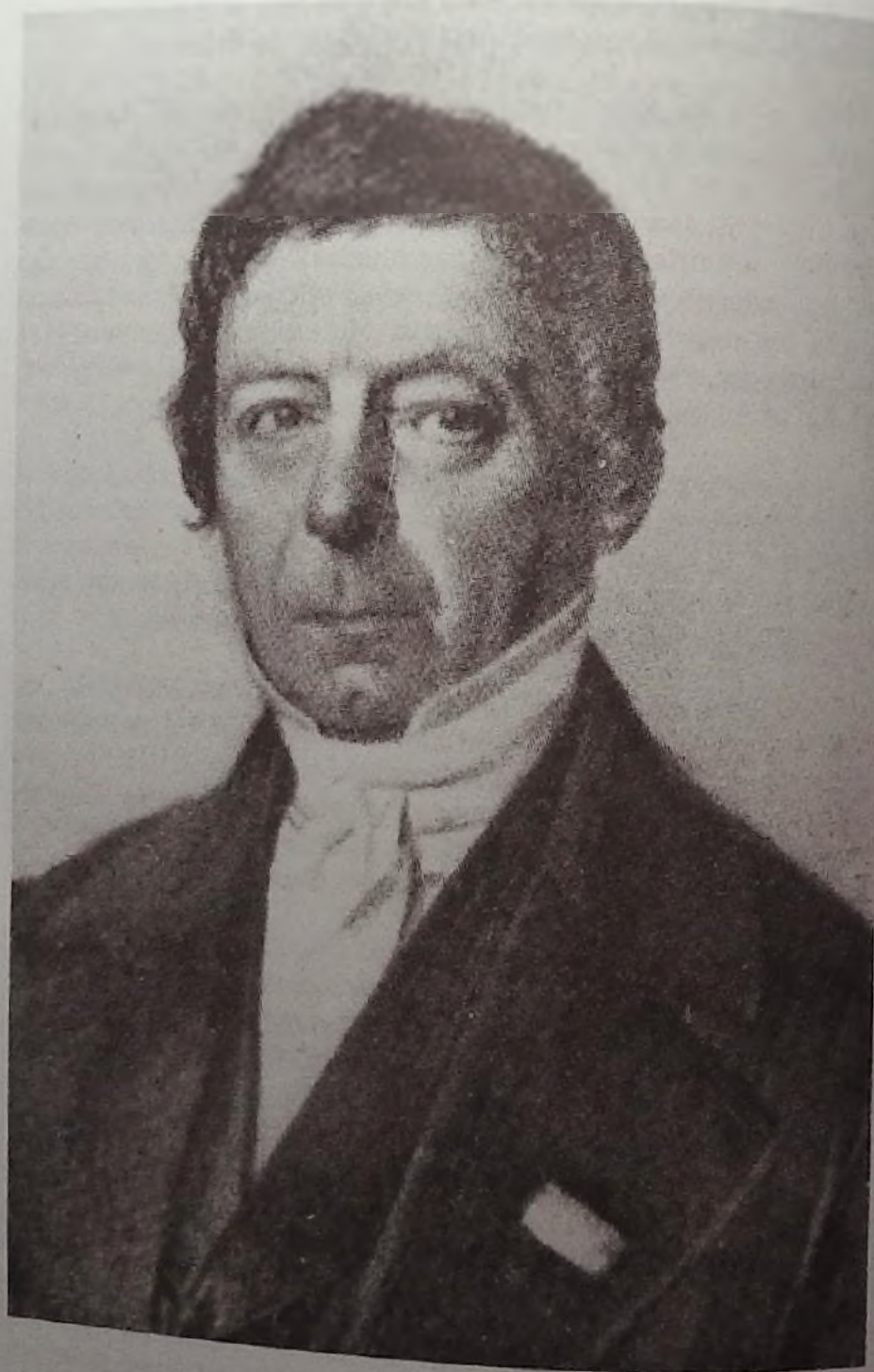
Le prix de 15.000 francs, ou 7.087,50 florins des Pays-Bas, n'est pas encore payé au décès d'Adrien Van Nijvel, mort à Bruxelles le 7 mai 1815 à l'âge de 52 ans. L'entreprise est continuée par son fils Henri Jean, le seul majeur de ses cinq enfants, mais apparemment les affaires ne vont pas bien et l'hypothèque n'est pas remboursée, de sorte que les créanciers obtiennent l'expropriation forcée par jugement du 10 mars 1819 du tribunal de 1^{ère} Instance de Bruxelles, et que le bien est adjugé en indivis à Jean Marie Victor Bal et à Louis Bosdevex, son beau-père (not. Coppijn).

La créance sur Van Nijvel a été acquise par Josèphe Desbille, épouse de Victor Louis Pompée Comtesse, à laquelle Papin vend le 27 février 1817: 21 ha 35 a de terres et de prairies, tenant à la Dweersheerstraat (rue du Cerf actuelle), plus 7 ha sur le Kersbeek, ainsi que 5 ha sur le Beukenberg et 2,6 ha au Stalleweg.

Le prix sera une rente viagère de 935,55 florins, ou 1.980 francs, à verser à Louis Ignace Dieudonné de Berlaymont. Cette rente viagère est due par Papin en vertu d'un acte du 12 mars 1812 par lequel Jean Jacques Renson, de Bruxelles, a prêté 18.000 francs aux époux Papin pour leur permettre d'éteindre une partie de leur dette hypothécaire envers Graue de St-Vincent et Thomas.

Le 2 octobre 1817, Papin vend à Jean-Baptiste Van Volxem, jurisconsulte et avocat à Bruxelles, rue d'Arenberg (qui sera nommé conseiller communal de Forest le 17 juin 1818) au prix de 50.000 francs payé en espèces métalliques, le moulin nommé Kaeckenbeek, avec maison et dépendances, loués à Jean Leten depuis 1801, plus 17 ha 58 a de terres et de prairies.

Ce Jean Leten est un homme ponctuel et actif, ayant un très haut souci de ses devoirs de citoyen. Il fait partie du premier conseil communal constitué sous le régime hollandais, où siège également son propriétaire. Le conseil communal le propose ensuite à la charge d'échevin de l'état-civil, dont il prend possession le 20 juin 1819. Il s'occupe de l'état-civil, de l'église paroissiale à laquelle il fournit des chaises, de la surveillance des travaux, de l'entretien



Wijn de Raucour, bourgeois de Bruxelles (1841-1848).

des voies de communication, des coupes de bols, etc. Les documents le montrent partout présent (12).

Lorsque le 14 décembre 1829 le mayor Comte Cornet de Ways-Ruart cesse de présider les séances du conseil communal, c'est le premier échevin Jean Leten qui reprend cette charge jusqu'au 1^{er} juin 1830, date de la dernière réunion avant la révolution. Encore le 14 janvier 1834 nous le trouvons comme meunier, âgé de 75 ans.

Le 17 avril 1818, Papin vend à Van Volxem pour 21.000 francs 10 ha 5 a 18 ca ou 11 bonniers, dans l'enclos de l'abbaye comprenant le Grand Etang et l'Etang dit du Millieu, «planté actuellement d'osier».

Pour payer ses achats tout en accordant du crédit à ses propres acheteurs, Papin doit emprunter à droite et à gauche. Par un acte du 3 avril 1818 du notaire Bourdin, il reconnaît devoir à Léopold Joseph Mauroy, fabricant de voitures à Bruxelles 80.000 francs, reçus de lui en différentes fois, et affecte en hypothèque «dans l'abbaye, les deux pavillons, 36 bonniers de prairies, 5 bonniers d'étangs, 3 1/2 bonniers d'oseraies, le tout formant une pièce de 50 bonniers ou 45 ha 69 a, tenant au mur des héritiers Van Nijvel, au mur du lieu où se trouve le moulin occupé par Marc Van Campenhout, à la maison occupée par Van Elsen, et au mur du jardin occupé par Boes, ainsi qu'au jardin où se trouvait la ferme occupée par les frères Declerck» (laquelle ferme est donc démolie à ce moment).

Le 1^{er} avril 1819 il vend pour 70.000 francs, encore à Van Volxem: 18 ha 27 a 60 ca ou 20 bonniers de prairies et d'oseraies dans l'enclos de l'abbaye «tenant au N aux biens de Van Volxem, à l'est à la vieille route de Bruxelles (la rue St-Denis actuelle), jusqu'au mur de la fabrique de feu Van Nijvel».

Le surlendemain, Mauroy donne mainlevée de l'hypothèque sur les biens vendus à Van Volxem.

Toutes ces activités ne l'empêchant pas cependant de veiller aux intérêts de la famille de Croÿ, et, le 22 avril 1818, le prince Auguste, duc régnant de Croÿ, domicilié à Dülmen en Westphalie,

le désigne comme mandataire pour gérer les biens de la famille sis à Rumes et ailleurs.

LES DERNIÈRES VENTES

Après la vente de l'abbaye, il ne reste à Forest que des lots d'importance secondaire dont la vente se poursuivra cependant pendant plus de dix ans encore.

Le 27 fructidor an 5 (13.9.1797) Nicolas Jean Rouppe, juriconsulte et futur bourgmestre de Bruxelles, achète une petite maison sur 3 journaux entre le Hondenberg, la Boshelde et le Biesterbosch ainsi qu'un demi bonnier et 30 verges de terre sur le Beemont, pour 2.250 livres. Ce Rouppe, un Hollandais né à Rotterdam, ancien clerc et étudiant en théologie à Louvain, a quitté brusquement ses études pour entrer à la municipalité Jacobine de Louvain. Il y devient commissaire cantonal puis est transféré à Bruxelles en qualité de commissaire du directoire exécutif. Il y sera nommé maire en l'an 8.

Dès le 8 nivose an 8 (30 décembre 1799) Rouppe revend son bien (not. Coppljn) à Jacques Henry Gouze, directeur de la poste aux lettres, qui le revendra à son tour, le 19 juin 1806, à Louis François Passy, que nous connaissons déjà (not. Van Wel).

Le 17 floréal an 6 (6 mai 1798) François Nicolas Wijns achète à l'administration française 3 journaux 96 verges de terre plus le Hollandsvijver, étang d'un journal pour 33.000 livres. Puis le 13 floréal an 9 (3.5.1801) il achète 2 journaux 94 verges sur le Wijngaard pour 1.075 francs, et le 9 thermidor an 10 (27.7.1802) encore 2 ha 51 a 19 ca, ou 3 bonniers 1 journal de terre labourable, pour 4.200 francs. Le 2 fructidor an 11 (26.8.1803) il achète encore pour 850 francs, 25 a 12 ca de pépinière provenant du bénéfice de Ste-Alène et attenant au ruisseau le Geleytsbeek. Puis le 17 mai 1805 encore un journal, ou 22 ares et 84 ca de mauvaise terre sur le Wijngaardveld pour 310 francs. Le 18 mai 1809, il achète à Pierre Joseph Mastræten 86 a 73 ca sur le Galgenveld à Forest, achetés comme bien national par celui-ci le 17 mai 1806, et provenant sans doute de l'abbaye de la Cambre.

Le 3 germinal an 7 (23.3.1799) Etienne Heuschling, professeur suppléant à l'Ecole de Droit de Bruxelles, y demeurant 160 rue Haute, achète 5 bonniers de prairies dans le Grooten Koning.

Né à Luxembourg le 6 avril 1762, ancien séminariste, il a été professeur d'hébreu à l'Université de Louvain, et devient en 1806, professeur ordinaire à la Faculté de droit de Bruxelles, puis retournera à Louvain dès le rétablissement de l'Université.

Le 18 prairial an 7 (6.6.1799) on vend encore 5 bonniers 2 journaux de prairie dans le Fonteynenbempt, derrière la maison Lanné, pour 2.675 francs à Charles Alexandre Syriaque pour le compte d'Antoine Lucien Pannetier de Paris. Nous savons que Lanné habitait au coin des rues actuelles de l'Eau et de la Station.

Le 8 vendémiaire an 8 (30.9.1799) Henri Liévin Carié 32 rue Taitbout à Paris, achète pour 517 francs une prairie de 5 journaux attenant à la Zandbeek, l'actuelle chaussée de Ruysbroek.

Le 23 fructidor an 8 (10.9.1800) Charles Joseph Cans de Bruxelles achète 2 bonniers 1 journal 60 verges de prairies pour 2.600 francs. Le 8 brumaire an 9 (30.10.1800), il achète encore 3 journaux 20 verges de terre et le 8 ventose suivant (27.2.1801) 1 bonnier de terre situé à l'ancien Postweg (parc de Forest actuel) pour 1.350 francs, plus, pour 4.050 francs, 6 journaux de terre à l'ancien Postweg et 5 journaux le long de la haie des Trois Tourelles.

Le 3 pluviose an 9 (23.1.1801) Charles Joseph Steenhouders, juge de paix à Uccle, demeurant à Stalle, et son épouse Jeanne Van Meensel, achètent

- 4 bonniers, 3 journaux 70 verges de terre louée à J. Tournay, à la rue Verte;
- 2 bonniers 43 verges au chemin de Forest à Stalle, louée à Henry Louckx;
- la «prairie Ste-Anne» de 2 bonniers 98 verges, louée à Jean Berckmans;
- 1 bonnier de prairie, loué à François Vandermeulen, au ruisseau de Stalle à Forest;
- le Berkendael au Cattenweg, de 13 bonniers, 1 journal, 36 verges, loué à Gaspard Devroye;
- 2 bonniers, 1 journal 35 verges au Trappekensweg, loués au même Devroye;

- la plaine d'Opbrussel, à l'ancien Postweg, de 2 bonniers de terre loués à Guillaume Decoen;
- 6 journaux sur le Haesenbergh, loués au même, ensemble 19 bonniers, 2 journaux, 81 verges, pour 16.050 francs.

Ce Steenhouwers, premier juge de paix ucclois du nouveau régime, est l'ancien secrétaire du canton municipal d'Uccle, issu des élections de mars 1799. Comme tel, il a fait l'objet de poursuites judiciaires en juillet 1799 pour avoir commis un faux dans les registres de l'état civil d'Uccle, de sorte que sa nomination comme juge de paix est assez curieuse (F.B.U.).

Le 23 fructidor an 8 (10 septembre 1800) il achète près des Trois Tourelles (place de l'Altitude actuelle) 3 bonniers 3 journaux provenant de l'ancienne abbaye de la Cambre.

Le 3 floréal an 9 (23 avril 1801) il acquiert sur la plaine, nommée Berkendael, 1 bonnier de terre pour 1.200 francs ainsi que 5 bonniers 2 journaux pour 5.950 francs plus 4 bonniers de terre de labour au prix de 5.050 francs. Le 9 thermidor an 10 (26 juillet 1802) il achète, toujours sur la plaine du Berkendael, 1 ha 37 a 7 ca au prix de 2.850 francs. Toutes ces terres proviennent de l'abbaye de Forest.

Steenhouwers, qui, plus tard ira habiter Ixelles, ne conserve d'ailleurs pas toutes ses terres et les revendra progressivement, avec bénéfice bien entendu. C'est ainsi que le 22 mai 1809, par acte du notaire Dupré, il vend à Louis François Passy 1 bonnier de terre le long du ruisseau de Stalle à Forest.

Le 29 décembre de la même année, il vend à Louis Joseph Terry à Bruxelles et à son frère Egide, la pièce sise rue Verte, pour 7.370,74 francs en réalité 4.000 florins courants du Brabant (not. Bastin). Le lendemain, les frères Terry louent la pièce à J.B. Torné (not. Bastin) pour 444,89 F ou 215 florins 10 sols.

Le 13 nivôse an 9 (3 janvier 1801) l'Administration des Domaines Nationaux vend à Antoine Leva, Marché aux Bêtes à Bruxelles, 6 journaux de terre au prix de 1.075 francs.

Le 3 pluviôse an 9 (23 janvier 1801) elle vend 2 bonniers de terre et de jardin, sis près de la Molenbeekstraat (l'actuelle rue de la Soierie) à raison de 2/3 au locataire Blanckaert et de 1/3 à J.B. Van der Elst, au prix de 2.400 francs. La maison construite sur le terrain

appartient au locataire Blanckaert, qui a loué le bien pour 29 ans, moyennant 77 livres, plus 12 livres pour les impôts. Van der Elst intervient en réalité comme bailleur de fonds et cédera rapidement sa quote-part à Blanckaert.

Le 13 du même mois (2 février 1801) Antoine Gabriel Perrin, rue de l'Etuve à Bruxelles, achète 160 verges de terre près de la Nieuwpoortstraat, sur le Dries et le 13 floréal suivant (3 mai 1801) il achète un bonnier de prairie au prix de 1.825 francs.

Le 3 floréal an 9 (23 avril 1801) Pierre François Tiberghien, rue des Longs Chariots à Bruxelles, achète 1 bonnier 2 journaux de prairies au prix de 5.300 francs.

Le même jour, Louis Walkiers, rue du Chêne à Bruxelles, achète 7 journaux de terre attenants aux biens de la Compagnie Rousseau, au prix de 3.050 francs.

Une question délicate et pénible pour les catholiques est celle de la légitimité de ces acquisitions. Les bouleversements causés par le régime républicain ont heurté de front la grosse majorité de la population et sont une source d'instabilité à laquelle il importe de remédier. C'est ce qu'a compris Napoléon Bonaparte, devenu premier consul, qui s'efforcera de résoudre ce problème en concluant, le 15 juillet 1801, un concordat avec le Pape Pie VII. Ce concordat est ratifié le 10 septembre suivant et publié par la bulle du 19 avril 1802. Son article 13 prévoit que « Sa Sainteté, pour le bien de la paix et l'heureux rétablissement de la religion catholique, déclare que ni elle ni ses successeurs ne troubleront en aucune manière les acquéreurs de biens ecclésiastiques aliénés, et qu'en conséquence la propriété de ces mêmes biens, les droits et revenus y rattachés, demeureront incommutables entre leurs mains ou celles de leurs ayant-cause ».

Ceci tranquillise définitivement ceux qui avaient une mauvaise conscience et régularise l'état de fait existant. Immédiatement après ce concordat, nous constatons une hausse vertigineuse des prix, qui restera cependant sans lendemain.

Le 25 prairial an 9 (14.6.1801) J.B. Weemaels rue de la Liberté à Bruxelles, achète au Vieux Chemin de Bruxelles (rue St-Denis) à l'endroit nommé le Paradis, une maison en briques couverte de tuiles et de paille, avec 1 journal de jardin, au prix de 17.500 francs.

Le même jour, Jacques Herman Marischal, rue de la Violette à Bruxelles, achète au prix de 13.000 francs, une maison de 2 pièces avec étable, partie en briques et partie en paille, couverte de tuiles et de paille, avec 62 verges de jardin au Eysback (rue de Liège).

Encore le même jour, Jean Cornil Jacobs rue du Meyboom à Bruxelles achète au prix de 55.000 francs, une maison en briques avec étable et hangar, louée pour 54 ans à Judocus Wittebolle.

Le 25 prairial an 9 (14.6.1801) Arnould Vanderhaegen, rue de l'Hospitalité à Bruxelles, achète à la Molenbeekstraat, une maison en briques, avec 1 bonnier 44 verges de terre et de pré au prix de 60.000 francs.

Le 29 pluviôse an 10 (17.2.1803), il achète 18 a 83 ca de terrain, loué pour 50 ans à Jean François Gheyts. La maison a été édiflée sur le terrain par le locataire et lui appartient.

Le 25 fructidor an 9 (12.9.1801) Philippe Joseph Demoor achète pour 85.000 francs une maison attenante à l'abbaye. Le 10 fructidor an 10 (28.8.1802) il achète encore pour 7.350 francs 2 ha 66 a 14 ca de prairie communale (n° 201-217).

Le 2 thermidor an 10 (21.7.1802) Henri Vandeveld, rue de la Fraternité à Bruxelles, achète 25 a 12 ca d'étang abandonné, borné par la chaussée de Forest à Bruxelles (rue St-Denis).

Le même jour Pierre Hanssens et son épouse Catherine Govaerts, locataires emphytéotiques d'un jardin de 25 verges, l'achètent pour 290 francs.

Le même jour encore J.B. Van der Meulen achète au prix de 1.500 francs la maison en briques avec dépendances sur 18 a 28 ca qu'il loue par bail emphytéotique pour 80 francs l'an.

Le 9 du même mois, c'est au tour de J.B. Berckmans, d'acheter pour 3.525 francs la maison avec 1 ha 91 a 44 ca de verger et de terres qu'il loue au chemin dit Postwegh.

Le même jour, Thomas François De Thysebaert et François Marie Goupy de Quabec, place de la Blanchisserie à Bruxelles, achètent ensemble 2 ha 74 a 14 ca ou 3 bonniers de prairies communales, pour 4.500 francs.

Le 3 fructidor an 10 (21.8.1802) Charles Jacques Adrien Leydècker et son épouse Catherine Sterckx, habitant à St-Gilles au «fort Monterey» (près de la place Bethléem actuelle) achètent 2 ha 56 a 99 ca de terre en bordure de St-Gilles pour 4.550 francs.

A la même date, Pierre Joseph Brassine, marchand de bois demeurant au Vivier d'Oie sous Boltsfort, achète 68 a 54 ca ou 3 journaux de terre pour 1.575 francs, ainsi que 1 ha 14 a 22 ca ou 5 journaux de prairie communale pour 2.050 francs.

Lors de la même séance, Marc Mercier, rue de l'Egalité 1078 à Bruxelles, achètera 1 bonnier de prairie communale, louée pour 26 francs l'an à Philippe Van Brustegem (91 a 38 ca).

Le 20 frimaire an 11 (11.12.1802) Il achète pour 1.525 francs 3 journaux (68 a 54 ca) de prairie communale et le 2.1.1808, encore 1 bonnier 3 journaux 38 verges (1 ha 59 a 91 ca) de prés pour 2.150 francs.

Le 10 du même mois on vend pour 1.975 francs à Jacques Herrebosch de St-Gilles 1 ha 12 a 39 ca ou 1 bonnier 92 verges de terre et de prairies. Herrebosch est illettré et signe au moyen d'une croix.

Le 15 brumaire (6.11.1802) J.B. Tilberghien, rue de la Fourche 92 et J.B. Bredael, 1207 Vieux Marché aux Grains à Bruxelles, achètent ensemble 1 bonnier 90 verges (43 a 40 ca) de prairie communale, jouxtant les biens de la compagnie Rousseau.

Le 2 fructidor an 11 (20.8.1803) Charles François Marie Laffillé, receveur des Domaines Nationaux, Montagne des Aveugles à Bruxelles, achète 3 ha 93 a 32 ca de terres et de prés communaux à Forest. Par acte du 8.7.1808 du notaire Dupré. Laffillé vend le tout à Passy. Le 2 fructidor an 11 également, un terrain de 34 a 26 ca, loué

à François Jacobs à Forest est acheté par celui-ci moyennant 630 francs.

Le 6 fructidor an 13 (24.8.1805) Charles Verdronken, demeurant au Vivier d'Oie, achète 68 a 53 ca de prairies coupées en deux par un ruisseau et un sentier vers la Lampe (café à Drogenbos) en bordure de la Senne, (actuellement disparu) pour 510 francs.

Le 27 du même mois, on vend à Joseph Jean Waersegger, rue des Teinturiers à Bruxelles, 35 a 91 ca ou 160 verges de prés pour 525 francs.

Le 24 frimaire an 14 (14.11.1805) 2 ha 28 a 45 ca ou 2 bonniers 2 journaux de prairie communale sont vendus pour 1.775 francs à J.B. Le Noir de Meulebeek-St-Jean.

Le calendrier républicain, utilisé de moins en moins par l'administration est abrogé par décret impérial du 24 fructidor an 13 et le calendrier grégorien est réinstauré au 1^{er} janvier 1806. Mais l'ordre ancien n'est pas restauré pour autant et les ventes continuent.

Le 2 janvier 1808 on vend encore 1 ha 37 a 7 ca ou 1 bonnier 2 journaux de terre au chemin dit Postwegh pour 2.025 francs à Auguste Joseph Vermeiren à Forest.

Le même jour Nicolas Joseph De Buisseret, de Bruxelles, achète pour 610 F une terre de 14 a 15 ca ou 62 verges, avec une maison louée depuis 1769 à Josse De Broyer par bail de 54 ans.

Enfin le 19 mai 1810 on vend pour 1.300 francs à René Joseph Vandenbossche rue des Escaliers à Bruxelles, 60 a 54 ca ou 300 verges de terre de qualité médiocre près de l'endroit dit «le Paradis».

Ainsi les biens forestois de l'abbaye, couvrant au total 215 hectares sont vendus en une quinzaine d'années. L'abbaye proprement dite et la ferme attenante, couvrent la moitié de cet ensemble, qui représente un tiers du territoire forrestois.

Lors de la vente, l'abbaye elle-même a été divisée en plusieurs lots, tous achetés par Rousseau.

Exception faite de la ferme abbatiale et des 13 bonniers du Berkendael, achetés par Charles Steenhouwers, tous les lots sont petits, aucun d'eux n'atteignant 5 hectares. Nous constatons en outre que beaucoup de parcelles sont louées par bail emphytéotique et que le locataire y a édifié des constructions. Dans ces conditions plus d'un a voulu devenir propriétaire du lopin tenu par la famille depuis des dizaines d'années.

LES BOIS

A ce moment, tous les biens abbaciaux ne sont cependant pas aliénés, il reste notamment les bois.

L'inventaire, laissé par les Français lors de la suppression de l'abbaye, mentionne 4 bois, totalisant 74 bonniers et 2 journaux.



Le moulin de Kaeckenbeek à Forest vers 1860, d'après un tableau de Guillaume Van der Hecht (Bruxelles 1817 - *ibid.* 1891).

Après la nationalisation des biens ecclésiastiques en France, un décret de l'Assemblée Nationale du 6 août 1790 a prévu que «les grandes masses et bois et forêts nationales sont et demeurent exceptées de la vente et d'aliénation des biens nationaux. Tous les bocqueteaux, toutes les parties de bois nationaux éparses, absolument isolées ou éloignées de mille toises (env. 2 km) des autres bois d'une grande étendue, pourront être vendus et aliénés, pourvu qu'ils n'excèdent point une contenance de cent arpents (50 ha). Quant aux bois et forêts de ladite contenance (ils) ne pourront être aliénés qu'après avis des administrations des départements».

Une dérogation est apportée par la loi du 2 Nivose an 4 (23.12.1795) qui prévoit que le Directoire exécutif fera procéder dans la forme ordinaire, devant les administrations du département, à la vente de bois dépendant de domaines nationaux, d'une contenance inférieure à 150 ha, séparés et éloignés des autres bois et forêts d'un kilomètre au moins. Le prix en sera payé 1/3 au comptant et les deux autres tiers en deux paiements égaux dans les deux mois suivants. Le tout sera donc de mesurer cette distance de manière à arriver au kilomètre prescrit.

Chez nous également, toute coupe est interdite, ce qui n'empêche pas les bols d'être fourragés et pillés par les malveillants, d'après une requête présentée par les religieuses de l'abbaye en 1796 (V.H.F.).

Cependant, certaines parties deviennent propriété privée. Ainsi nous voyons le 4 avril 1808, Jean Louis Augustin Lejeune, un Parisien établi à Bruxelles, rue de l'Arbre, comme entrepreneur de routes, vendre publiquement à l'intervention du notaire Van der Linden, chez Trappeniers, patron du Spijtigen Duivel, des arbres de son bois à Forest, nommé Schoenlappersbosch, pour 1.728,80 francs.

Le 19 du même mois, il vend ses arbres de son bois nommé Roosendaelsbosch pour 2.313,50 francs. Les témoins à ces ventes sont Jacques Plerret, maire de St-Gilles et J.B. Boudin, garde-forestier impérial à Forest.

Un décret impérial du 12 octobre 1809 réunit les forêts et les bols au domaine de l'Etat. Depuis lors on les qualifie de forêts impériales et de bols impériaux.

Après la défaite des Français, un arrêté du 2 mars 1814 des commissaires généraux du gouvernement néerlandais dispose que «est attribuée à l'administration de l'Enregistrement et des Domaines, la régie de toutes les propriétés et de tous les revenus du ci-devant domaine extraordinaire de la couronne, des sénatories et des dotations faites par le gouvernement, au profit des bénéficiaires, actuellement résidant en France ou à son service». En 1815, ces biens deviendront la propriété du Royaume des Pays-Bas, dont Guillaume 1^{er} est le souverain.

La Constitution dispose que le Roi jouira d'un revenu annuel de 2.400.000 florins, payable par le trésor public. Une partie de cette dotation pourra être remplacée par la pleine propriété de biens nationaux dont le produit sera estimé à 500.000 florins.

En exécution de ces dispositions constitutionnelles, la loi du 26 août 1822 accorde au Roi la forêt de Solignes et ses extensions à Forest et ailleurs.

Le surlendemain, un arrêté royal autorise la création d'une société d'exploitation et, le 13 décembre suivant, la «Société Générale des Pays-Bas pour favoriser l'industrie nationale» est créée à Bruxelles. Le Roi lui fait apport de ses biens domaniaux, évalués à vingt millions de florins. La société pourra disposer librement de ces domaines et en aliéner les deux tiers. Un des directeurs (actuellement nous dirions administrateurs) est Jean Baptiste Van Volxem, qui exercera ces fonctions jusqu'en 1848.

Le 7 janvier 1829, la Société Générale vend, par acte du notaire Morran, à Edouard Mosselman, négociant à Bruxelles, rue Saint-Ghislain, les bois dits «Cruysbosch» et «La Cambre» d'une étendue totale de 17 ha 50 a, pour 33.900 florins. Mosselman ne pouvant pas payer le prix immédiatement, il en verse un cinquième et accorde à la venderesse une hypothèque pour le surplus. Le banquier Johannes Guillelmus Mettenius de Bruxelles se porte caution. Mais cette caution disparaît en 1830 quand Mettenius retourne en Hollande. Le 5 juillet 1831 la Société Générale accorde mainlevée pour le solde de 27.120 florins, versé entre-temps.

Après son acquisition, Mosselman se construit à mi-hauteur une villa, actuellement maison du garde forestier en haut du terrain

de l'Union. Pour payer tout cela, il doit encore emprunter et, par acte du notaire Bourdin du 26 mars 1833, il reconnaît devoir à la veuve du comte Paul de Brouhoven de Bergeyck une somme de 42.300 francs du chef d'un emprunt remboursable au domicile du vicomte Jean Baptiste de Spoelberch à Bruxelles.

Progressivement il agrandit son bien qui, lors de l'établissement du cadastre en 1845, atteint près de 21 ha. En 1869 ses héritiers le vendent à Wilhelm Friedrich Karl Ludwig Duden (Dortmund 1.6.1825 - Ixelles 23.5.1894) qui, en 1875 y construit le château, actuellement école technique supérieure, et lègue son bien par testament au roi Léopold II, afin d'en faire un parc public qui porterait le nom de Duden.

Le bois de Kersbeek, d'une étendue de 26 ha 87 a 30 ca, est vendu le 11 juin 1829 pour 30.000 florins à François Xavier Bernard, receveur des contributions directes de la ville de Bruxelles, y demeurant rue de Louvain 11 (not. Morren). Comme d'habitude, le prix est payé plus tard, et l'hypothèque prise pour sûreté par la Société Générale, n'est levée que le 12 mars 1831 (not. Morren).

Les arbres du bois de Kersbeek ont, de temps immémorial, servi uniquement à réparer les propriétés de l'abbaye: églises, écoles, cures, moulins, etc.

Le 17 juillet 1829 le notaire Morren met en vente plusieurs bois pour le compte de la Société Générale. A la suite de cette mise en vente, il adjuge le jeudi 28 août 1829 à François Lothaire Laurent Rittweger, un des directeurs de la Société Générale, le bois dit «de Tooveres» (la sorcière) de 1 ha 22 a 95 ca pour 1.050 florins. Ce bois se trouvait aux confins du bois de Kersbeek, à la limite de Forest et Uccle.

Le même jour, le bois nommé Schoenlappersbosch, de 3 ha 22 a 94 ca, est adjugé pour 3.510 florins à Jean François Wijns de Raucour, déjà propriétaire d'un bois attenant, le Capellenbosch, d'une étendue de 3 ha 33 a 67 ca, qu'il a obtenu dès 1816 de l'Administration des Domaines à La Haye, en échange d'un bois de 3 ha

28 a 70 ca qu'il possédait à Watermael, et qui provenait du prieuré de Rouge Cloître.

Le bois de Rosendael, défriché depuis 1825, d'une étendue de 3 ha 79 a est vendu le 12 septembre 1832 pour 4.820 florins des Pays-Bas à Guillaume Horis, propriétaire à St-Ulrix Capelle. Le 18 août 1858 il sera revendu en plusieurs lots à Wijns.

Le bois dit des Sept Bonniers, d'une étendue de 29 bonniers 34 verges, dont les cinq derniers bonniers ont été défrichés en 1825, ne trouve pas acquéreur immédiatement. Il sera acheté plus tard par l'Administration des Domaines qui y installera un élevage de vers à soie, ou magnanerie.

LE SORT ULTÉRIEUR DES BIENS DE L'ABBAYE

Au moment d'acheter ses terres à Papin, Louis François Passy est déjà propriétaire de biens nombreux provenant du clergé belge. Ainsi par acte du 21 octobre 1806 du notaire Dupré, il a acheté à Jacques Louis Vialla, maire d'Alsemberg, 6 ha 37 a soit 7 bonniers de terre labourable, nommée «bois de la Vierge» pour 4.500 francs. Le 15 février 1809, il donne cette terre en location, pour 9 ans à Léopold Pottiers, garde à cheval à Rode-St-Genèse.

Le 9 juin 1808, il a acquis de François Joseph Lussle, cultivateur à Tervuren 1 ha 10 a à Stalle. Le même jour il acquiert du notaire Jean François Crotteux de St-Gilles et de son épouse Marguerite Catherine De Bruyn, une prairie de 60 a 11 ca sise à Forest et dénommée Faveurchinnes pour 725,63 F ou 400 florins courants du Brabant, payés au comptant, chose assez rare.

Le 7 novembre 1811 il achète pour 3.084 francs ou 1700 florins courants du Brabant, de Laurent de Neubourg, les 2 bonniers que celui-ci avait acquis le 12 août 1794, lors de la vente volontaire des biens de l'abbaye par Jean Van den Elsken.

Le 12 novembre 1811, il procède à un échange de terres avec la municipalité de Forest, à laquelle il cède tout ce qu'il a acquis de

L'affilié, moyennant une partie de bruyère de 1 ha 28 a 74 ca dénommée le Hondenberg, et une autre de 64 a 3 ca appelée Het Moulliken, aboutissant par un petit coin au bois impérial de Kersbeek, biens provenant tous deux de l'abbaye.

Après la disparition de l'empire et l'instauration du régime hollandais, la plupart des Français retournent dans leur pays et cherchent à se défaire de leurs propriétés dans un pays désormais étranger. Pour nombre de Belges, c'est l'occasion d'agrandir leurs revenus en servant d'intermédiaire sinon en achetant à bon compte. Ainsi nous voyons l'avocat J.B. Van Volxem que nous connaissons déjà, vendre en 1816, par procuration de Françoise Claudine, princesse de Stolberg, veuve du comte d'Arberg demeurant à Paris, à J.B. Everaert de Gheelhandt, maire de Beveren, une maison à Bruxelles pour 99.603,18 francs, ou 47.000 florins. Le 17 janvier 1818 il est nommé mandataire par Charles, duc de la Trémoille à Paris, pour la vente de biens en Belgique.

Passy est également retourné en France, à Paris d'abord, ensuite à Gisors.

Le 6 janvier 1817 son mandataire, l'avocat Jean Tarte de Bruxelles, vend en son nom à Paul Antoine Wellens, propriétaire à Bruxelles, une grande maison sise à Bruxelles, ci-devant refuge de l'Evêché d'Anvers, pour 46.000 francs ou 22.735 florins des Pays-Bas. Comme bien souvent, l'acte mentionne les deux montants.

En 1818, le 11 avril, son mandataire Jean Weemaels, négociant à Bruxelles, vend pour lui une pièce de 28 ha 1 a 22 ca à Jean Werry, professeur à l'Académie Royale de Bruxelles, et, le 22 juin suivant, il charge le notaire Coppijn de Bruxelles, de mettre sa propriété aux enchères à l'auberge Coosemans à St-Gilles. Cette propriété est décrite comme « une maison de campagne, de plusieurs bâtiments, soit une habitation de maître, cabinet, pavillon, hangar, écuries, remises, étable, grange, maison de jardiniers, le tout bâti depuis peu d'années, un jardin potager, un jardin anglais avec grottes et glacière, verger et bois, sur un terrain de 6 ha 51 a 95 ca ou 7 bonniers 53 verges, aboutissant au nord à la rue dite Donkerstraat (actuel Beukenberg).

Le bien est adjugé à Jean Baptiste Dumonceau, comte de Bergendal (¹³) ancien lieutenant général et son épouse Agnes Wilhelmina Cremers, demeurant ensemble à Bruxelles rue d'Anderlecht 655, pour 28.000 francs. Le mandataire Weemaels reçoit un acompte de 5.600 francs lors de la passation de l'acte, le 5 juillet suivant et le solde sera payé en quatre annuités de 5.600 francs chacune, la première en juillet 1819, puis 1820, 1821 et 1822.

Tout en restant domicilié à Bruxelles, Dumonceau s'installe dans sa nouvelle propriété où, le 16 avril 1819, lui naît une fille, Reine-Caroline-Elisabeth.

Par des achats et des échanges, il agrandit progressivement sa propriété. Après son décès à Bruxelles le 29 décembre 1821, rue de Notre Seigneur 671, la famille s'installe définitivement à Forest et, le jeudi 14 novembre 1822, les meubles garnissant la mortuaire sont mis en vente publique (not. Coppijn).

En 1845, la famille possède déjà 9 hectares sur le Beemont, plus 3 ha dans le Grooten Bempt.

Après le décès de la veuve Dumonceau en 1850, les enfants partagent la succession suivant acte du notaire Coppijn le 4 juillet 1850. La propriété, appelée désormais « de Wijngaard » échoit à Lucie, épouse du procureur général Charles de Bavay. Après le décès de Lucie le 3 mai 1859 à Bruxelles, le bien est vendu par acte du notaire Coppijn du 2 juillet 1861 à Marie Joséphine Lucas, qui à son tour le revendra par acte du notaire Van Bever du 18.7.1880, à Léon Fontaine et à son épouse Maria Van der Straeten. Leurs descendants vendront le bien en 1950 à la S. Coopérative Messidor.

D'après un rapport du conseil communal de Forest en date du 27 septembre 1821, Philippe Papin est le plus gros contribuable de la commune, et est en effet taxé par celle-ci à 62 florins, contre 50 seulement à Van Volxem.

Cependant quand il ne s'agit pas de leurs intérêts immédiats, tous les nouveaux propriétaires sont fort économes. En 1822, l'église paroissiale de Forest étant fort délabrée, il faut absolument

la réparer. Jadis c'était l'abbaye qui s'en chargeait, mais l'abbaye a disparu et la commune, légalement propriétaire de l'édifice, n'a pas d'argent. Le conseil communal décide alors de faire une collecte chez les habitants. Bien que le franc français ait été remplacé officiellement par le florin hollandais depuis sept ans, c'est toujours lui qui est utilisé dans la pratique, et les contributions volontaires sont ensuite converties en florins. Sur les 69 versements, 39 sont inférieurs à un florin; d'autres, tel celui de Wijns, ne dépassent pas 1,42 florins, soit 3 francs. Papin verse 14,17 florins ou 30 francs, le fermier J.B. De Clercq, le conseiller Van den Broeck et l'avocat Van Volxem donnent chacun 23,62 florins soit 50 francs, tandis que le mayor, comte Martin Cornet de Ways Ruart, verse le double, battant ainsi le record de la générosité.

Le 16 décembre 1822 au Rœux, Pauline Papin épouse le chevalier Joseph van de Vivere de Coekelberg, capitaine au 16^e régiment d'infanterie à Ypres. Lors de ce mariage, Philippe accorde à sa fille une rente viagère annuelle de 1.500 francs, garantie par un pavillon, un moulin, des jardins et des vergers totalisant environ trente bonniers de l'ancienne abbaye de Forest (not. Bourdin).

Dans les bâtiments de l'abbaye, Philippe Papin donne en location le 13 mai 1820, pour mille francs par an, à Séraphin Fortin, teinturier en rouge né à Rouen en 1785, une maison avec jardin dans l'abbaye, ainsi que le terrain en face de la grande porte d'entrée, afin d'y établir une teinturerie. Ces biens étaient occupés antérieurement par un sieur Valori.

La location est continuée pendant douze ans et, le 20 avril 1833, Papin reloue le bien pour douze ans à partir du 1^{er} octobre suivant à Arnould Corneille De Haes, en vue d'y établir une teinturerie, au loyer annuel de 1.500 francs.

Il faut croire que les relations entre le propriétaire et l'ancien locataire ne sont pas des meilleures à ce moment, si l'on en juge par la clause suivante insérée dans le bail : « le bailleur ne garantit pas au preneur la continuation de la prise d'eau concédée par la commune de Forest au sieur Fortin. Si le sieur Fortin refusait de remettre ladite maison et les lieux présentement loués le 1^{er} octobre prochain, à la libre disposition de M. De Haes, M. Papin s'oblige d'employer toutes les voies légales pour faire déguerpir le sieur Fortin ».



Le cloître de l'abbaye en 1802, dessin de Paul Viltzthum, Copyright Bibl. Royale

Fortin quitte les lieux et s'établit en ville, mais n'y reste pas et ira plus tard à Schaerbeek où son fils, puis son petit-fils, deviendront secrétaires communaux.

Par bail du 10 mai 1822, passé par-devant le notaire Daniel Bourdin à Bruxelles, Philippe Papin donne en location pour trois ans à Dominique Ramel, avocat à la Cour Supérieure de Justice à Bruxelles, domicilié dans cette ville, le pavillon de gauche dans l'enclos de l'abbaye, occupé à ce moment par lui, Papin. Ce pavillon est composé de deux étages avec grenier et jardin, deux terrains et un jardin potager, et doit servir de résidence de campagne.

Dominique Victor Ramel de Nogaret est né en 1760 à Montauban, et devenu très jeune procureur du roi à la sénéchaussée de Carcassonne. En 1789 il devient député aux Etats-Généraux, est élu à la Convention Nationale qui vota la mort du roi, et devient ministre des Finances sous le Directoire. A cette époque, il a établi un système de contributions sur des bases de répartition aussi exactes que possible, avant le cadastre, dont il a eu l'idée. Envoyé en Hollande en 1795, il se fait remarquer chez nous et dans ce pays par son train de vie peu exemplaire (V.D.F.). Par la suite il se retire dans

la vie privée comme avocat. Pendant les Cent Jours il est préfet du Calvados et, après la seconde abdication de Napoléon, est exilé comme régicide et s'établit à Bruxelles où il a acheté des propriétés pendant la domination française. Le 12 août 1818 lors du mariage de sa fille Pauline avec Edouard Lorois, avocat et émigré français, il est domicilié rue de l'Etuve.

Dès le début du régime hollandais, les fortifications de Bruxelles sont démolies et les fossés sont comblés pour faire place à des boulevards. La ville de Bruxelles met en vente les terrains ainsi libérés, et, en juillet 1818, Ramel en achète une grande quantité qu'il revendra plus tard. En 1822, il vend par actes de notaire Coppijn de Bruxelles :

- le 18 mars à Dominique Dinne, un terrain de 6.162 pieds carrés de Bruxelles, au nouveau boulevard près de la Porte Guillaume, pour 2.242,85 florins des Pays-Bas ou 4.535,15 francs ou 2.500 florins courants du Brabant. L'acte mentionne les trois prix, signe évident de la circulation simultanée des trois monnaies.
- le 30 avril au même Dinne, 12.821 pieds carrés, pour 4.000 florins des Pays-Bas ou 8.465,60 francs, à payer en cinq ans;
- le 30 avril à Lambert Bonnier et François Coppens un terrain près de la porte de Laken, pour 1.000 florins ou 2.116,40 francs;
- le 17 juillet, à Adrien Lauwers et Henri Decoste, deux terrains pour 2.000 florins.

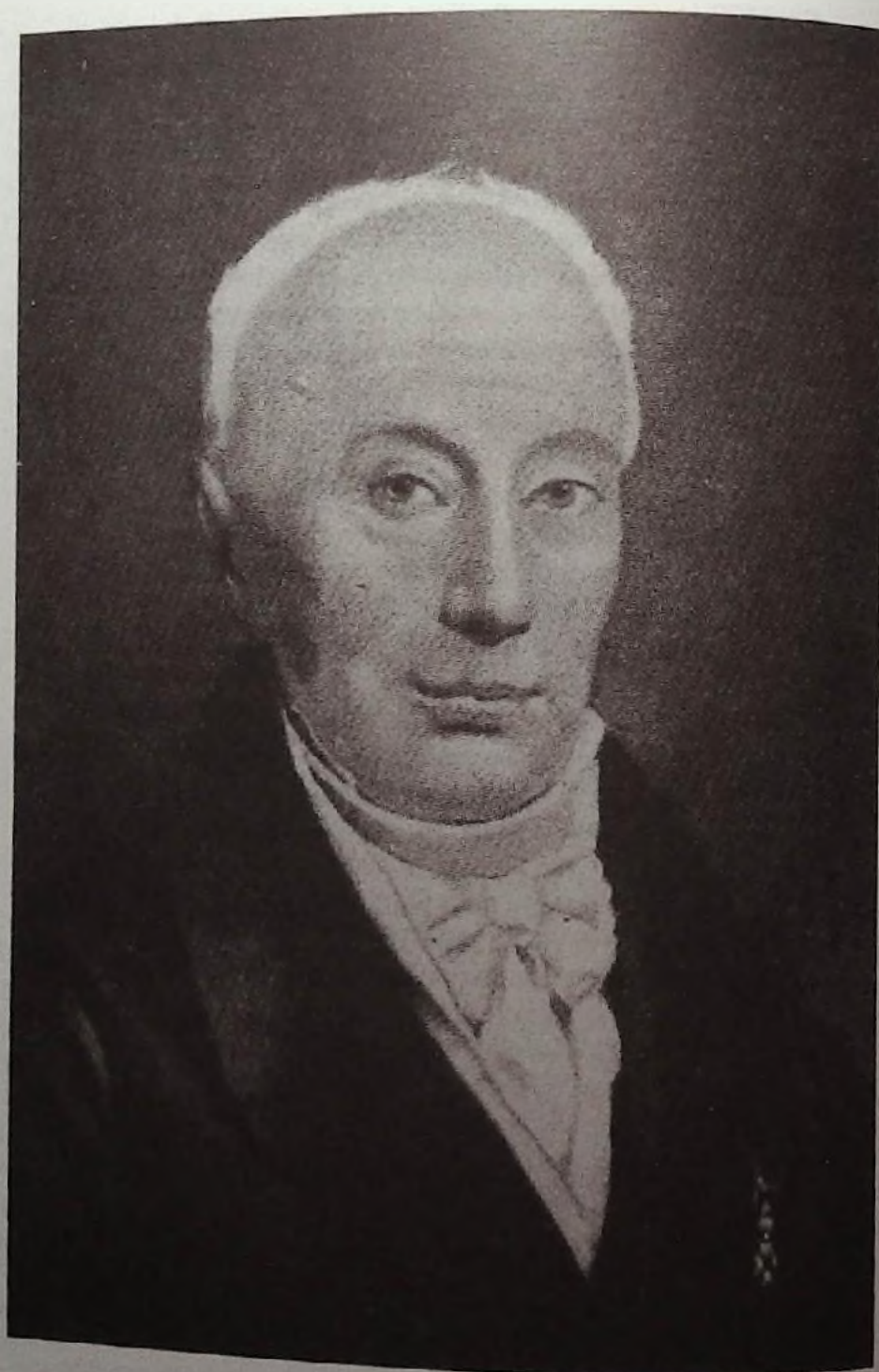
Ramel est apparemment l'ami et l'homme de confiance de la famille Dumonceau. Après le décès du père, les fils majeurs lui donnent procuration pour liquider la succession. Celle-ci est faite par acte du 5 octobre 1822 du notaire Coppijn. Dans tous les actes où il intervient, Ramel est qualifié d'avocat. Plus tard il s'installe au n° 75 de la rue des Minimes où il meurt le 31 mars 1829. Son oraison funèbre, pratiquement sa biographie, est prononcée après le service funèbre, célébré à l'église du Salon à Bruxelles, par son ami le comte Berlier, ancien conseiller d'Etat, également proscrit français, et publiée dans le *Courrier des Pays-Bas* du 4 avril 1829. Absolument nulle part on ne trouve trace d'une activité industrielle quelconque qu'il aurait exercée, comme l'affirment A. Wauters et d'autres.

En 1822 la commune de Forest revendique le terrain devant l'abbaye, donné en location par Papin à Fortin. Le différend est finalement réglé par un compromis. Par acte du notaire Bourdin du 3 novembre 1823, le mayor comte Martin Cornet de Ways Ruart, demeurant à Bruxelles (14) les échevins Johannes Nikolaus Leten et Hyeronimus De Nayer, et les conseillers J. Van den Broeck, Fr. Vanderschrieck G. De Nayer demeurant à Forest ainsi que J.B. Van Volxem, et J.J. Sergeysels, demeurant à Bruxelles, déclarant reconnaître à Papin, à partir du 22 septembre 1822, la propriété d'un terrain de 13 ares 23 ca, suivant mesurage de l'ingénieur géographe D. de Wauthier de Berent, moyennant la redevance annuelle de 25 francs, ou 11,81 florins des Pays-Bas, monnaie officielle.

Le successeur de Jean Leten comme meunier du Kaekenbeekmolen est Petrus Josephus Van Steenwegen, né à Perk le 19 mars 1817 comme fils de meunier et qui, à l'instar de Campenhout et de Leten, s'occupera également de politique et, en 1843, deviendra le bourgmestre le plus jeune que Forest ait eu jusqu'à présent. Il reste en fonctions jusqu'en 1850, puis reprend l'écharpe mayorale en 1855 pour la conserver jusqu'au 28 octobre 1860, date de son décès. Sa fille Marie Thérèse épousera plus tard Guillaume Van Haelen, bourgmestre à Forest de 1876 à 1886.

Le 30 septembre 1863, l'exploitation du Kaekenbeekmolen est reprise par Jan Van Sighen, né à Eigenbilzen le 13.8.1820, qui y restera jusqu'à son décès le 12 mars 1892 et aura comme successeur son fils Mathieu, qui meurt dès le 10 juin 1895. Mathieu Van Sighen est le dernier meunier du dernier moulin de Forest.

Lors de la construction de la ligne du chemin de fer Bruxelles-Paris, en 1839, Cornet de Ways Ruart, Comtesse, Papin et d'autres propriétaires ont dû céder une partie de leurs terres dans le bas de Forest. L'emprise sur les biens de Papin est de 2 ha 29 a 31 ca. Mainlevée de l'hypothèque sur cette parcelle est donnée le 30 septembre 1839 par le vicomte J.B. de Spoelberch. En 1845, Comtesse n'y possède plus que 6 ha 31 a. Plus tard, une partie de ses 5 ha sur le Baukenberg sera également expropriée, cette fois pour y aménager un nouveau cimetière.



Nicolas-Jean Rouppe, bourgmestre de Bruxelles (1830-1838).

Les biens de Jean Baptiste Van Volxem sont constitués en partie par d'anciennes propriétés de l'abbaye de la Cambre, notamment la Tercamerenweide, de 60 ha 30 a et les 3 ha qui lui restent de l'ancienne ferme du Roetaert vendue à Jean François Wafelaer.

A son décès en 1868, Van Volxem laisse plus de cent hectares à Forest à son fils Guillaume Hypolite qui les transmet pratiquement intacts à ses deux fils Jules et Albert qui, en 1873, obtiennent l'autorisation de tracer dans leurs biens l'avenue qui porte leur nom.

Par acte du 29 juin 1874 du notaire Van Bever, les deux frères font apport de leurs biens à une Société Civile Immobilière de Forest, mieux connue comme Compagnie Van Volxem, qui vend les terrains progressivement jusqu'à vers le milieu du 20^e siècle.

Après avoir racheté la propriété de Van Nijvel en 1819, Victor Bal et son beau-père Louis Bosdevex continuent ensemble la teinturerie et l'imprimerie de coton. Par acte du notaire Coppijn du 18 mai 1822, Louis Bosdevex, né à Douai en 1735, bourgeois de Louvain depuis 1761, vend sa part à son gendre pour 10.000 francs et, le 21 juillet 1825, il meurt à Forest. Bal continue l'entreprise avec son beau-frère Henri Bosdevex, né à Louvain le 10.10.1768 qui, en 1795, a créé une fabrique d'indiennes à Uccle Stalle et l'a exploitée ensemble avec sa famille jusqu'au rachat de l'usine Van Nijvel (15).

Le 26 août 1830 l'usine est saccagée lors d'une émeute, et Henri Bosdevex intente à la Commune un procès en réparation, qu'il gagne. Bal étant bourgmestre de Forest, ne peut évidemment procéder contre la Commune.

Le 2 septembre 1832, Joanna Carolina dite Charlotte Bosdevex, épouse Bal, née à Louvain le 29.10.1770, meurt à Forest et, le 19 mai 1834, Victor Bal né à Paris le 16 juin 1774, épouse sa nièce Jeannette Charlotte Bosdevex, née à Louvain, âgée à ce moment de 32 ans, fille de Régnier, marchand de papier à Louvain, le frère de sa première femme.

Par contrat de mariage passé par devant le notaire Delcor le 14 mai 1834, Victor Bal a légué à sa future femme l'usufruit de ses biens immeubles, dont la nue propriété restera dans sa famille; il meurt à Forest le 13.11.1846. Après son décès l'usine est désaffectée. Devenue veuve, Jeannette Bosdevex s'installe à Gand. Par acte du notaire Lammers de Gand du 8.3.1862, elle achète la nue-propriété appartenant à ce moment à Oscar Adolphe Bal de Paris, petit-fils d'Etienne Bal, frère et héritier de feu son mari.

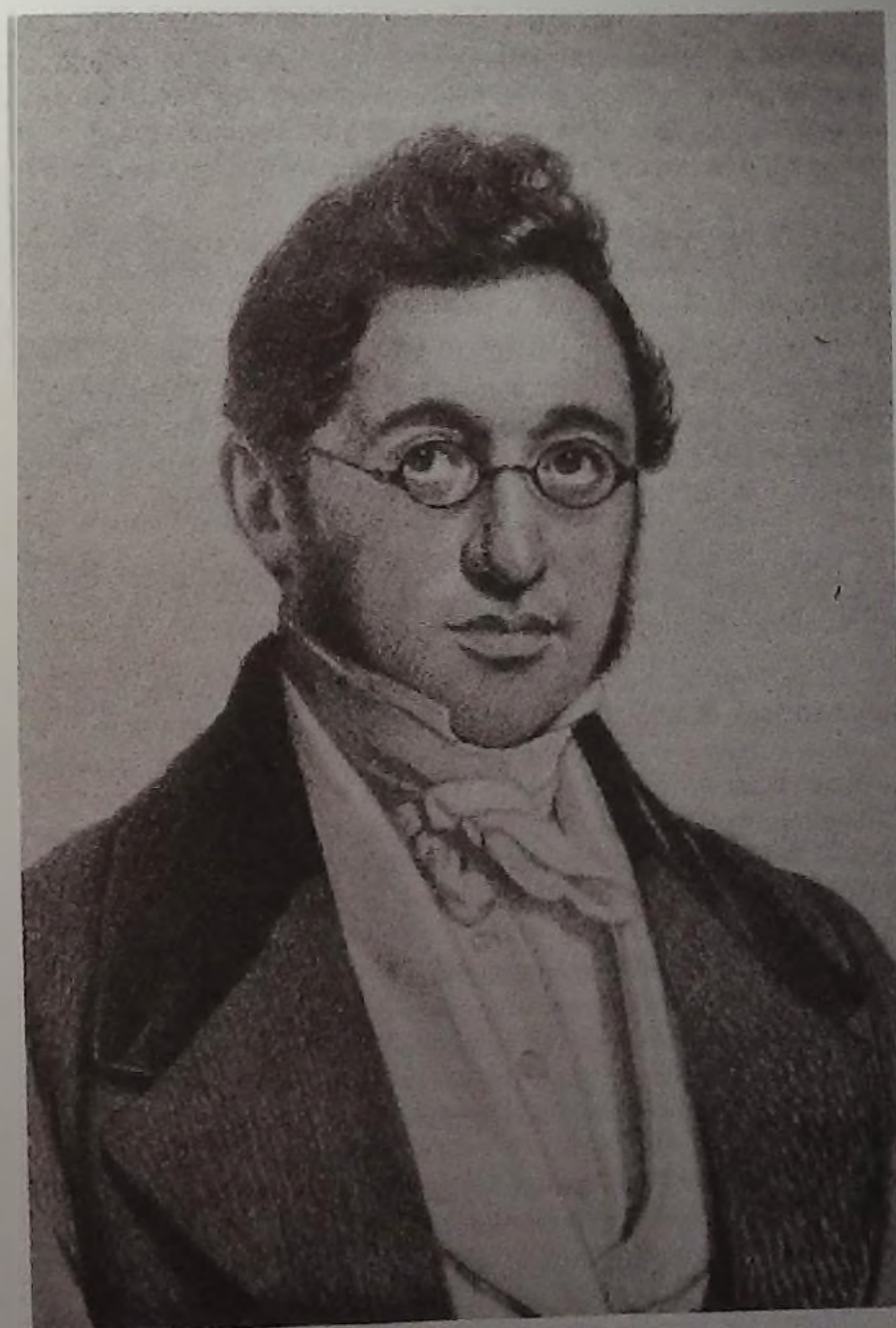
Par acte de notaire François de Backere de Gand, du 8.9.1872, elle vend à Augustin Borremans, ingénieur, né à Lennik-St-Quentin le 18.11.1834 et demeurant à Curegem, et à son épouse Petronella Van Campenhout, le terrain de l'ancienne usine, de 1 ha 84 a 60 ca avec les bâtiments et les arbres, le tout entouré d'un mur.

Borremans installe dans la propriété une brasserie et l'agrandit par des parcelles achetées à la Société Civile Immobilière de Forest, alias Compagnie Van Volxem, en 1888, 1892 et 1901. Il meurt à Forest le 5.5.1905 et les héritiers constituent entre eux une société en commandite simple « Veuve Borremans et Enfants » qui, le 9 décembre 1910, vend à la Commune de Forest, une partie du terrain qui deviendra le square Omer Denis et la rue des Abbesses.

Mais les affaires Borremans périclitent et la société doit demander un concordat préventif de la faillite. La majeure partie des biens est achetée par acte du notaire Delvaux du 1^{er} juin 1914, par la Société Française Bernheim Frères qui, le 22 août 1919, en revend une partie à Jules Wodon de Leeuw-St-Pierre.

Celui-ci la revendra quelques années plus tard à une fromagerie, qui s'agrandit notamment par un terrain provenant de Papin et par un autre de la Compagnie Van Volxem regroupant ainsi des parcelles qui, toutes, proviennent de l'abbaye.

Philippe Papin reste bourgmestre du Rœulx jusqu'à la fin du régime hollandais. Son dernier acte est signé le 30 septembre 1830. Dès la première réunion du conseil communal après la révolution, en novembre 1830, il est remplacé par Constant Monoyer.



Hippolyte Van Volxem, bourgmestre de Bruxelles (1838-1841)

En achetant et en vendant, en prêtant et en empruntant, Philippe Papin s'est constitué progressivement une belle fortune, ce qui lui vaut d'être imposable à mille florins ou 2.116 francs par an, à la contribution foncière et d'être ainsi éligible comme sénateur, privilège qu'il partage à Forest avec Van Volxem et Wijns seulement.

Le 2 novembre 1838, Philippe Papin meurt en son domicile du Rœulx.

Entre-temps, le 11 novembre 1829 à Ronquières, son fils Adolphe a épousé Fanny Félicité Joséphine Du Corron, née à Mons le 22 janvier 1794, fille d'Alexandre Du Corron, rentier à Ronquières, et de Marie Anne d'Auxy, tous deux décédés à ce moment. De ce mariage naît au Rœulx le 10 octobre 1830 un fils Jules.

Puis la famille s'installe progressivement à Forest où, le 9.2.1835, naît une fille Mathilde Charlotte.

Dès 1843 la succession de Philippe Papin est partagée entre ses héritiers, et Adolphe achète l'abbaye à ses frères et sœurs. Dès l'année suivante on démolit une partie de la teinturerie, occupée jusque là par Arnould Corneille De Haes et, en 1845, lors de l'établissement du cadastre, Adolphe possède encore à Forest, où il est inscrit comme «propriétaire», 29 ha 16 a 80 ca, dont un moulin à huile et un marais, le Zaligheidsvijver de 44 a 30 ca.

Cependant Adolphe maintient son domicile au Rœulx où il succède à son père comme «receveur de la Maison de Croÿ» ainsi qu'il le déclare lors du décès du prince Gustave, survenu au Rœulx le 17.12.1844. Il est en outre président de la commission administrative des hospices civils au Rœulx.

Lors du décès de sa mère, Angélique Charle, morte au Rœulx le 3.6.1848, Adolphe est encore domicilié dans cette ville, mais en 1850 la famille vient s'installer définitivement à Forest.

Même par la suite les relations avec la famille de Croÿ restent excellentes et, le 22 avril 1854 lors du mariage de Mathilde Papin avec Edmond Willems, propriétaire à Bruxelles, son témoin est le prince Max de Croÿ, âgé de 30 ans, domicilié au Rœulx.

Lors de son décès survenu à Bruxelles le 17 décembre 1864, Adolphe est domicilié à Forest et l'abbaye passe à son fils Jules, qui a épousé à St-Josse-ten-Node le 29 avril 1861 sa cousine germaine Pauline Van de Vivere. Plusieurs parcelles de la propriété sont encore vendues.

En 1890 Jules Papin fait don de l'abbaye à sa femme. Celle-ci meurt à Ixelles, 85 rue Mercelis, le 30 mars 1904 et l'abbaye devient la propriété de sa fille Fanny, née à Bruxelles le 1^{er} juin 1873, épouse du baron Paul de Decker, avocat, fils de l'ancien ministre Pierre de Decker, collectionneur et connaisseur d'art réputé, né à St-Josse-ten-Node le 27 mars 1860, décédé à Forest le 9.12.1934. Jules Papin meurt à Forest, dans l'abbaye, le 1^{er} mai 1913.

Fanny Papin meurt à Forest le 21 septembre 1959 et laisse le bien à son fils unique Emmanuel (St-Gilles 24.12.1903 - Rode-St-Genèse 8.12.1980) qui, par acte du 12 septembre 1964, cède les bâtiments de l'abbaye avec 1 ha 63 a à la commune de Forest pour le prix global de 8.355.000 francs et conserve encore une partie des terrains.

En 1845 le tableau cadastral des propriétés est bien différent de celui du début du siècle, tel qu'il résultait de la vente des biens de l'abbaye. La plupart des Français ont disparu et leur place est prise par les gens d'ici, parmi lesquels quelques-uns émergent.

Le professeur Etienne Heuschling a conservé 2 ha 54 a dans le Grooten Bempt. Il décédera à Bruxelles le 29 août 1847. Anna Bernard, fille de François Xavier, possède encore 15 ha 13 a de bols du Kersbeekbosch, jusqu'au ruisseau du Geleytsbeek, et vendra sa propriété en 1870. Quant au comte Comet de Ways Ruart, il possède encore 16 ha autour de sa propriété près de la gare actuelle de Forest-Midi.

De nouveaux venus sont Martin Mus, fils de Gérard, qui a étendu ses deux bonniers jusque 12 ha de prairies, et René Van den Bosch, qui en possède 18. Steenhouwers a vendu 4 ha 26 a de la plaine de Berkendael à Van Kerkhove et 6 ha à Jean Van Kriekinghe.

Mais à côté de ceux-ci et de Charles de Bavay, le gendre du comte Dumonceau, avec ses 12 ha, de Mosselman avec ses 20 ha, Wijns de Raucour et Van Volxem sont des géants, le premier avec 60 ha le second avec 95 ha.

Les biens de Wijns de Raucour s'étendent depuis le Galgenveld (place de l'Altitude Cent) et le bois de Rosendael jusqu'au Geleytsbeek. En 1848 il achète encore une usine de 13 a 50 ca avec prairie attenante de 22 a 30 ca le long du Geleytsbeek, à un nommé Duchâteau de Bruxelles, le tout jouxtant son moulin acheté en 1847.

Wijns meurt à Bruxelles le 4 janvier 1857 et son neveu Joseph Zaman hérite à Forest de 62 ha 27 a. En 1866, Zaman achète encore de l'Administration des Domaines de l'Etat l'ancien bois des Sept Bonniers, à ce moment un terrain planté, avec les bâtiments y édifiés, couvrant ensemble 24 ha 2 ca, l'ancienne magnanerie du baron de Mevius. Il arrondit son bien sur les rives du Geleytsbeek en achetant (not. Delafortrie) le 17.6.1881 deux parcelles de Catharine Couteaux, épouse de Jacques Borremans, qui les avait héritées d'Odile Comtesse (décédée à Uccle le 26.1.1876), fille de Victor Pompée Comtesse (mort à Ixelles le 30.1.1838) et de son épouse



Un bois à Forest en 1802; dessin de Paul Vitzthumb. Cop. Bibl. Royale.

Félicité Desbille (morte à Ixelles le 12.3.1820) lesquels les tenaient de Papin.

On sait comment le concordat préventif de faillite de Zaman le 15.4.1884, confirmé par la cour d'appel le 16.7.1885, amena l'expropriation et l'acquisition de la majeure partie de ses terres du haut de Forest par une S.A. des Villas de Forest, qui y créa, sous la direction d'Alexandre Bertrand et de Charles Dietrich, un quartier nouveau (16).

Le 6.7.1887 (not. Pierret), les liquidateurs de Zaman vendent à Edouard Smits, géomètre et bourgmestre de Forest, un terrain de 9 a 60 ca, plus 18 a 20 ca de bâtiments sans destination, et les restes d'un petit moulin à eau (17).

Le 18.8.1889 ils vendent au même un terrain de 46 a, situé avenue de la Verrerie. Le 23.6.1890 Smits revend ledit terrain pour 14.000 F à Auguste Heeder, industriel demeurant à St-Gilles, avenue Fonsny 29, et à son épouse Henriette De Braemacker. Heeder verse 9.200 F à Zaman, en satisfaction de l'achat de Smits, et payera le reste en dix ans, les intérêts étant de 4 %.

Le 23 juin 1890 également, Heeder achète des liquidateurs de Zaman un terrain de 2 a pour 400 F (not. Pierret).

Du surplus des terrains de Zaman les liquidateurs font apport à une Société Immobilière du Quartier d'Uccle-Stalle et Forest (not. Van Halteren 30.6.1893) qui y tracera notamment l'avenue Fléron actuelle.

Smits transforme les bâtiments qu'il trouve sur le terrain acheté en 1887 en une usine de papiers peints fonctionnant à l'eau et à la vapeur, y annexe une maison et revend le tout, par acte du 16.11.1889 du notaire Van der Velde, à Heeder pour 35.000 F, payables en 15 ans.

Mais Heeder ne parvient pas à payer et Smits fait saisir le tout. Après la validation de la saisie par le tribunal de 1ère instance, le notaire Putzeys vend le bien le 2.9.1899 pour 76.000 F aux frères Pierre et Paul Knudsen. Ceux-ci le revendront le 18.1.1924 à la Tannerie Lemaire qui, à son tour, en 1962 le cédera à l'a.s.b.l. Atelier Protégé, propriétaire actuel.

La distinction des biens provenant du clergé et les autres disparaît totalement. A leur tour, nous voyons les grosses propriétés morcelées et seuls quelques noms de rues nous évoquent ce passé, né et édifié sur les ruines de l'ancienne abbaye et disparu à son tour.

Les bâtiments de l'abbaye, récemment restaurés, peuvent difficilement faire revivre les siècles passés, mais au chevet du chœur de l'église St-Denis, on peut encore lire cette inscription mélancolique: «A la mémoire des religieuses de l'illustre abbaye des Dames Nobles de Forest, qui reposent ici. Par V.M.F.S., leur dernière sœur. Puisse cette pierre funéraire, gage de mes douloureux regrets, rappeler aux cœurs sensibles le souvenir de leurs vertus et de leurs malheurs. R.I.P.»

Albert van LIL

Cent cinquante et un ans après

Que sont devenus les drapeaux d'honneur de 1832?

Louis GENTY

«...La remise des drapeaux d'honneur sera faite par
«Nous, au nom du Peuple Belge, le 27 de ce mois,
«aux députations des villes et communes auxquelles
«ils ont été décernés...»

signé: LEOPOLD

(arrêté royal n° 691, 13 septembre 1832)

Cet extrait montre que la première commémoration officielle de l'indépendance belge remonte à 1832.

En 1980, dans le cadre du sesquicentenaire de notre pays, deux collaborateurs du service des recherches historiques de l'armée (SDRH) ont rassemblé les documents qui se rapportent à la remise de drapeaux d'honneur, par le roi Léopold 1^{er}, aux cités d'où sont partis des volontaires vers Bruxelles en septembre 1830. Ces chercheurs sont M. YERNAUX et Melle DE MAERE.

(1) Charles François du Perrier, dit Dumouriez, fut appelé à Paris pour se justifier mais, devant le sort qui l'attendait, il préféra se réfugier, en Autriche d'abord, en Angleterre ensuite. Dans ce dernier pays il reçut une pension à partir de 1800 et y mourut en 1823.

(2) Il s'agit de Jean Baptiste, qui avait fait maréchal et comte de Bergerdulle par Louis Napoléon, roi de Hollande, mais auquel ces titres furent enlevés par Napoléon Bonaparte. Dumouriez ne dit pas comment l'administration de la ville d'Anvers peut contrôler les producteurs à venir présenter leurs produits en ville, d'autant plus que les citadins battent la campagne et paient volontiers en espèces sonnantes et trébuchantes des denrées alimentaires dont ils ont un si grand besoin.

(3) Archives ecclésiastiques du Brabant 7318.

(4) B. G. N. N. Française n° 174, (46). Provenant de l'abbaye de la Cambre.

(5) Il s'agit en réalité du Geleytsbeek, actuellement voûté et coulant sous la chaussée de Neerstalle, l'ancienne chaussée de Forest à Drogenbosch.

(6) Jean Baptiste Faulée (Dessal 1754 - 1832) négociant à Paris, fils d'un ouvrier d'hôtel, s'édifia une fortune considérable en fournissant aux armées républicaines puis impériales. Il était appuyé par un consortium de banquiers dirigé par un certain Thierghien. Van Daelst cite, dans le Hainaut actuel, 25 fermes abbatiales ayant une superficie totale de 2000 ha, acquises par lui.

(7) A la foire de Gand le prix des huiles fut exprimé officiellement en florins du Brabant jusqu'en 1872.

(8) Probablement les fils de Jean Louis Rousseau de Riomagne, créé baron du St-Empire par Joseph II, décédé à Riomagne le 27.4.1786, industriel à Riomagne en Champagne où il travaillait avec ses fils (Bingel, Univers de Paris 1825, T. 39, p. 158).

(9) Arch. royaume Mons, fonds Le Rœux.

(10) Il n'y a guère de réunions du conseil communal du Rœux auxquelles il est absent.

(11) Ils assistent comme tels au mariage de Pauline Papin, fille aînée de Philippe, avec le chevalier Joseph Jean Hubert Van de Wivre de Coeckelberg, au Rœux le 16 décembre 1822. Adolphe Papin, frère de la mariée, est à ce moment étudiant en droit.

(12) Ses testaments existent encore lorsque Jules Papin vend en 1882 la parcelle au boulanger Joseph Schamp, chaussée de Bruxelles (actuellement la charcuterie fromagère Hoyleart), après avoir obtenu l'accès vers l'abbaye.

(13) Henri Heidsieck: Pages forestières p. 63, avec citation de Verniers, Histoire de Forest.

(14) Dans l'acte d'inhumation, Dumouriez se qualifie de comte de Bergerdulle, bien que le titre ne fut plus reconnu depuis la chute de Napoléon. Il ne sera d'ailleurs redonné à ses descendants qu'en 1845 par Léopold 1^{er}.

(15) A cette époque les conseillers communaux n'étaient pas encore obligés d'habiter la commune dans laquelle ils siégeaient. Cette obligation ne fut édictée que par la Loi Communale du 30 mars 1836.

(16) A. Wauters, Hist. Env. Bruxelles, T. 3 p. 843.

(17) A. J. H. VAN LIL, La Paroisse St-Augustin à Forest, dans Le Folklore Brabançon n° 218, juin 1978, pp. 101-144.

(18) D'après J. HERDIER, De Papiermolen te Vort, dans Egen Schoon 1980, pp. 224-235 qui, à tort cependant, affirme que Wijné possédait le moulin dès la période hollandaise.

Une fois le dossier constitué, les auteurs ont écrit aux cent administrations communales concernées. Les réponses sont venues des bourgmestres, des archivistes et des conservateurs des musées ⁽¹⁾. Si la plupart sont claires, quelques-unes, toutefois, sont incomplètes ou imprécises. Les fusions de communes, depuis 1976, n'ont pas facilité notre dénombrement. Le dossier parle de cent localités mais n'en cite que 93 et en omet trois. Il semble donc bien que le chiffre de 96 puisse être retenu. Encore faut-il réaliser que parmi les villes énumérées au palmarès, figurent Paris et quatre cités belges à l'époque: Luxembourg, Maestricht, Ruremonde et Venloo. Ces quatre dernières verront leur statut territorial fixé par le traité des XXIV articles, le 14 octobre 1831.

Avant l'avènement de notre premier souverain, ⁽²⁾, le Gouvernement provisoire institutionnalise les journées des 23, 24, 25 et 26 septembre, décrète l'octroi de récompenses nationales et rend officiel le drapeau belge dans sa forme actuelle, avec les couleurs disposées verticalement ⁽³⁾. Cette dernière décision modifie la présentation du drapeau national: lorsqu'il a été arboré pour la première fois, le 26 août 1830, à l'hôtel de ville de Bruxelles, les couleurs étaient vues dans le sens horizontal. Plus tard, paraîtra la liste des communes à récompenser ⁽⁴⁾.

Nous voici en 1832. Cette année-là, les journées de septembre sont fêtées partout. A Bruxelles, elles s'accompagnent de manifestations exceptionnelles. On rejoue « La Muette de Portici » au théâtre de la Monnaie. On tire un feu d'artifice à Schaerbeek. Et le 27, après qu'on ait fait sonner les cloches des églises et tonner des salves d'artillerie, le roi prononce le discours de circonstance et remet des drapeaux aux communes jubilaires ⁽⁵⁾. Chaque délégation comporte entre trois et cinq personnes: le bourgmestre, l'une ou l'autre notabilité et, cela va sans dire, un ou deux représentants des combattants de 1830. Ils étalent cinq cents au dîner de clôture, le 29 septembre à 19 heures (trois heures plus tôt, au palais de justice, un banquet avait été offert à 400 blessés de 1830) et ont été accueillis en triomphe, le lendemain, dans leurs localités respectives ⁽⁶⁾.

Les villes situées en territoire étranger ne se sont pas fait représenter aux cérémonies.

Vingt-quatre communes brabançonnnes ont reçu un drapeau d'honneur. Les voici par ordre alphabétique: Aerschot, Anderlecht, Boitsfort, Braine-l'Alleud, Bruxelles, Diest, Genappe, Grez-Doiceau, Hal, Heverlee, Ixelles, Jodoigne, La Hulpe, Leeuw-Saint-Pierre, Louvain, Molenbeek, Nivelles, Overijse, Rebecq, Saintes, Tervueren, Tirlemont, Waterloo, Wavre.

Que sont devenus les vingt-quatre drapeaux d'honneur brabançons? Donnons, pour chaque région de notre province, le résumé des réponses en possession du SDRH.

AGGLOMÉRATION BRUXELLOISE

- *Anderlecht*: le drapeau a disparu; l'administration communale n'en a pas trace.
- *Bruxelles*: il est conservé au musée communal, rue au poivre.
- *Ixelles*: il est demeuré pendant longtemps au centre culturel communal; en 1981, décision a été prise de le restaurer et de le transférer au musée communal.
- *Molenbeek*: il est conservé sous vitre à l'hôtel de ville.
- *Watermael-Boitsfort*: il est dans un état précaire, en vitrine, dans la salle du conseil communal.

BRABANT WALLON

- *Braine-l'Alleud*: bien visible, sous verre, dans la salle des mariages.
- *Genappe*: le drapeau a été prêté en 1980 au musée du Cinquante-naire pour l'exposition « 1830... histoire d'une révolte ».
- *Grez-Doiceau*: il a été porté aux funérailles de certains héros de 1830, tels Charles Rogier (1885), J.B. Boulanger, dernier survivant des volontaires grésiens (1892), et le baron Lambermont, ancien grésien (1905). Nous ne savons toutefois pas où l'emblème est déposé maintenant.
- *Jodoigne*: en vitrine dans la salle du conseil communal. Il a fait l'objet d'une lithographie.



Le drapeau d'honneur de La Hulpe, tel qu'on peut le voir à la maison communale. On remarquera la décoration sur le pourtour, et la disposition horizontale des trois couleurs (photo Ph. Musch)

- **La Hulpe**: restauré en 1979, il est bien visible dans la salle du conseil communal.
- **Nivelles**: il a disparu dans l'incendie qui a ravagé l'hôtel de ville le 14 mai 1940. Le drapeau que portaient les 160 combattants nivellois de 1830 a été perdu en même temps.
- **Perwez et Wavre**: suite aux bombardements de l'aviation allemande en 1940, leurs drapeaux ont subi le même sort que ceux de Nivelles.
- **Rebecq**: les renseignements manquent.
- **Saintes** (commune fusionnée avec Tubize): le drapeau est conservé à l'ancienne maison communale.
- **Waterloo**: intégré au patrimoine du musée Wellington, il semble avoir mal résisté aux outrages du temps.

BRABANT FLAMAND

- **Aerschot**: on peut le voir au « Museum voor Heemkunde en Folklore ».
- **Diest**: il fait partie des réserves du musée communal; il est en mauvais état.
- **Hal**: il est à l'hôtel de ville. On l'en a sorti plusieurs fois à l'occasion de cérémonies officielles.
- **Heverlee et Louvain** (communes fusionnées): les drapeaux existent toujours, mais sont détériorés.
- **Leeuw-Saint-Pierre**: il est abrité dans une armoire, dans le hall de la maison communale.
- **Tervueren**: le drapeau était en restauration au moment de l'enquête du SDRH.
- **Tirlemont**: les informations du SDRH font mention du drapeau sans préciser ce qu'il en est advenu.

(1) M. YERNAUX est décédé avant que soit achevée cette vaste recherche. M. DE MAERE a publié, sur les drapeaux d'honneur, un attachant et clair dans le n° 5 de la revue MEMO.

(2) — décret du gouvernement provisoire du 14 janvier 1831 octroi de récompenses nationales.

(3) — décret du gouvernement provisoire du 19 juillet 1831 les journées des 23, 24, 25 et 26 septembre sont instituées.

(4) Décret du gouvernement provisoire, 23 janvier 1831.

(5) Moniteur belge du 15 septembre 1831.

(6) Pour notre information personnelle, nous sommes allés voir les drapeaux de Braine-l'Alleud, La Hulpe et Mellebeek. Ils nous paraissent constituer davantage de belles pièces de collection que des bannières à porter à l'extérieur. Les couleurs sont présentées comme celles du premier emblème de 1830.

(7) Annexe au Moniteur belge n° 271 du 20 septembre 1832. Le déroulement des journées y fait l'objet d'un rapport de quatre pages.

Le béguinage de Thorembais-les-Béguines

Au 12^e siècle, la population féminine était excédentaire dans nos régions; ce fait est dû à la mort de nombreux hommes, causée par les guerres, expéditions militaires, croisades, luttes rivales et vengeances. Certaines jeunes filles qui avaient une dot insuffisante devaient fréquemment reconcer au mariage; parmi ces femmes seules, plusieurs désiraient entrer dans les monastères. D'autres, trouvant ce genre de vie trop rigoureux, mais par contre étant sans protection, se groupèrent en communauté, autour d'un sanctuaire ou d'une infirmerie; ces jeunes filles et ces veuves vivaient dans des petites maisons séparées mais voisines, en menant une vie pieuse et religieuse. Il s'agit d'un mode de vie pré-béguinal (1).

Au 13^e siècle, ces associations vont être érigées canoniquement et avoir des statuts et des règles propres; des ensembles importants vont être construits. C'est d'alors que datent les grands béguinages flamands tels que ceux de Bruges, Diest, Gand (Deux enclos), Louvain et Malines. Des enclos de béguines furent également créés en Wallonie; en général, ceux-ci surgirent dans les parages des hôpitaux et infirmeries urbaines. Contrairement à leurs homonymes flamands, ils n'avaient pas de paroisse propre et dépendaient ainsi de l'église la plus proche, pour assister aux offices. Quelques uns d'entre eux avaient cependant une chapelle ou une église particulière (1).

Des béguinages furent créés à Huy, Liège, Namur, Nivelles... mais également à Grez, Malèves, Noirhat (Bousval), Wavre et Thorembais-les-Béguines (1); c'est l'histoire de ce dernier enclos qui fait l'objet du présent article (2).

L'ORIGINE DU BÉGUINAGE DE THOREMBAIS

Comme son nom l'indique, le village de Thorembais-les-Béguines a eu jadis son propre béguinage: aucun acte ou document historique ne relate la fondation de cet enclos.

Suivant la légende, ce dernier était habité jusqu'en 1220 (date de son décès), par sainte ou dame Ode; celle-ci avait au moins une compagne. Ces pieuses femmes assistaient à la messe à l'église de Thorembais. Malgré ses grandes vertus, son ardente charité et



L'actuelle maison du beguinage appelée aussi l'hospice.

son saint désir de recevoir son Sauveur, Ode se vit refuser durement par son curé, l'accès à la communion; celui-ci lui dit qu'il ne convenait pas aux laïques de s'approcher tous les jours de la sainte table. La nuit, la sainte eut une apparition du Christ, environné d'âmes bienheureuses et odoriférantes; le Seigneur ouvrit une boîte et donna la communion à Ode, en disant: «Ce prêtre t'a refusé mon Corps, mais Je te le donne de mes mains». La compagne de la sainte se trouvait dans la même chambre et assista à cette vision. Le lendemain, dame Ode demanda à son pasteur s'il connaissait le nombre d'hosties contenues dans son tabernacle, et devant une réponse affirmative, elle lui dit de vérifier; celui-ci vit avec douleur qu'il en manquait une. La sainte le consola en lui racontant toute l'histoire merveilleuse. Par la suite, Ode put communier fréquemment; couverte de vertus et de mérites, elle s'endormit dans le Seigneur, le 20 août 1220 (3).

Par la suite, Ode fut toujours l'objet d'un culte, même à la fin du 19^e siècle; la mémoire de celle qui avait été déclarée sainte par la «Vox populi», fut gardée à Thorembais. Bienheureuse Ode est fêtée le 20 avril, dans un calendrier local (4).

Comme nous allons le voir, on a la certitude qu'un béguinage existait à Thorembais peu après 1220. On peut donc supposer que dame Ode, comme la tradition le rapporte, soit la fondatrice de cet enclos; l'origine de cette institution due à la bienheureuse remonterait également aux environs de 1220 et le béguinage serait parmi les plus anciens de Belgique (5).

Un document authentique daté du 31 juillet 1267, cite le béguinage de Thorembais (6); ce dernier existait donc à cette date. Le village qui nous occupe dépendait au 13^e siècle de l'évêché de Liège. Le vicaire général Jacques de Troyes rédigea un règlement pour les béguinages; devenu pape sous le nom d'Urbain IV, il les protégea par un bref du 7 juillet 1262 et les plaça sous la direction du doyen du Chapitre de Saint-Lambert, par un autre document daté du 11 juillet suivant. Renier, chanoine de Tongres, fut nommé en 1213 conservateur des béguinages du Conclle de Tongres et le 1^{er} août 1266, Henri de Gueldre, évêque de Liège, le désigna comme visiteur de tous les béguinages du diocèse, dont celui de Thorembais (7). Ce personnage qui est un des plus marquants de l'évêché au 13^e siècle, fit son testament le 31 juillet 1267; dans cet acte, il lègue de



La façade arrière de l'actuelle maison du Béguinage possède un aspect archaïque et presque fortifié.

l'argent à de nombreux béguinages du diocèse, dont ceux de Malèves, Nivelles, Noirhat et Thorembais; à ce dernier, il laisse cinq «solidos» ou sols, comme à celui de Malèves⁽⁸⁾. Ce fait prouve que l'institution qui nous occupe, devait déjà être normalement organisée à cette époque, puisqu'elle est reconnue par l'évêché.

Le village, qui portait primitivement le nom de Thorembais-Saint-Martin, est appelé en 1278 «Torembaiys les Beguines» et en 1283 «Torembasium Beguinarum»⁽⁹⁾.

LE GENRE DE VIE AU 13^e SIÈCLE

Les béguines de Thorembais, comme celles des autres lieux du diocèse, étaient soumises au même règlement dû à Jacques de Troyes et approuvé par l'évêque Robert de Langres⁽¹⁰⁾. Ce genre de vie subit peu de modifications et resta dans ses grandes lignes, toujours pratiqué au cours des siècles qui suivirent.

Les béguines n'étaient pas soumises à des vœux. Elles faisaient des promesses de chasteté et d'obéissance à la supérieure, uniquement pour le temps où elles restaient au béguinage; quand elles le désiraient, elles pouvaient quitter ce dernier, rentrer dans le monde et éventuellement se marier. Elles n'étaient pas soumises à un vœu de pauvreté et pouvaient gérer leur patrimoine et leurs économies. Elles avaient leurs maisonnettes particulières situées dans un enclos et occupaient parfois à plusieurs la même habitation. Leur vie se partageait entre les offices, la prière, le soin des malades et les travaux de couture. Leur costume devait être simple et de couleur noire ou grise⁽¹¹⁾. Leur tête était probablement recouverte d'un voile blanc.

Si les grandes communautés béguinales avaient leur église ou chapelle particulière ainsi que leur curé, les petites institutions, comme celle de Thorembais, assistaient aux offices à l'église paroissiale. Les béguines de notre village auront certainement porté le costume qui leur est propre et auront vécu dans des petites habitations groupées qui devaient être édifiées à l'emplacement de l'actuel «hospice» ou «béguinage» de Thorembais, situé au numéro 6 de la rue du Béguinage.

L'«ASSEINTE» AU 14^e SIÈCLE

Au 14^e siècle, une annexe appelée l'«asseinte» des béguines était construite contre le chœur ou la nef de l'église; il doit s'agir d'une petite nef, tribune ou chapelle dans laquelle les pieuses femmes assistaient aux offices. Cet oratoire existait depuis longtemps, probablement depuis le début du 13^e siècle, origine du béguinage. Au 14^e siècle, cette construction était en très mauvais état et une contestation surgit entre l'abbaye de Villers et le curé, Monsieur Augustin, au sujet de l'entretien de l'«asseinte»⁽¹²⁾.

UN NOUVEAU RÈGLEMENT EN 1479

L'abbaye de Villers-la-Ville avait des biens très importants à Thorembais-les-Béguines; il s'agissait d'un domaine groupé autour

du prieuré de Mellemont. L'abbé de ce monastère était le patron du béguinage, il avait le droit d'admettre des postulantes et avait la surintendance des biens de l'institution. Le greffier de Thorembais était receveur du béguinage et devait rendre compte au prelat cistercien (¹³).

Le 23 juillet 1479, sous l'abbatit de Francon de Calaber, un délégué de l'abbaye de Villers et les mambours de l'enclos béguinal établirent un nouveau règlement, avec le consentement des religieuses. Celles-ci devaient payer une rétribution de 4 « mailhes » pour pouvoir être admises au béguinage. Après leur mort, tous leurs biens meubles et immeubles resteraient la propriété de la maison; leurs obsèques devaient avoir lieu dans l'institution. Si les parents des défuntés réclamaient, ils auraient droit à la succession, à condition de doter le béguinage de 8 « mailhes » et faire les funérailles à leurs frais. Si par contre une béguine léguait ses biens par donation entre vifs, le bénéficiaire devait payer les 8 « mailhes » et prendre à sa charge les dépenses d'enterrement et les autres dettes (¹⁴).



La porte par laquelle les béguines se rendaient à l'église et par où serait passée sainte Ode.

Les béguines devaient aller soigner les malades, même les pauvres qui ne pouvaient rien leur donner; elles devaient assister à tous les offices de l'église paroissiale et réciter certaines prières chaque jour (¹⁵).

LE 16^e SIÈCLE

Dans le courant du 16^e siècle, les béguines dévouées au bien public, ouvrirent une infirmerie où elles acceptèrent les malades curables (¹⁶).

LE 17^e SIÈCLE

Le début du 17^e siècle fut marqué par une désertion de certains béguinages; en 1606, l'enclos de Jodoigne n'abritait plus que quelques femmes âgées et aucune postulante. En 1666, l'institution de Thorembais n'était habitée que par trois béguines ou pauvres veuves âgées (¹⁷).

En cette même année, l'église possédait trois cloches dont celle des béguines, qui était entretenue par ces dernières; ce bronze fut hélas refondu en 1830 (¹⁸).

Nous avons repéré le décès de deux béguines, à la fin du 17^e siècle (¹⁹).

LE 18^e SIÈCLE

On conserve un cahier qui couvre les années de 1711 à 1727. Il porte ce titre: « Registre contenant les rentes biens et autres revenus des beghines de thorembais commençant la recepte au jour st André 1711 ». Par ce document, on apprend que le béguinage tou-



Le vestibule et le vieil escalier de l'actuelle maison du béguinage.

chait des revenus à Bomal, Glimes, Jandrain, La Croix, Longueville, Opprebais, Offus, Perwez, Roux-Miroir, Sainte-Marie, Thorembais-les-Béguines, Thorembais-Saint-Trond, et Wastines. Ces ressources étaient aussi bien en argent qu'en grain ⁽²⁰⁾.

Nous avons retrouvé quelques noms de greffiers et mambours des béguines; ces personnages sont en même temps receveurs du béguinage. Il s'agit de Jean Baptiste Dehain en 1712, Jean Gelinne en 1719 et de Delvigne, présent de 1717 à 1723 ⁽²¹⁾.

En 1726, le curé J.F. Grégoire remit complètement l'église en état; ensuite, on fit réparer l'«asseinte» ou chœur des béguines, à charge de ces dernières. En 1728, de nouveaux autels furent placés dans les «asseintes» (des béguines et de la communauté); ils furent payés par les recettes des troncs de Notre-Dame et de saint Roch, par le curé et par Dom Henri Servais, trésorier du prieuré cistercien de Mellemont ⁽²¹⁾.

C'est au 18^e siècle que le béguinage doit avoir été le plus important; nous avons relevé pendant cette époque le décès de dix-huit béguines et de deux personnes âgées mortes dans l'enclos ⁽¹⁹⁾. La présence de laïcs montre l'aspect caritatif ou hospitalier de l'institution.

Le 26 avril 1787, un relevé des biens et revenus du béguinage fut établi; l'institution possédait alors dans le village, 8 bonniers 2 1/2 journaux; ses ressources s'élevaient à 296 florins 14 sols 11 deniers et ses dépenses à 248 florins 19 sols 10 deniers. A l'époque de la Révolution française, trois pauvres veuves ou filles vivaient là et y étaient béguines. Elles habitaient la même maison construite en bois et terre; elles avaient des revenus en argent et en grain. Ce document est signé par Valériane (peut-être la supérieure?), Hubert de Jehet, Joseph Mauroÿ (Proviser, receveur et collateur de l'abbé de Villers), Jean Joseph Courtoy et Laurent Geno ⁽²²⁾.

Lors de la Révolution française, les archives de la maison furent transportées en Allemagne, avec celles du prieuré de Mellemont; les biens du béguinage et ses revenus passèrent des mains de l'abbé de Villers à celles du Bureau Central de Bienfaisance; c'est ce dernier qui acceptait par la suite, les nouvelles recrues, après présentation par l'agence de distribution des secours de la



L'autel de saint Roch dans l'église de Thorembais-les-Bèguines nous rappelle la dévotion particulière des béguines envers le Patron secondaire de la paroisse, jadis objet d'un pèlerinage dans ce sanctuaire. La peinture est une copie d'une œuvre de Rubens, conservée à Alost.

commune ⁽²³⁾. A ce moment, tous les béguinages connurent un destin semblable.

LES POSSESSIONS, REVENUS ET DÉPENSES DU BÉGUINAGE EN 1787 ⁽²⁴⁾

La maison du béguinage était entourée de 60 verges petites de jardin (Revenu: 5 florins). Deux bonniers et un journal de terre labourable se trouvaient à Thorembais et étaient loués à Jean Joseph Demarteau pour 10 stiers d'orge et 9 stiers de froment (Revenu: 29 fl. 12 s. 2 d.). Deux bonniers et un journal également, divisés en 5 parcelles situées sous Glimes et Opprebais étaient affermés par Aubain Looze (27 fl.). Une superficie semblable divisée en 4 pièces sous Glimes, était tenue à ferme par Jean Pierre Berger (27 fl.). Un bonnier de terre à Roux-Miroir était loué à Ferdinand Defaÿs pour 14 fl. Un demi bonnier à Thorembais, affermé à Jean Pierre Winand, produisait annuellement 6 fl. Deux bonniers se trouvant à Perwez, loués à Guillaume Dumont, rapportaient chaque année 21 fl. Un journal et 20 verges petites, situés à Bomaï, étaient donnés en fermage à Joseph Michotte pour 3 florins. Six bonniers, trois journaux et septante-neuf verges situés à Thorembais et Wastines, étaient loués à Hubert Dejehet pour 77 fl. Un bonnier à Wastines était affermé à la veuve Delvigne pour 3 fl. Leroy de Longueville devait payer 1 fl. 10 s., pour un demi journal situé dans son village. Quatre terres représentant trois bonniers et un journal, situés à Thorembais, étaient loués au plus offrant pour 41 fl. 4 s. 11 d. Un journal et demi à Sainte-Marle (Malèves) rapportait de la manlère, 4 fl. 18 s. 2 d.

Le béguinage touchait aussi de nombreuses rentes, payées en espèces et en nature, surtout par des habitants du village.

Parmi les dépenses d'une année, nous avons retenu: 31 fl. 14 s. 8 d. pour les vêtements, 9 fl. 14 s. 6 d. pour les médecins et médicaments, 29 fl. 7 s. 3 d. pour l'éclairage et 6 fl. 9 s. 6 d. pour l'entretien de la maison. Ces frais sont des dépenses courantes de la vie quotidienne des béguines.

LE 19^e SIÈCLE

Suite à la Révolution française, les biens du béguinage passèrent aux mains du Bureau de Bienfaisance, l'Institution se laïcisa et se convertit en hospice. Les deux dernières béguines dont j'ai trouvé trace sont : Jeanne Catherine Beguin, décédée le 2 janvier 1804 (13 nivose An 12), et la béguine Françoise citée en 1825 ⁽²⁶⁾.



Ce portrait d'une supérieure du Grand Béguinage de Gand nous montre le costume porté jadis par les Béguines (il date de 1775 et est conservé au Musée du Béguinage de Mont-Saint-Amand).

En 1809, on porta le nombre des pensionnaires à quatre, dont une dirigeait la maison. Un règlement du 27 septembre 1809 décida que pour être admise à l'hospice, il fallait être née ou domiciliée à Thorembais, jeune fille ou veuve; ces femmes devaient toujours soigner les malades, ne pouvaient exiger plus de 25 centimes par jour en plus de la nourriture et devaient assister tous les jours à l'office en l'église paroissiale ⁽²⁶⁾. Malgré cette transformation de béguinage en hospice, l'institution garda plusieurs de ses caractéristiques; si elles ne portaient plus de costumes de béguines, les pensionnaires ne pouvaient être que des femmes seules, et comme leurs devancières, leur vie se partageait entre les offices et le soin des malades.

A l'aube du 19 juin 1815, quelques soldats hâves et déguenillés de Waterloo atteignirent le village; parmi eux, des blessés et des malades furent soignés à la ferme de Mellemont et à l'ancien béguinage ⁽²⁷⁾.

Vu son état lamentable déjà signalé en 1787, la maison fut reconstruite dans la première moitié du 19^e siècle et acquit ainsi l'aspect qu'elle a toujours actuellement. Située au numéro 6 de l'actuelle rue du Béguinage, cette construction possède un plan rectangulaire; elle est située dans un vaste jardin, mais à proximité de la rue. Edifiée en briques blanches avec encadrements de pierre bleue, cette vaste habitation comporte deux niveaux recouverts par une imposante toiture. La façade est scandée par cinq travées. Elle portait jadis ce chronogramme: «hospice refVge assVre De La Vieillesse MalheVreVse»; ce qui donnait la date de 1828 (Cette inscription fut probablement recouverte de peinture). Le rez-de-chaussée de la façade est percé successivement par deux fenêtres, une porte, une fenêtre et une porte, toutes à linteau droit; l'étage est agrémenté de cinq baies en plein cintre. Les deux pointes des pignons portent des ancrages de fer, donnant chaque fois la date de 1839. L'arrière de l'édifice possède très peu de fenêtres et un épais contrefort lui donne un aspect fortifié. L'avant de la maison abrite les pièces d'habitation et le vestibule est agrémenté d'un escalier simple mais ancien; ce dernier nous a été montré avec gentillesse par les propriétaires de la demeure. La moitié postérieure du bâtiment est occupé par des locaux destinés aux animaux domestiques et son étage comporte une grande salle aveugle pouvant servir de grenier. Chaque pignon possède une fenêtre

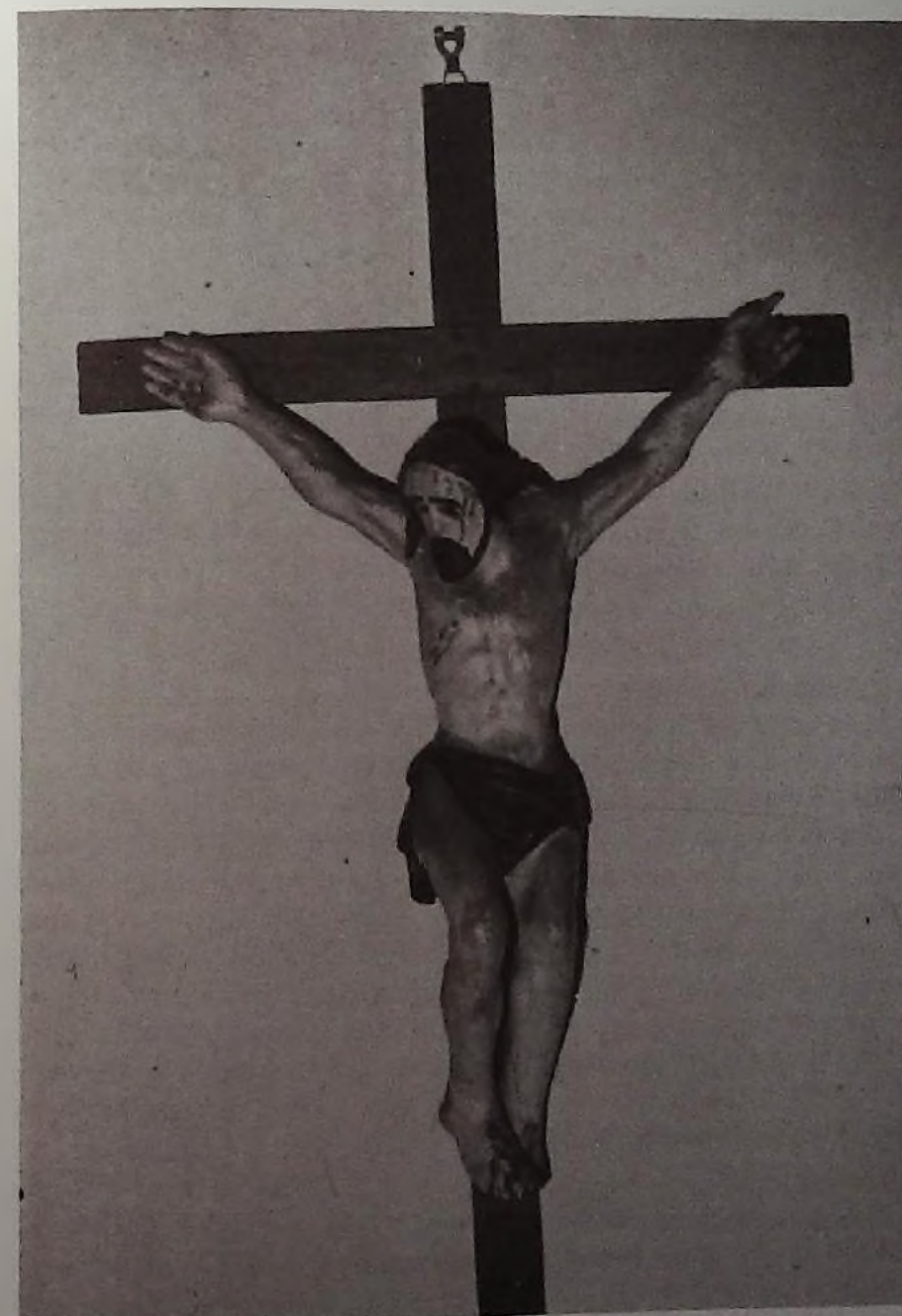
bouchée (au sommet) et une porte située entre les étages. Le jardin possède toujours le puits où les béguines puisaient l'eau; ce dernier ne dépasse pas le niveau du sol. L'arrière de la propriété est bordé par un mur de briques percé d'une porte encadrée de pierres bleues, bouchée par des briques également; cette sortie donne dans une petite ruelle atteignant immédiatement le parvis de l'église. C'est par ce portail que jadis les béguines se rendaient aux offices. La tradition dit également que sainte Ode serait passée par là ⁽²⁸⁾.

En 1809, le revenu annuel de l'hospice se chiffrait à 1576,37 F; en 1859, il était de 4226 F. En 1865, l'institution possédait environ 16 hectares ⁽²⁹⁾. En 1873, six femmes qui n'avaient plus rien de religieux, mais qui étaient toujours appelées béguines, vivaient encore dans ce bâtiment. L'hospice fut probablement supprimé dans le courant de la deuxième moitié du 19^e siècle. Jusqu'en 1879, le local fut également la deuxième école du village, avant l'actuelle ⁽³⁰⁾. La maison du béguinage fut vendue vers 1925-1926 ⁽³¹⁾.

La maison communale de Thorembais-les-Béguines conservait toujours un Christ provenant de l'ancien béguinage; ce crucifix disparut mystérieusement en 1981 ⁽³²⁾.

LISTE DES BÉGUINES CONNUES

- Antoinette REUFFLET:
Après avoir reçu les derniers sacrements, cette béguine de Thorembais mourut à Longueville le 6 juillet 1685 ⁽³³⁾.
- Catherine PARETZ:
Elle décéda le 5 juillet 1693 à Thorembais ⁽³³⁾; toutes les suivantes, dont la date de trépas est signalée, moururent également au béguinage.
- Anne LADURON:
Morte le 1^{er} octobre 1705, elle fut enterrée au cimetière ⁽³³⁾.
- Egidie VESQUE:
Elle décéda le 24 janvier 1709 et fut inhumée au cimetière ⁽³³⁾.
- Catherine LEDOUX:
Elle mourut le 7 février 1719 et fut enterrée dans le cimetière ⁽³³⁾.



Le Christ du Béguinage de Thorembais (bois polychrome, hauteur = 110 cm) a été réalisé par un artiste du village; il était daté, à l'arrière, de 1728 ou 1745 et fut volé en 1981 (photo de M. Demarel, prêtée par M. René Scho que je remercie). Si quelqu'un retrouvait la trace de Christ, il serait aimable de le signaler à l'auteur. Tél. 010/22.44.78.

• **Jeanne PARYS:**

Décédée le 25 octobre 1725, elle fut inhumée au cimetière ⁽³³⁾.

• **Marie NANNIOT:**

Née vers 1650, elle mourut le 25 ou le 28 août 1727; elle avait environ 77 ans et fut enterrée le lendemain au cimetière paroissial. Le 29 septembre suivant, le mambour reçut 7 florins 13 sols 12 deniers pour le luminaire et les offrandes de Marie Delhaize et de Marie Nanniot ⁽³⁴⁾.

• **Marie GRAND MAISSE:**

Née vers 1659, cette béguine mourut le 15 avril 1732, vers neuf heures du soir, âgée d'environ 73 ans; elle fut enterrée le 16 dans le cimetière, près de la chapelle de Saint-Roch ⁽³⁵⁾.

• **Jeanne THIRION:**

C'est à cette béguine qu'1 florin 8 sols furent remis, le 23 décembre 1727 ⁽³⁵⁾. Etant octogénaire, Jeanne Thirion décéda le 8 avril 1740, vers trois heures du matin; le 9 du même mois, elle fut enterrée dans le cimetière, à l'ouest de la chapelle Saint-Roch ⁽³³⁾.

• **Philippine QUENTIN:**

Fille de François Quentin et de Marie Filée, Philippine naquit à Thorembais le 10 novembre 1672. Le 15 août 1700, elle y épousa Josse Collart. Les époux eurent cinq enfants: Martin en 1701, Marie en 1703, Adrienne en 1706, Charles en 1710 et Anne en 1711. Le 21 septembre 1695, Philippine Quentin avait été marraine de la future béguine Philippine Petigniot. Après la mort de son mari, cette veuve devint béguine; sa fille Anne eut la même vocation religieuse. La béguine Marie Elisabeth Quentin lui était peut-être apparentée. Avec une grande résignation et âgée d'environ 75 ans, Philippine Quentin mourut le 25 février 1743, à deux heures de l'après-midi; cette béguine fut enterrée le lendemain dans le cimetière, à l'ouest de la chapelle Saint-Roch ⁽³³⁾.

• **Marie ZEGRE:**

Fille de Henri Zegre et de Anne Marsenier, Marie fut baptisée à Thorembais le 22 janvier 1674. Devenue béguine et septuagénaire, elle mourut de dysenterie le 14 octobre 1746, vers quatre heures du matin; elle fut inhumée le lendemain au cimetière, près de la chapelle Saint-Roch ⁽³³⁾.

• **Marie Elisabeth QUENTIN:**

Née vers 1676, cette béguine était peut-être parente avec Philippine Quentin. Agée de 72 ans, elle décéda le 17 mars 1748, vers deux

heures du matin; le lendemain, elle fut enterrée dans le cimetière, près de l'autel de saint Roch ⁽³³⁾.

• **Jeanne LARDINOY:**

Fille de Antoine Lardino et de Marie Delhaize, Jeanne naquit à Thorembais le 3 août 1684; elle devint béguine et sa mère devenue veuve mourut au béguinage en 1727. Elle décéda à son tour le 27 février 1752, vers huit heures du matin et fut enterrée le lendemain au cimetière paroissial, près de la chapelle et de l'autel de saint Roch ⁽³³⁾.

• **Marie MAUROY:**

Née vers 1678, Marie Mauroy mourut à Thorembais le 9 janvier 1753, vers midi; elle était âgée de 75 ans. Cette béguine fut enterrée le lendemain au cimetière du village, près de l'autel de saint Roch ⁽³³⁾.

• **Marie Anne MASSET:**

Fille de Jean Masset et de Catherine Zegre, Marie Anne naquit à Thorembais le 27 mars 1709; cette jeune fille était peut-être parente avec la béguine Marie Zegre. Elle resta célibataire et devint béguine à son tour. Agée de 46 ans, elle mourut le 14 février 1756, vers onze heures du matin; elle fut inhumée au cimetière le lendemain, à gauche de l'autel de saint Roch ⁽³³⁾.

• **Philippine Marie PETIGNIOT:**

Fille de Jean Petigniot et de Marguerite Grandmaistre, Philippine Marie naquit à Thorembais le 21 septembre 1695; elle eut comme marraine, la future béguine Philippine Quentin. Par sa mère, elle était probablement parente avec la béguine Marie Grand Maisse. Elle mourut le 10 novembre 1775 et fut enterrée au cimetière ⁽³³⁾.

• **Marie PIRARD:**

Cette béguine fit son testament en 1777; on ignore son lieu et sa date de décès ⁽³⁶⁾.

• **Anne COLLART:**

Fille de Josse Collart et de la future béguine Philippine Quentin, Anne naquit à Thorembais le 13 mai 1711. A-t-elle suivi sa mère au béguinage ou fut-ce l'inverse? Etant béguine, elle décéda le 19 novembre 1790, vers onze heures du soir; le 21 du même mois, elle fut inhumée au cimetière ⁽³³⁾.

• **Thérèse HEMPTINNE:**

Le 19 février 1793 vers cinq heures de l'après-midi, la béguine Thérèse Hemptinne mourut; le lendemain à cinq heures du soir, elle fut enterrée au cimetière du village ⁽³²⁾.

• Marie Joseph JASPAR:

Fille de Etienne Jaspar et de Thérèse Thirion, Marie Joseph naquit à Thorembais le 29 janvier 1730; par sa mère, elle était peut-être parente avec la béguine Jeanne Thirion. Agée de 63 ans, la béguine Jaspar décéda subitement le 17 octobre 1793, à cinq heures du soir; son corps fut inhumé au cimetière paroissial le 19 courant, à neuf heures du matin ⁽³³⁾.

• Marie Barbe COLLINS:

Cette béguine mourut le 7 octobre 1799; elle fut enterrée le lendemain au cimetière de Thorembais ⁽³³⁾.

• Jeanne Catherine BEGUIN:

Fille de Théodore Beguin et de Marie Antoinette Petigniot, Jeanne Catherine naquit à Thorembais le 20 septembre 1741; par sa mère, elle était probablement apparentée avec la béguine Philippine Marie Petigniot. le 12 février 1763, elle épousa Joseph Jammart, à Thorembais; celui-ci y décéda le 25 juillet 1794. Devenue veuve, Jeanne Catherine Beguin devint béguine. C'est au béguinage qu'elle mourut le 13 nivose An 12 (2 janvier 1804), à quatre heures



La nouvelle châsse de Thorembais-les-Béguines inaugurée en novembre 1882.

de l'après-midi, à l'âge de 60 ans; son acte de décès daté du 22 ventose An 12 (13 mars 1804), lui donne la «profession de béguine». Sa sœur Marie Thérèse Beguin décéda en 1806 et est citée comme hospitalière ⁽³⁷⁾.

• La béguine Française:

Celle-ci était membre de la Confrérie Saint Roch en 1825; on ignore son nom de famille. C'est la dernière trace d'une béguine à Thorembais ⁽³⁸⁾.

QUELQUES PERSONNES DÉCÉDÉES AU BÉGUINAGE

Pour toutes les béguines mentionnées dans la liste précédente, les actes de décès portent explicitement les mentions «beguina» ou «béguine». Au 18^e siècle, nous avons aussi trouvé deux personnes décédées au béguinage; Il doit s'agir de personnes âgées ou malades, soignées par les béguines, sans pour autant faire partie de cette communauté religieuse. Nous avons ajouté à ces noms, celui d'une veuve décédée en 1806; pour cette dernière, s'il n'est pas écrit qu'elle mourut dans l'enclos, cela ne fait pas l'ombre d'un doute, car elle est la sœur d'une des dernières béguines retrouvées et elle est ici citée comme hospitalière. N'oublions pas qu'à cette époque le béguinage était devenu un hospice. Nous mentionnons également deux personnes dont les actes de décès portent la mention «profession de Indigente»; Il s'agit probablement de pensionnaires de l'hospice. Si ces dernières n'étaient plus des béguines, elles leur avaient succédé et menaient toujours une vie digne de celles qui les avaient précédé dans cet antique enclos.

• Marie DELHAIZE:

Née vers 1657, Marie Delhalze épousa Antoine Lardinoy et eut cinq enfants. Devenue veuve en 1697, elle vint au béguinage chez sa fille la béguine Jeanne Lardinoy. C'est là qu'elle mourut le 22 juillet 1727 vers une heure de l'après-midi, âgée d'environ 70 ans; elle fut enterrée le 23 au cimetière du village, à côté de l'autel de saint Roch. C'est le 29 septembre suivant que le mambour a reçu 7 florins 13 sols 12 deniers pour le luminaire et les offrandes de Marie Delhaize et de Marie Nanniot ⁽³⁴⁾.

- Marie DEJEHET:

Nonagénaire, Marie Dejehel mourut au béguinage le 29 mars 1740, vers onze heures du soir; le lendemain, elle fut enterrée au cimetière paroissial, près de l'entrée du Sud. Elle devait être de la famille du Chanoine Corneille Dejehel qui fut religieux à l'Abbaye d'Heylissen et revint dans son village de Thorembais, lors de la Révolution française (23).

- Marie Thérèse BEGUIN:

Fille de Théodore Beguin et de Marie Antoinette Petigniot, Marie Thérèse naquit à Thorembais le 26 janvier 1727; elle épousa un Regnier. Devenue veuve, elle devint hospitalière, là où sa sœur Jeanne Catherine était béguine; elle survécut à cette dernière et était probablement la directrice de l'hospice où elle mourut le 6 mars 1806, à deux heures de l'après-midi, âgée de 79 ans. Son fils François Regnier vint annoncer le décès le 4 avril suivant (27).

- Anne Joseph LEPAGE:

Née à Thorembais, le 3 février 1751 et fille de Jean Baptiste et de Marie Catherine Lepage, Anne Joseph Lepage vivait probablement à l'hospice; elle y décéda le 29 mars 1808 à midi, âgée de 57 ans (27).

- Marie Joseph PETIT:

Née à Jodoigne Souveraine, Marie Joseph Petit vint probablement vivre à l'hospice de Thorembais; c'est dans ce village qu'elle mourut le 4 avril 1812; elle était veuve et âgée de 80 ans (29).

LES BÉGUINES ET LA CONFRÉRIE SAINT-ROCH

Comme nous l'avons montré, la plupart des béguines de Thorembais furent enterrées à proximité de l'autel de saint Roch; elles devaient avoir une dévotion particulière pour ce protecteur du village, jadis objet d'un pèlerinage fervent.

Dans le Registre de la confrérie Saint-Roch (28), érigée en 1629, nous trouvons les mentions des béguines suivantes, membres de cette association pieuse:

- Marie Grand Maisse (1682)
- Catherine Ledoux (1682)
- Jeanne Thirion (Fin 17^e siècle)
- Anne Laduron (Fin 17^e siècle)

- Marie Zegre (Vers 1700)

• Philippine Quentin, Josse Collart (son époux mort en 1728), Anne Collart, leur fille (1726) (40)

- Marie Anne Masset (1726)

- Marie Nanniot (1727) (41)

- Marie Elisabeth Quentin (1732)

- Marie Mauroy (1733)

- Thérèse Hemptinne (1744)

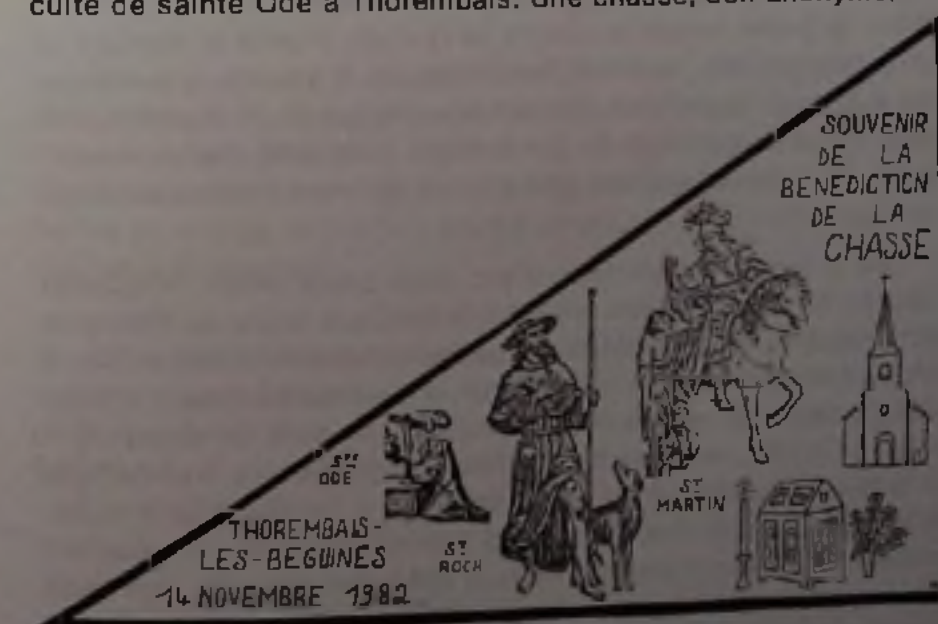
- Françoise béguine (1825) (42)

Comme nous pouvons le remarquer, de nombreuses béguines de Thorembais furent membres de la confrérie Saint-Roch.

LE CULTE DE SAINTE ODE AUJOURD'HUI

Si la dévotion rendue à sainte Ode disparut à la fin du 19^e siècle, sa légende continua à se transmettre oralement de génération en génération.

L'année 1982 fut marquée par une véritable renaissance du culte de sainte Ode à Thorembais. Une châsse, don anonyme, fut



Drapelet distribué lors de la bénédiction de la châsse

réalisée et offerte à l'église Saint-Martin; elle fut inaugurée le dimanche 14 novembre et bénite par le Curé G. Bruyr, au cours de la grand messe de 11 heures. Ce reliquaire, haut de 85 cm, long de 73 cm et large de 42 cm, est constitué d'un coffre de chêne, rectangulaire, avec une toiture à deux versants; les parois de ce dernier sont ornés de reliefs en céramique polychrome, œuvre de l'artiste brabançon Maximilien van der Linden, de Nodebais. On y voit des représentations du Christ, de Notre-Dame de Basse-Wavre, des saints Martin et Roch (Patrons de la Paroisse), du bienheureux Frère Mutien Marie, ainsi que des saintes Adèle, Hélène, Ragenufle et Rita. Sainte Ode n'a pas été oubliée et un des longs côtés du coffre nous montre deux épisodes de l'histoire de cette bienheureuse propre au village; ces reliefs de céramique rappellent la fondatrice du béguinage. La plaque de droite montre l'intérieur d'un sanctuaire surmonté du clocher carré roman; le curé de Thorembais, en chasuble verte, y élève un calice devant un autel où trône une Vierge assise à l'enfant. Ode et trois compagnes assistent à la messe; elles portent une robe blanche, un scapulaire gris-beige, une guimpe et un voile noir. En-dessous, on peut lire: « La Bse Ode se voit refuser la communion journalière ». La plaque de gauche montre l'intérieur de la chambre de sainte Ode, au béguinage. Ce relief est surmonté de deux maisonnettes (probablement le béguinage) et du clocher de l'église. Dans la pièce, on voit le Christ, revêtu de blanc, tenant le ciboire de la main gauche et donnant la communion à Ode, agenouillée devant Lui. A gauche, une compagne assiste à l'apparition. On voit le carrelage de la chambre, une petite fenêtre arrondie et un meuble surmonté d'une cruche. En-dessous, on lit: « mais le Christ lui porta l'eucharistie chez elle ».

La châsse contient un plateau avec douze petits reliquaires séparés, offerts par divers évêchés de Belgique et par les Frères de Malonne. Une de ces petites boîtes est consacrée à sainte Ode; il s'agit d'un médaillon rond en laiton, avec encadrement d'argent. Ce reliquaire est vitré à l'avant et il mesure 4 cm de diamètre; il porte, à l'arrière, le sceau de l'archevêché de Malines avec l'effigie de la tour de la cathédrale Saint-Rombaut. A l'intérieur de la boîte, on voit un tissu de drap d'or et une parcelle d'ossement mesurant environ 7 mm sur 5 mm. La relique est accompagnée d'un petit papier portant le texte suivant: « Sae ODAE ». Cette petite boîte fut offerte, en 1982, par l'archevêché de Malines, grâce à la gentillesse

de Monseigneur Danneels et du Chanoine G. Bosmans, Conservateur des Reliques (43).

A l'occasion de la bénédiction de la châsse, un drapelet-souvenir fut imprimé et distribué aux fidèles présents; il est dû à l'initiative de l'auteur de cet article, dont il porte le monogramme. Il est en papier et a la forme d'un triangle rectangle, avec pointe vers la gauche; il mesure 16,8 cm sur 28,5 cm et son impression est noire. On y voit de droite à gauche: l'église de Thorembais, la nouvelle châsse accompagnée d'un cierge allumé et d'un bouquet de fleurs, saint Martin à cheval partageant son manteau avec un pauvre, saint Roch et son chien, ainsi que sainte Ode. Chaque saint est accompagné de son nom. On peut y lire également: « THOREMBAIS-/LES-BÉGUINES/14 NOVEMBRE 1982./SOUVENIR/DE LA/BÉNÉDICTION/DE LA/CHASSE ». Sainte Ode est représentée en moniale; elle est agenouillée, a les mains jointes et regarde vers un crucifix, posé sur une table et entouré de rayons ainsi que de nuages.

Si les béguinages flamands gardent encore d'imposants vestiges et même quelques dizaines de béguines, ceux de Wallonie font plus partie du passé que du présent.

Nous avons voulu retracer l'histoire d'un petit béguinage de notre Brabant Wallon. Après avoir expliqué les faits historiques et l'évolution de cet enclos, nous avons donné les renseignements que nous avons pu trouver sur les béguines de Thorembais; originaires du village, la plupart d'entre elles sont d'ailleurs unies par des liens de parenté.

Si un bâtiment subsiste et si, depuis la récente fusion, une rue porte le nom du béguinage, le souvenir de cette institution a également perduré dans la toponymie même de Thorembais-les-Béguines.

Au début de ce texte, nous avons aussi voulu rappeler la mémoire de Dame Ode; peu de gens savent encore que le village a une bienheureuse qui lui est propre et qui est liée à son antique béguinage. La mémoire de cette dernière a cependant été ravivée récemment par la bénédiction de la châsse de Thorembais. Puisse-t-on raviver le culte et le souvenir de celle qui serait à l'origine de l'enclos béguinal, il y a plus de sept siècles.

Gérard VAN HAEPEREN
Gradué en Archéologie et
Histoire de l'Art.

- (1) CHAHEENS (Aber), *Béguinages de Belgique*, (Machelen, 1979), p. 17-20.
(2) PAQUAY (Abbé J.), *Regesta de Renier, évêque de Tongres, vicaire général de Henri de Gueldre, dans Bulle de l'Institut Archéologique Néoplaton*, T. XXXV, 1905, 1^{er} fascicule, p. 9.
(3) DESNEUX (Henri), *Le Brabant Wallon*, Bruxelles, 1930, p. 222.
LE ROY, *Grand Théâtre wallon du Brabant Wallon*, 1906.
La date du 29/5/1220 nous a été donnée par Monsieur l'Abbé Gérard Bruyr, curé de Thorembais-les-Béguines; nous tenons à le remercier vivement pour ce renseignement présent sur une gravure et dû aux recherches de Comte Capens.

- (4) SEHA (Claude), *Histoire de Thorembais-les-Béguines* (Namen: Collège Saint-Servais, Langues modernes), 1972-1973, mémoire dactylographié, p. 44.
(5) D'ARIS (Joseph), *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le 13^e et le 14^e siècle*, Liège, 1881, t. III.
(6) TARTIER (Jules) et WALTERS (Alphonse), *Géographie et histoire des communes belges. Province de Brabant. Canton de Péruwez*, Bruxelles, 1885, p. 148.
(7) SEHA, *op. cit.*, p. 16 et 43.
(8) La Hays, *Pays-Bas, Archives Générales du Royaume. Chartes de Notre Dame de Tongres*, n° 25.
(9) PAQUAY, *op. cit.*, p. 48.
(10) PAQUAY, *op. cit.*, p. 2 et 8.
(11) D'ARIS, *op. cit.*, p. 205.
(12) La Hays, A. G. R., *Chartes de Notre Dame de Tongres*, n° 26.
(13) TARTIER et WALTERS, *op. cit.*, p. 148.
(14) SEHA, *op. cit.*, p. 16.
(15) D'ARIS, *op. cit.*, p. 203.
(16) D'ARIS, *op. cit.*, p. 204.
(17) VAN HEES (Gaston), *Notes historiques sur la paroisse et l'église Saint-Martin de Thorembais-les-Béguines*, 1857-1952, p. 1.
(18) TARTIER et WALTERS, *op. cit.*, p. 148.
(19) SEHA, *op. cit.*, p. 44.
(20) SEHA, *op. cit.*, p. 44.
(21) Thorembais-les-Béguines, *Fiches historiques de Monsieur Gaston Vanhees*. Je remercie chaleureusement Monsieur Vanhees, initiateur honoraire, qui a mis à ma disposition sa documentation sur l'histoire de son village.
(22) SEHA, *op. cit.*, p. 44.
(23) DE MELLE (Joseph), *Les deux Thorembais (Péruwez). La Hesbaya et la guerre de 200 ans entre le Brabant et Liège*, Bruxelles (1976), p. 92.
(24) DELMELLE, *op. cit.*, p. 98.
(25) VANHEES, *op. cit.*, p. 4.
(26) A. G. R., *Thorembais-les-Béguines, Registres paroissiaux (17^e-18^e s.)*.
(27) A. G. R., *Archives ecclésiastiques*, n° 11095.
(28) VAN HEES, *op. cit.*, p. 2.
(29) A. G. R., *Archives ecclésiastiques*, n° 3976.
(30) TARTIER et WALTERS, *op. cit.*, p. 148.
(31) TARTIER et WALTERS, *op. cit.*, p. 148.
(32) A. G. R., *Archives ecclésiastiques*, n° 3976 (concerne tout le chapitre sous ce titre).
(33) Thorembais-les-Béguines, *Etat-Civil (19^e s.)*.
Archives de l'Eglise de Thorembais-les-Béguines, *Registre de la confrérie Saint-Roch (17^e-20^e s.)*. Je remercie beaucoup Monsieur le Curé Bruyr qui a mis ce registre à ma disposition.
(34) DELMELLE, *op. cit.*, p. 45.
(35) DELMELLE, *op. cit.*, p. 120.
(36) SEHA, *op. cit.*, p. 44.
Je remercie chaleureusement Madame P. Boucher-Barq et Mademoiselle Germaine Lévieux, propriétaires de la maison du « Béguinage ».
Renseignements fournis par Messieurs Gaston et René Vanhees que je remercie vivement.
(37) TARTIER et WALTERS, *op. cit.*, p. 148.
(38) DELMELLE, *op. cit.*, p. 45.
Renseignements donnés par Monsieur René Vanhees.
(39) Renseignements fournis également par Monsieur René Vanhees.
(40) Renseignements donnés par Monsieur René Vanhees que je remercie vivement.
(41) A. G. R., *Thorembais-les-Béguines, Registres paroissiaux (17^e-18^e s.)*.
(42) A. G. R., *Thorembais-les-Béguines, Registres paroissiaux (17^e-18^e s.)*.
(43) A. G. R., *Archives ecclésiastiques*, n° 11095, fol. 148 v°.
(44) A. G. R., *Archives ecclésiastiques*, n° 11095, fol. 148 v°.
(45) Renseignements fournis par Monsieur Alexis Nicolai que je tiens à remercier beaucoup.
(46) A. G. R., *Thorembais-les-Béguines, Registres paroissiaux (17^e-18^e s.)*.
Thorembais-les-Béguines, *Etat-Civil (19^e s.)*.
(47) Archives de l'Eglise de Thorembais-les-Béguines, *Registre de la Confrérie Saint-Roch (17^e-20^e s.)*.
(48) Thorembais-les-Béguines, *Etat-Civil (19^e s.)*.
(49) La mère et la fille sont toutes deux devenues béguines.
(50) Cette dernière est décédée au béguinage (suivant l'acte de décès, d'après le *Registre de la Confrérie*, on apprend qu'il s'agit d'une véritable béguine).
(51) Le nom de femme de cette dernière est inconnu. S'agit-elle la dernière béguine?
(52) Etant spécialiste du culte des saints, j'ai fait les démarches nécessaires à l'obtention de ces études, dont celle de sainte Ode.

*L'ancienne famille brabançonne
«de Halley»
(Grand et Petit-Hallet)*

Gustave VANDY

AVANT-PROPOS

C'est vraisemblablement parce qu'elle s'est éteinte dès le début du 18^e siècle, quant à sa descendance masculine, que l'ancienne et noble famille de Halley n'a pas fait l'objet, à ce jour, d'une étude historique et généalogique quelque peu approfondie.

Certes, les difficultés pour y parvenir avec assez de précision et d'exactitude n'étaient pas négligeables: au Moyen Age, de nombreux habitants des deux Hallet (comme c'était le cas partout) étaient désignés par l'adjonction, à leur prénom, de leur commune d'origine alors qu'en fait, ils n'étaient aucunement liés à la noble famille du même nom. Cependant, nous avons sensiblement contourné cet écueil grâce aux manuscrits généalogiques de Le Fort (Archives de l'Etat à Liège) dépouillés avec l'aide de M. Raymond Gilsoul (que nous remercions vivement pour sa précieuse collaboration) et qui constituent la charpente de la seconde partie de notre travail. De nombreux autres ouvrages nous ont fourni autant de notes complémentaires et/ou justificatives.

Les recherches sur les de Halley nous paraissent doublement intéressantes. Elles constituent, d'abord, une contribution historique, aussi modeste soit-elle, quant au passé de l'extrême Est de l'ancien duché de Brabant (qui, rappelons-le, englobait la région hennutoise) avec, en exergue, une de ses plus anciennes familles, ses alliances, ses faits d'armes et autres. De même, cette étude pourrait également servir à plusieurs généalogistes régionaux du fait que certains de Halley ne quittèrent même pas leur terroir où ils s'allièrent, parfois, à de plus modestes familles de l'endroit.

Auparavant, nous avons jugé utile de présenter succinctement et d'illustrer quelque peu le lieu d'origine des de Halley: un coin de Hesbaye (actuellement liégeoise) ayant pour noms Grand et Petit-Hallet, deux charmantes et paisibles localités qui furent donc brabançonnaises jusqu'à la Révolution Française. Cette première partie n'a la prétention que d'un résumé historique se limitant, d'ailleurs, aux deux Hallet en Brabant alors qu'à la fin du 18^e siècle, leur illustre famille avait déjà perdu son éclat depuis quelques dizaines d'années...

PREMIÈRE PARTIE: LES DEUX HALLET EN BRABANT NOTICE HISTORIQUE

1. Origine et formation des deux localités

Le territoire qui nous intéresse fit partie du pays des Eburons dont les survivants, après les conquêtes de Jules César, furent englobés, au milieu du premier siècle de notre ère, par des Bétases venus des bords du Wésèr.

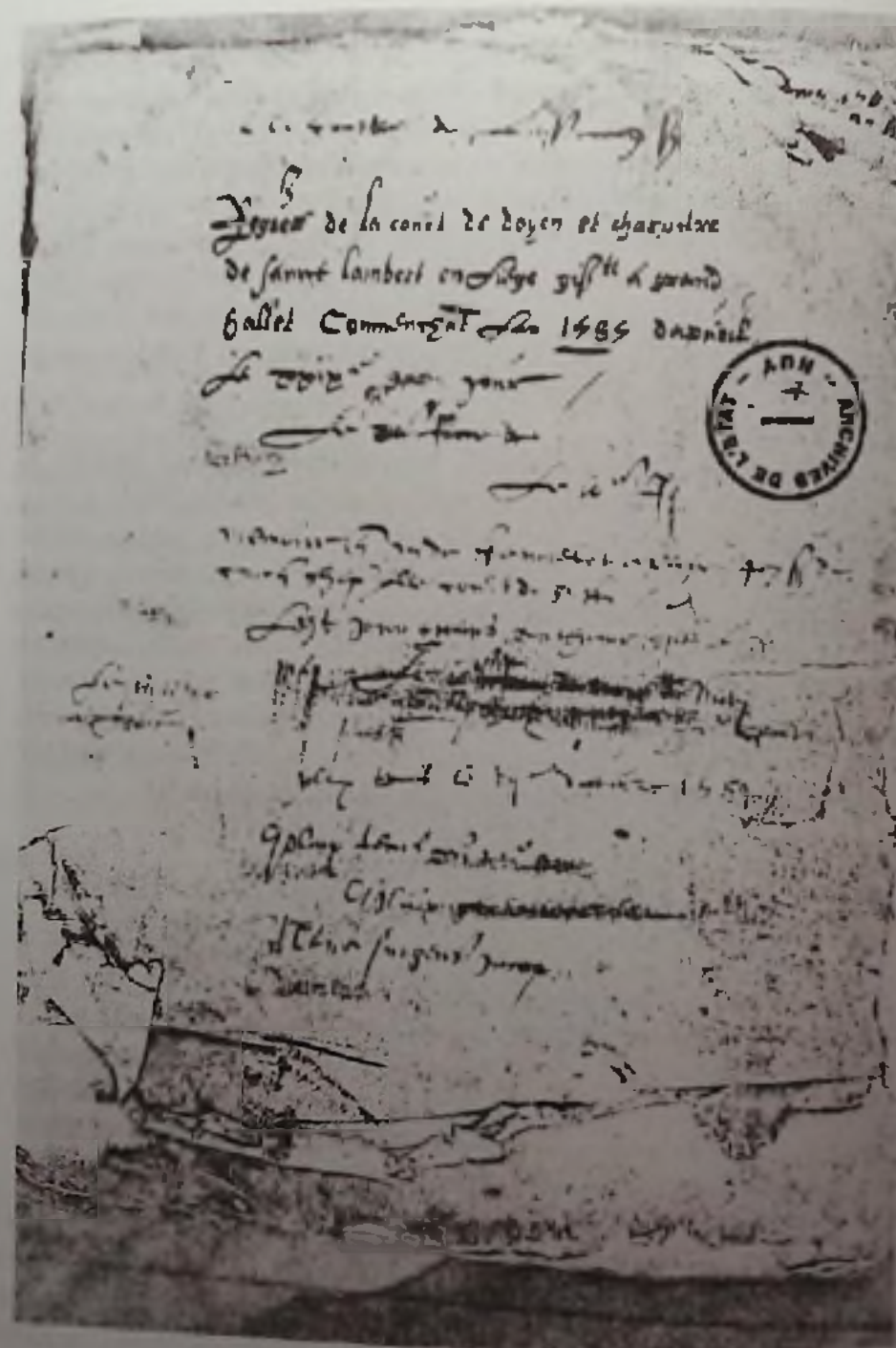
Sous la domination de Rome, fut construite l'excellente voie de communication appelée «chaussée de Nivelles» dans les documents des siècles derniers. Celle-ci, se détachant à Montenaeken de la chaussée de Tongres à Bavai, traversait une région de villas, éparpillées dans de fertiles campagnes, puis obliquait vers la Petite-Gette. Avant d'atteindre cette rivière (à Orp-le-Petit), elle desservait le territoire actuel de Grand-Hallet où un marché d'une certaine importance était établi.

Pour la plupart des étymologistes consultés, ce marché est à l'origine du village comme l'explique le terme «*halle*» signifiant entrepôt, lieu de transactions commerciales et sous lequel la localité apparaît, d'ailleurs, dans un diplôme de 1139 et, postérieurement, dans plusieurs autres actes. A cette appellation d'origine germanique (fin du 5^e siècle), courante car nous sommes situés à proximité de la frontière linguistique, M. Bologne propose plutôt «*Hallet*» qui, rencontré au 12^e siècle, provient du terme «*halletum*» ayant le sens semblable de petit hangar. Si l'on rejoint pratiquement ainsi la signification précédente, l'appellation d'origine serait par contre romane (6^e siècle).

Autour du marché précité, l'agglomération allait grandir. Il arriva, comme ce fut le cas pour plusieurs autres localités, que la population accrue sentit le besoin de quitter le centre pour s'établir plus à l'extérieur. Ce glissement paraît s'être concrétisé dès le début du 11^e siècle. Il se forma, de la sorte, deux hameaux qui gardèrent le nom de la localité mère (Halle, Hallet, Hallay... Hallet) mais en se distinguant quant à leur ancienneté et leur importance (Grand et Petit). Leur occupation effective remonte, en fait, loin dans le temps (aux époques mésolithique et néolithique); elle est prouvée par différentes découvertes archéologiques (1).

Bien que J. Daris ait déjà officieusement relevé «*Aila*» en 1031 et E. Piton «*Haler*» en 1085, on considère généralement que le plus ancien document faisant bien mention du village de Hallet remonte à l'an 1095 environ (voir seconde partie: Anolin et Robert de Halley). Sous la forme «*Hallet*», la localité est citée dans une suite de diplômes et de chartes de 1116 à 1333 tandis que l'on rencontre encore Halle (1139), Hallet parvo et Hallet petit (1233 à 1235, 1245), Hallay le Petit (1235), Halley (1323, 1332...).

D'autres graphies, Halleye (1235), Haller Grant et Haller Patit (1375, 1460), Grand Halle (1468, 1519), Petit-Halley (1460), Grand Hallay (1524), Grant-Hallez (1537, 1543), Grand-Hallez (1547, 1556, 1638) précéderont les formes actuelles déjà rencontrées, parfois, en 1559 (Petit-Hallet) et en 1682 (Grand-Hallet).



En-tête du «Registre de la cour de doyen et chapitre de St-Lambert en Liège» à Grand-Hallet commençant en 1485 (A.E. à Huy - reproduction de J.-M. Dock).

En 1757, de Cantillon écrivait cependant encore Hallay-le-Grand et Hallay-le-Petit tandis que, sans distinction d'époque, Le Fort usait généralement de Halley, forme que nous utiliserons aussi pour le patronyme.

2. Grand-Hallet

A l'origine, Grand-Hallet constituait une seigneurie foncière appartenant à l'abbaye de Neerlinter et au chapitre de la cathédrale Saint-Lambert de Liège. Ces deux institutions religieuses détenaient également et indivisément la collation de l'église paroissiale, succursale dédiée à Saint-Blaise. En 1228 et en 1229, l'une et l'autre cédèrent leurs droits respectifs, sauf les dîmes, à la collégiale de St-Barthélémy de Liège qui installa une cour basse (ou censale) dans le village où une haute cour ducale siégeait également.

D'autres cours foncières de moindre importance étendaient leur juridiction sur une partie de la localité: celles de Juppleu, d'Athin et de Sombreffe principalement.

Pour défendre ses droits à Grand-Hallet, le chapitre de St-Barthélémy confia l'avouerie du village à quelques puissantes familles de la région tels les chevaliers de Halley eux-mêmes, ceux de Racour ou, encore, les (de) Paheau.

Comme toute la région et jusqu'au Régime Français, la véritable histoire locale fut une longue suite, rarement interrompue, de dévastations, d'exactions, d'incendies, de rapines... Par sa position géographique, à l'extrême frontière du Brabant, du pays de Liège, des comtés de Namur et de Looz, le bailliage de Hannut (qui comprenait les deux Hallet) dut subir le contre-coup des guerres désastreuses qui n'en finissaient pas. Plusieurs historiens qualifièrent la contrée, saccagée sans répit, de «voie des invasions» tandis que de Cantillon, résumant en quelques mots ces siècles de souffrances et de privations, écrivait déjà (en 1757): «Il serait long et difficile de décrire les maux innombrables qui l'inondèrent autrefois».

Le 4 août 1626, le roi Philippe IV, pressé par des besoins d'argent, engagea la seigneurie hautaine de Grand-Hallet, pour

3.100 livres, à Guillaume de Paheau. Pour la même somme, ce dernier l'acheta le 12 mai 1644.

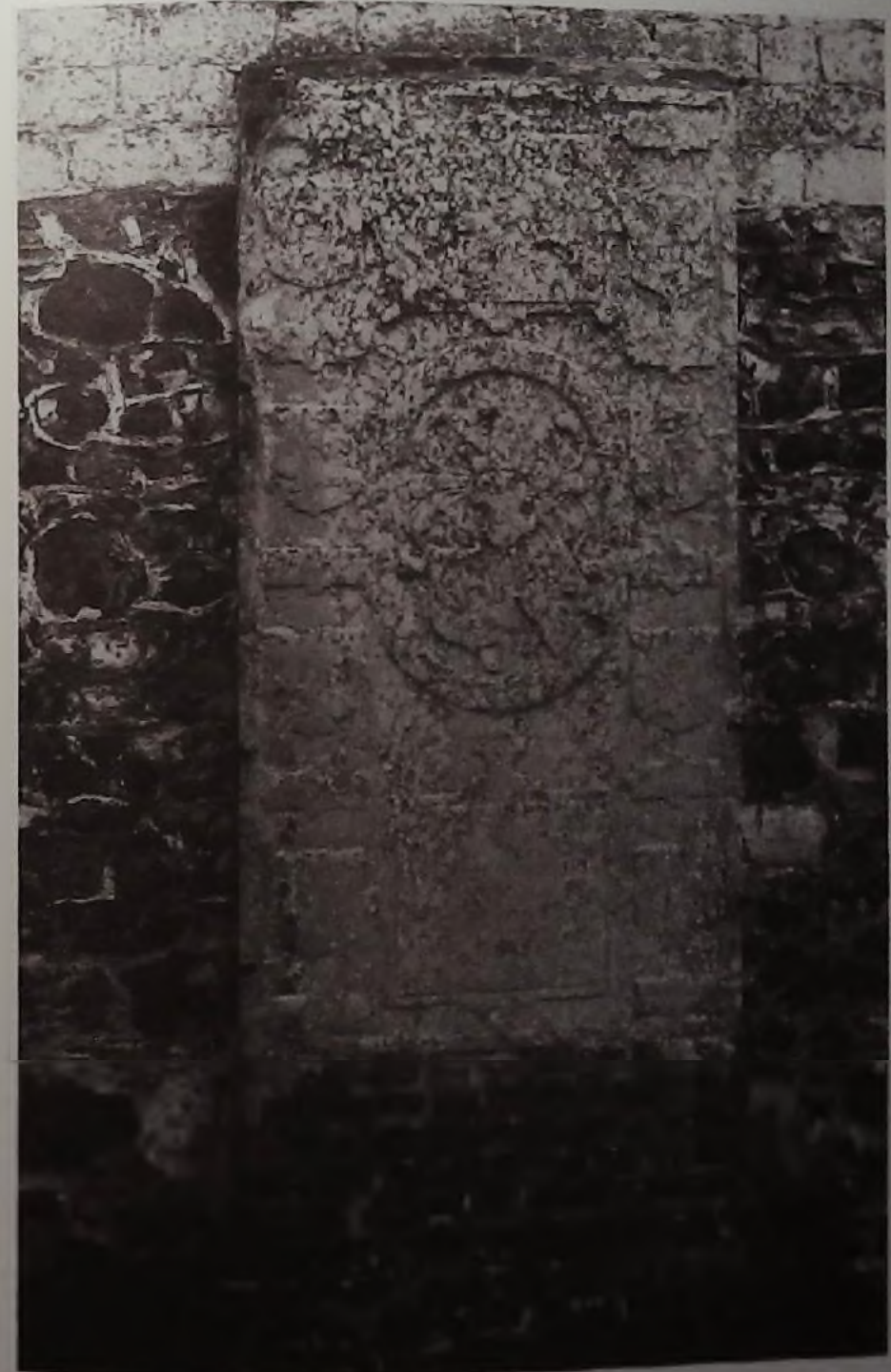
La localité devenait ainsi la possession d'une des plus importantes familles de la région hannutoise, avec quelques variantes, elle scellait « *d'or à deux forces renversées de sable accostées en chef, accompagnées en pointe de trois merlettes du second, 2 et 1* » et elle remonte à Godefroid Paheau, maire de Crehen, qui vivait à la fin du 15^e siècle.

De son fils, Godefroid également, rentier de Hannut, est issu Jean, mayeur de Thisnes-lez-Hannut, qui avait épousé Agnès de Blehen (voir seconde partie). Le fils de ces derniers, Godefroid, épousa Anne du Mont; il fut enterré en 1554 dans le chœur de l'église de Grand-Hallet où la sépulture familiale avait été établie. Son fils, Jean, et son épouse Jeanne Vannes, décédés respectivement en 1581 et en 1578, y furent inhumés. Anne du Mont, très âgée, mourut en 1606.

Une pierre tombale, fortement dégradée, a été adossée à l'extérieur de l'église, contre le mur de gauche. Elle rappelle qu' « *ICY REPOSE NOBLE HOME GODEFROID DE PAHEAU ESQUIER Q. TREPASSAT L'AN 1554 MAI... ANNE DVMONT SA COMPNE SME (?) TREPASSAT 1606 LE XX DE IVILLET DV ME... JEAN DE PAHEAU ESQUIER SON FILS L'AN 1581 LE X... ET MADAME... VANES SA COMPAGNE L'AN 1578 XXI DAOUVSTE* ».

Guillaume de Paheau, le nouveau seigneur de Grand-Hallet, avait épousé, en premières noces, Agnès de Grimont, fille de Gérard, seigneur de Trognée et d'Agnès Braze et, en secondes noces, Anne de Vos, fille de Hugues et de Marie d'Aigremont. Par sa seconde épouse, il devint également un des possesseurs du domaine d'Hembrimez sous Molembais; il eut au moins deux enfants, Agnès et Jean.

Jean de Paheau hérita des seigneuries paternelles. Sa pierre tombale est également conservée à Grand-Hallet: « *ICY GIT NOBLE ET GENEREUX SEIGNEUR JEAN DE PAHEAU EN SON VIVANT SEIGNEUR DE GRAND HALLET CAPITAINE ET CHEF DE DIX COMPAGNIES WALONES POVR LE SERVICE DE SA MAJESTE QVI MOVRVT LAN 1670 DU MOIS DE FEVRIER LE 3 JOVR PRIEZ DIEV POVR SON AME* ».



Grand-Hallet - Dalle funéraire de Godefroid de Paheau (décédé en 1554) et de sa famille (Copyright A. G. L. Bruxelles).

Après Jean de Paheau, Grand-Hallet passa successivement à Gérard de Crehen dit de Paheau, à Adrien de Crehen dit de Paheau (relief du 30 janvier 1708) et à Charles-Bernard de Crehen dit de Paheau (9 janvier 1714).

Marie de Wilhem, son épouse (qui s'allia, plus tard, à Albert-Laurent de Heusch, seigneur d'Enines), ne lui ayant pas donné d'enfant, Charles-Bernard céda ses biens, en 1715, à François de Paheau. Avec celui-ci, l'obédience des de Paheau se terminait à Grand-Hallet; à son décès, «*la seigneurie, maison et terres à Grand-Hallet, cour censale avec ses appendices...*» passèrent au sieur Joseph-Désiré le Franc et, successivement, à plusieurs de ses enfants.

Le dernier des enfants le Franc, François-Joseph, testa, en 1779, en faveur de son parent, le baron Jean-Henri de Renesse de Wulp. Egalement seigneur de Petit-Hallet (quelques détails complémentaires sont fournis au chapitre concernant cette localité), Jean-Henri de Renesse de Wulp resta à la tête du domaine jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

Parmi d'autres personnages de l'histoire régionale et provenant de Grand-Hallet, deux d'entre eux méritent une attention particulière.

Nous pensons, d'abord, à Paul le Rousseau, fils de Robert, qui habitait Grand-Hallet, en 1524, quand il acquit la «*bourgeoisie foraine*» de Bruxelles. Une suite de nombreuses fonctions publiques à Jauche et dans les environs devait marquer l'existence de Paul le Rousseau.

Le 18 septembre 1529, il prend à rente héritable du seigneur de Jauche, un lot de 37 pièces de terres contenant ensemble 26 bonniers et sises à Mont-St-André, Geest-St-Jean et Geest-Gérompont. Il quitte alors Grand-Hallet pour s'installer avec son épouse, Barbe Bastyn, à Mont-St-André dans la maison qui portera, plus tard, le nom de «*la Basse Masquinière*».



Grand-Hallet - Dalle funéraire de Jean de Paheau, décédé en 1670 (Copyright A.C.L. Bruxelles).

De 1534 à 1540, il est receveur de la baronnie de Jauche avant de devenir mayeur de différentes cours censales du baron de Jauche (1541-1542), échevin (1541-1547) puis mayeur (1550-1552) de la cour du chapitre St-Pierre de Liège à Autre-Eglise et à Jadrain-le-Hérut, mayeur de la haute-cour de Bomai et receveur « de la dame » du même lieu (1550-1555).

En 1557, demeurant toujours à Mont-St-André, il est lieutenant-bailli de Jauche, échevin de Bomai et on le voit rendre les comptes des amendes tant civiles que criminelles de la baronnie de Jauche de 1557 à 1559. Ce furent ses dernières fonctions avant son décès survenu en 1561. Ses descendants, dont son fils Jean, continuèrent dans la même voie et ils occupèrent longtemps des postes essentiels au sein de la baronnie de Jauche qui comprenait une demi-douzaine de villages et qui avait différents droits sur autant d'autres.

La famille le Rousseau avait comme armes : *« d'azur au cygne, les ailes déployées; becqué et membré d'or, accompagné en pointe d'une fleur de lis d'or »*.

A la même époque, vivait à Grand-Hallet, Anne du Vivier, sœur de Martin du Vivier, un des plus célèbres orfèvres liégeois du 16^e siècle.

Anne du Vivier avait épousé Hendrick Dirick; elle est mentionnée au testament rédigé par son frère en 1578.

Au sujet des Dirick (assez nombreux, autrefois, à Grand-Hallet), nous n'avons pu établir le rapprochement avec Dirick Dirick (sic), employé comme apprenti chez un autre orfèvre renommé, Armand Voes, le 18 août 1638 ni avec Guillaume Dirick qui brilla dans le même domaine, toujours à Liège, au siècle suivant.

Une particularité est encore à signaler quant à cette esquisse de l'histoire de Grand-Hallet : son ancienne tour et ses alentours immédiats.

Cette tour et « 40 pieds à l'entour » constituaient un fief relevant, à l'origine, de la cour féodale de Namur. A maintes reprises, des délinquants vinrent d'ailleurs s'y réfugier et, souvent, d'épineux et complexes problèmes de juridiction surgissaient pour leur arrestation ou leur expulsion.

Nous verrons (seconde partie) qu'en 1312, elle appartenait à Arnoul Carpéal de Halley qui obtint l'autorisation du duc Jean II de Brabant de relever son manoir de Hallet du comte de Namur. La tour passa ensuite à différents propriétaires et quand Marguerite de Halley la céda, en 1500, l'acte stipulait qu'elle était déjà en très mauvais état. Elle se détériora encore, par après, les propriétaires suivants n'y apportant pas les restaurations nécessaires. Elle fut démolie en 1835 alors qu'elle appartenait depuis le 15 janvier 1790 à G. Joseph Michaux, notaire et greffier à Linsmeau.

L'agriculture fut (et reste) la ressource économique essentielle du village de Grand-Hallet comme de celui de Petit-Hallet, d'ailleurs.

L'antique moulin de Grand-Hallet, dont certains éléments datant de l'Ancien Régime restent visibles, joua un rôle considérable dans l'économie régionale. Situé sur le ruisseau Henri-Fontaine et dans un cadre pittoresque, il fut souvent dénommé à tort « moulin de Hannut » (2).

L'extraction de silex et de pierres à bâtir (tuffeau de Lincent) ne fut pas négligeable; le souvenir de cette exploitation se retrouve encore dans maintes habitations de la localité.

La culture de la vigne et les batteries de chanvre ne dépassèrent pas le début du 18^e siècle. La vigne était déjà cultivée à Grand-Hallet en 1229, une des dates les plus lointaines rencontrées, en Hesbaye, à ce sujet.

Quant au domaine spirituel a Grand-Hallet, l'église primitive était peut-être déjà visée, en 1031, sous le nom d'« Aila » dans un alleu cédé par l'évêque Baldéric. En 1139, elle est citée, avec certitude cette fois, dans une décision arbitrale de l'évêque Albéron II énumérant les 22 paroisses astreintes à une redevance banale (une obole par ménage) à l'abbaye de Saint-Trond. Elle était comprise, à cette époque, dans le doyenné de Jodolgne (archidiaconé du Brabant) pour être transférée, en 1559, dans celui de Hannut (diocèse de Namur).

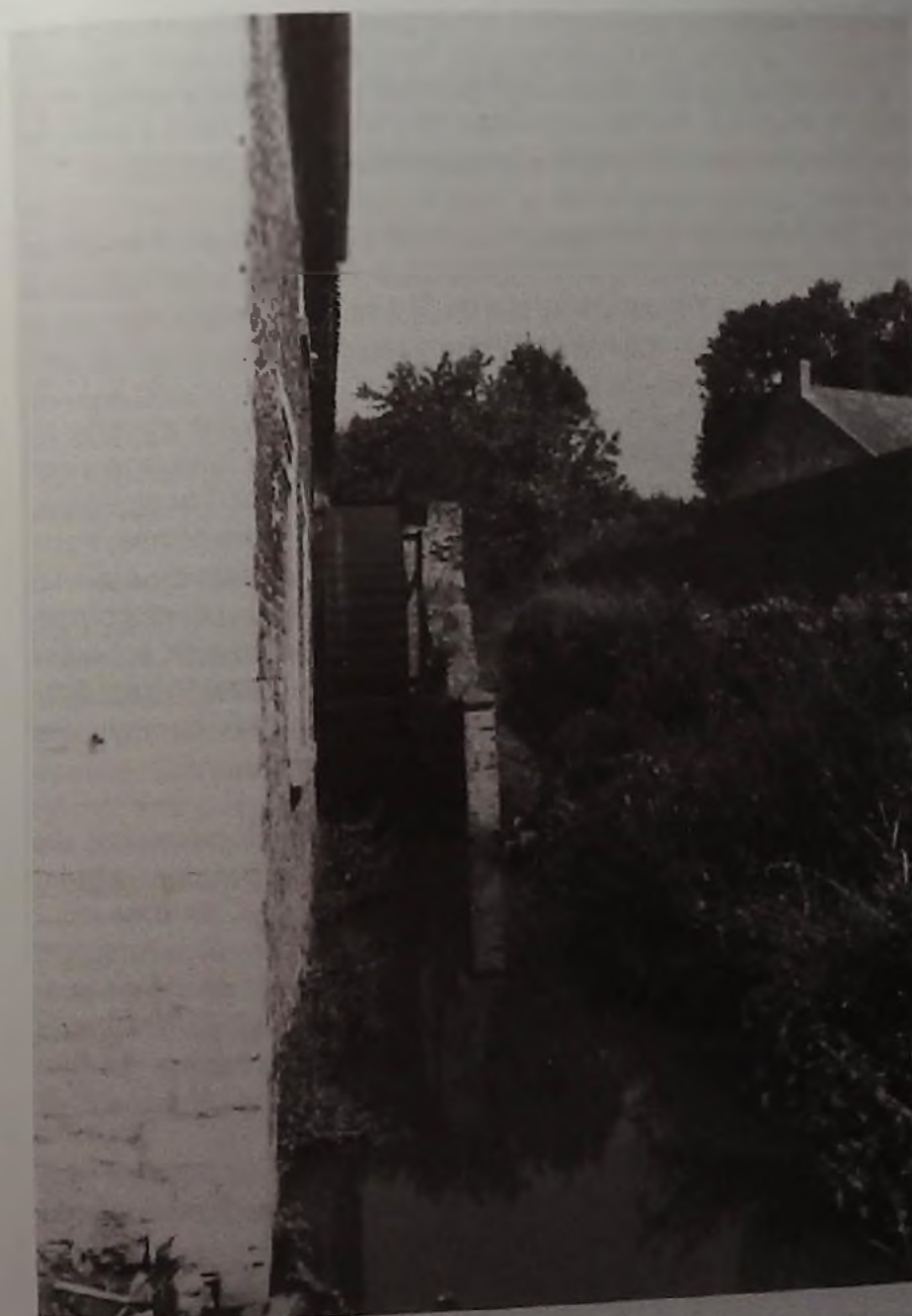
L'édifice que nous connaissons actuellement possède toujours sa tour romane du 13^e siècle portant des traces de transformations tardives sur la face Ouest. Dans la tour, on distingue d'ailleurs: au Nord, un arc roman, au Sud, un arc gothique et une voûte en pierre et, vers l'Est, un autre arc paraissant plus récent. Nous retiendrons encore un escalier en hélice, en partie interrompu, menant vers d'autres marches d'un dispositif semblable. La nef fut renouvelée en 1758-1762 et elle subit encore quelques modifications par après.

Nonobstant les dévastations et dégâts subis à travers les siècles, l'église de Grand-Hallet a conservé différents objets très intéressants. Nous avons relevé:

- un cul de lampe, 2 de 4, à têtes humaines (13^e siècle),
- l'autel majeur à colonnes (17^e siècle mais remanié),
- l'autel latéral en chêne partiellement doré (18^e siècle),
- un banc de communion (de 1760),
- un confessionnal, style Louis XVI (de 1785),
- un encensoir en laiton argenté (18^e siècle),
- une porte intérieure en chêne provenant de l'ancienne entrée (avant 1758),
- deux couronnes et un sceptre (début du 18^e siècle),
- un chandelier en laiton (17^e siècle),
- une statue dédiée à St-Blaise, en bois polychrome (de 1745), etc.

Parmi le mobilier enlevé ou détruit, un Calvaire, une statue de la Vierge et un tabernacle avaient été réalisés, en 1501-1502, par le renommé sculpteur flamand Jean van den Borre (alias Beyaert); cet artiste s'était engagé à les fournir à la date de premier juillet 1501.

La cure de Grand-Hallet date de 1767; on y lit une inscription: «ECCE DOMUS PASTORIS POSSUNT INTRARE VOLONTES - 1767».



Grand-Hallet - Le moulin (photographie de P. Castreman).

3. Petit-Hallet

Au début du 12^e siècle, le chapitre de St-Lambert à Liège était déjà le seigneur foncier du village de Petit-Hallet dont l'avouerie était confiée aux illustres et nobles seigneurs de Jauche.

Cette famille ambitieuse, qui compta parmi les plus riches et les plus puissantes de l'aristocratie de la Basse Lotharingie, s'opposa plus d'une fois aux religieux de St-Lambert comme elle osa le faire, également, aux ducs de Brabant eux-mêmes.

Au bas Moyen Age, la seigneurie de Petit-Hallet et celle de Nodrengé (sous Marilles) n'avaient qu'un seul échevinage commun. La distance entre les deux localités compliquait quelque peu leur situation « administrative » d'autant plus qu'entre-temps, Petit-Hallet fut compris dans le bailliage de Hannut. Un acte du 4 janvier 1361 autorisa le chapitre épiscopal à établir deux cours composées, pour chacune d'entre elles, d'un mayeur et de sept échevins jugeant suivant la loi de Liège. Quant aux droits de seigneurie hautaine, ils appartenaient directement aux souverains du pays, les ducs de Brabant en ces temps-là.

La cathédrale de St-Lambert obtint le droit de percevoir les dîmes à Petit-Hallet à partir de 1220; celui de patronat lui fut octroyé vers la même époque. Lors d'un échange, en date du 2 mars 1582, ces droits passèrent à l'abbaye de Villers et, peu après, à sa succursale du prieuré de Mellemont. Les abbés de Villers possédaient déjà une cour foncière (avec « *grands cens seigneuriaux d'épeautre et d'avoine* ») dès 1336 tandis que le chapitre de Ste-Begge d'Andenne y avait également quelques biens fonciers.

Comme à Grand-Hallet et bien d'autres lieux, le pouvoir central, désargenté, se vit dans l'obligation de céder les pouvoirs qu'il détenait à Petit-Hallet.

Albert d'Awans (qui avait épousé Catherine de Wonckel et non une certaine Marie de Halley comme indiqué, par erreur, par Tarlier & Wauters), reçut en engagère du roi Philippe IV, le 16 août 1630, pour 1.600 florins la seigneurie hautaine de Petit-Hallet. Il l'acheta le 22 septembre 1645 pour 3.800 florins y compris le montant déjà avancé. Il possédait déjà la ferme principale du village de Marilles

et il acquit également la seigneurie d'une bonne partie du village de l'Ecluse. Albert d'Awans avait pour armes: « d'argent au massacre de gueules accompagné de trois roses mal ordonnées de même ».

Albert et Claude, « *ambedeux fils légitimes d'Albert d'Awans* » firent d'abord vendre à Petit-Hallet, après le décès de leur père, « *le deuxième d'avril mil six cent huictante-huict, quantitez de très bons chevaux, poulains, vaches, bœufs, aumailles, porcques, chariots... et autres attirailles de labour* ». La seigneurie proprement dite revint d'abord à Albert, décédé en 1707, puis elle passa à Joseph-Désiré le Franc, époux d'Albertine-Madeleine d'Awans, fille unique de Claude. De cette union, naquirent quatre enfants: Claude-Joseph, Joseph-François, Marie-Catherine et Catherine-Josèphe.

Joseph-Désiré le Franc trépassa en 1740 et sa femme 20 ans plus tard. Après le décès de leur mère, Claude-Joseph puis François-Joseph furent en possession de la seigneurie. Décédé en 1779 sans héritiers directs, François-Joseph le Franc laissa ses biens au baron Jean-Henri de Renesse de Wulp qui, en 1740, avait épousé Catherine-Josèphe le Franc. Les Renesse de Wulp portaient: « *de gueules au lion léopardé d'or, lampassé d'azur, à l'orle dix billettes d'or; couronne à six fleurons et tenants: deux lions d'or, armés et lampassés de gueules* ».

Comme celle de Grand-Hallet, la terre de Petit-Hallet resta la propriété des Renesse de Wulp jusqu'à la Révolution Française; comme elle, aussi, son histoire fut marquée, à travers les siècles, par les ravages et les dégradations dont l'énumération dépasserait le cadre de la présente étude.

Nous noterons encore que la famille le Franc a effectivement habité le village de Petit-Hallet durant plusieurs dizaines d'années. Son château, ou plutôt sa cense, était située au milieu de la localité où elle fut connue, par après, sous le nom de « Ferme Mottart » (actuellement et après transformations: M. L. Cleiren). Les armoiries familiales y furent longtemps visibles: « *d'azur, au croissant d'argent surmonté d'une tête de lion d'or* ».



Grand-Hallet - Autre vue du moulin (Dessin original de P. Crotteux, reproduction de J.-M. Dock).



Grand-Hallet - Ancienne maison (Dessin original de P. Crotteux, reproduction de J.-M. Dock).

Les ressources économiques du village de Petit-Hallet sont pratiquement semblables à celles énoncées pour Grand-Hallet. Une particularité est cependant à signaler dans la culture de la guède, matière première d'un colorant pour la teinture en bleu: Petit-Hallet possédait un moulin à guède en 1460.

Ici aussi, le village a conservé le souvenir du passé par d'anciennes habitations dont une maison à colombage qui a défié l'outrage des siècles.

Avec Hannut, seul le village de Petit-Hallet était pourvu d'un hôpital dans la région; en 1447, il tenait «38 verges grandes en censives» de la cathédrale de Saint-Lambert. Nous n'en avons plus trouvé trace à la fin de l'Ancien Régime.

A Petit-Hallet, un chronogramme au trumeau du portail rappelle que l'église est également citée en 1139 tandis qu'elle fut restaurée en 1757 en l'honneur de Dieu et de St-Lambert.

L'édifice se présente avec cinq travées et des voûtes à bandeaux décorées de stucs Louis XIV. La nef est rectangulaire et elle donne sur un chœur plus étroit; le chevet à trois pans. La tour est, à la base, en silex avec mortier rose que l'on retrouve également au pied de la nef; ces matériaux proviennent vraisemblablement de l'église primitive, de caractère roman.

Ayant perdu un certain nombre de meubles anciens, l'église de Petit-Hallet a cependant conservé:

- un banc de communion et un confessionnal en chêne (18^e siècle),
- un calice en argent partiellement doré offert par l'abbaye de Villers (17^e s.),
- un christmatroire, boîte aux Saintes Huiles, portant le nom de Villers (18^e s.),
- un bénitier en pierre (de 1757),
- les fonts baptismaux (17^e s. dont le couvercle en laiton est du 18^e),
- un ostensor-solèil (du début du 18^e s.),
- deux portes en chêne (18^e s.),

- deux niches provenant d'un ancien autel (18^e siècle),
- des chandeliers et différentes statues du 18^e siècle, etc.

De la cure de Petit Hallet, la compétence de la paroisse s'étendait autrefois sur une partie du village de Wansin; cette situation a duré jusqu'en 1847.

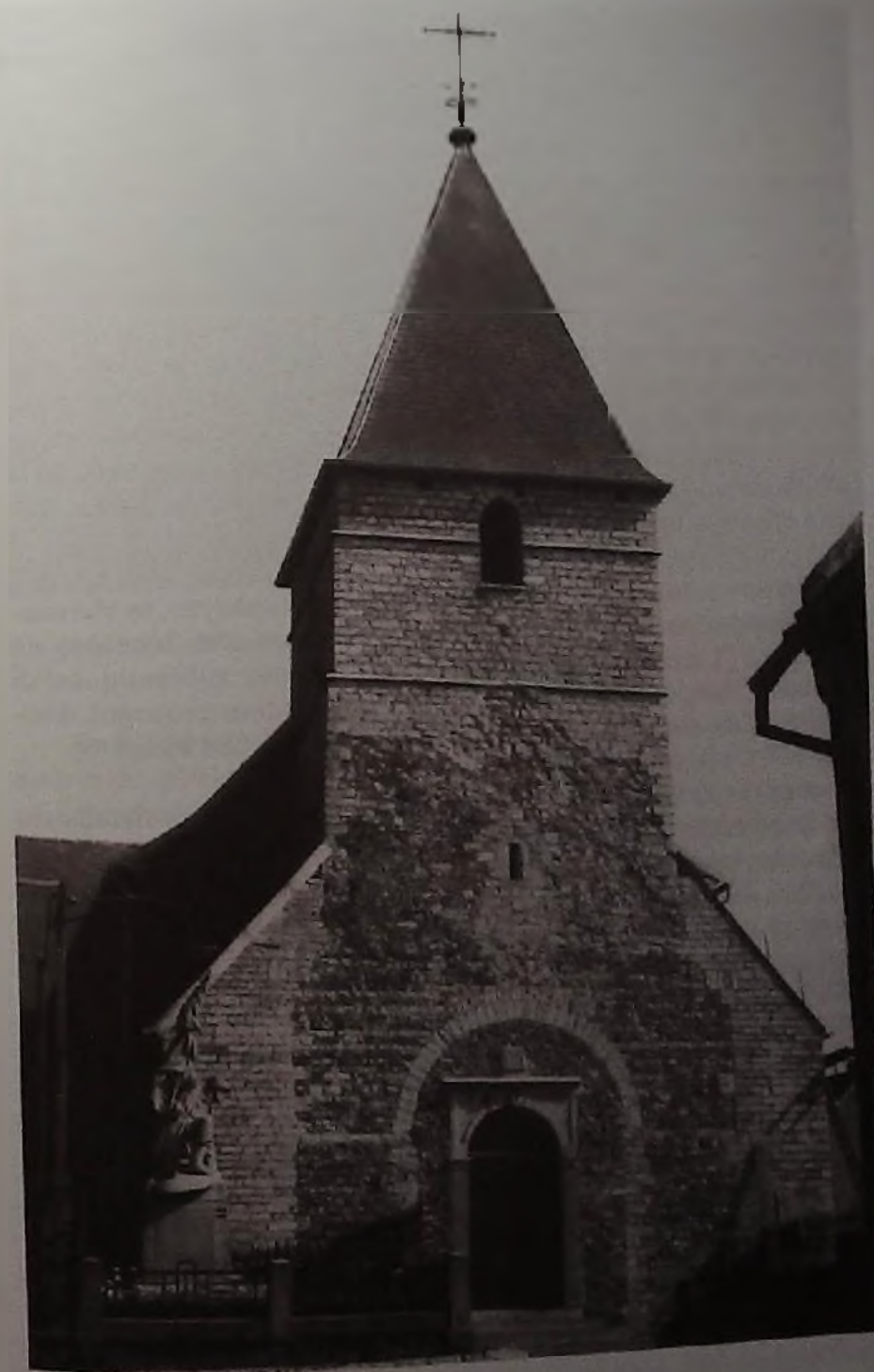
SECONDE PARTIE: LA FAMILLE de HALLEY, CONTRIBUTION HISTORIQUE ET GÉNÉALOGIQUE

1. Chevaliers et écuyers

Outre le domaine religieux et les fonctions administratives, les de Halley s'illustrèrent particulièrement dans le métier des armes. Nous les découvrirons souvent avec le titre de chevalier ou d'écuyer.

La chevalerie est extrêmement nombreuse dès le 11^e siècle dans toutes les régions du pays. Elle comprend presque tous les descendants des hommes libres et elle a absorbé, dès cette époque, la plus grande partie des « ministérials » (ceux qui administraient et jugeaient). Le métier des armes qu'ils exercent les rapprochent des nobles; ils forment des « milites », une classe d'hommes particulière dans laquelle on entre en ceignant l'épée et où ils jouissent, en retour des missions qui leur incombent, de privilèges judiciaires et financiers.

Bien souvent, cependant, le genre de vie mené par la petite chevalerie belge au 11^e siècle est encore primitif et très grossier. On doit plutôt se représenter les chevaliers de cette époque, dans leurs fiefs et dans leurs alleux, comme des propriétaires ruraux s'occupant, en temps de paix, d'administrer leurs terres. Les plus riches possèdent sur une « motte » un donjon construit en pierres brutes et entouré d'un rempart gazonné (comme la tour de Hallet); de là, ils attendent leurs missions militaires tout en supervisant le travail agricole de leurs manants et « massuiers ». Les autres se contentent d'une existence fort modeste et très voisine, en pério-



Grand-Hallet - L'Eglise (Copyright A.C.L. Bruxelles)

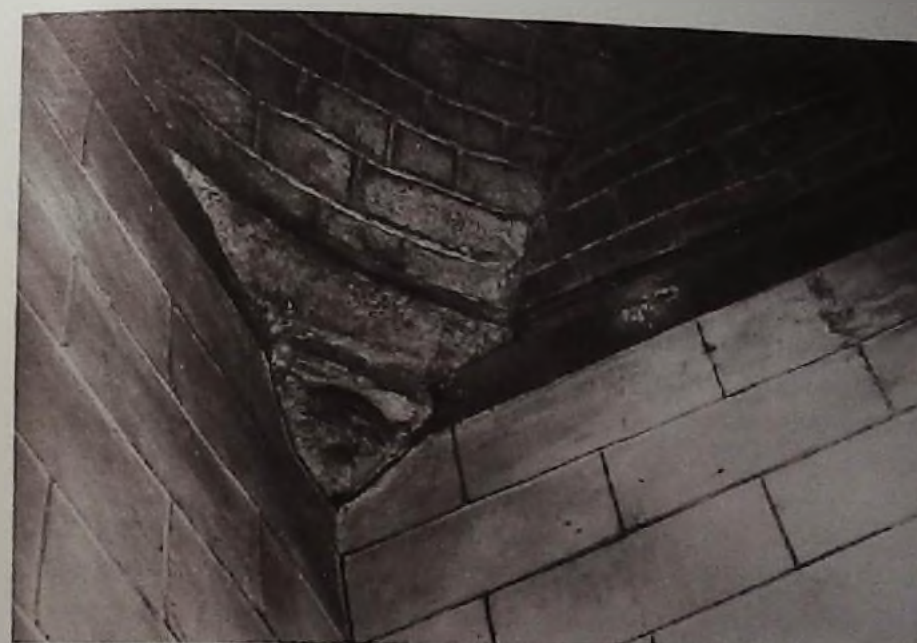
des de paix, de celle des paysans; certains cultivent eux-mêmes leurs champs ou exploitent leur moulin dans l'attente de quelque conflit où ils seraient appelés.

Au 12^e siècle, la chevalerie qui, jusque là, n'avait été qu'une profession devient progressivement un corps d'élite, un véritable ordre soumis à des règles sévères relatives à l'honneur, à la courtoisie, à la parfaite loyauté. Les conditions d'admission dans la chevalerie deviennent plus rigoureuses; le cérémonial symbolique (l'adoubement), usité pour l'armement d'un chevalier, acquiert un caractère réellement solennel comprenant, toujours, la bénédiction des armes et précédé, parfois, d'une veillée d'armes. Bien différente des milites «mi-laboureurs, mi-soldats» du siècle précédent, cette noblesse chevaleresque se désintéresse généralement de la culture du sol; l'épée et les honneurs constituent ses préoccupations essentielles.

Selon l'auteur du «*Miroir des Nobles de Hesbaye*», la chevalerie brabançonne était, au Moyen Âge, une des plus réputées de l'Occident. L'examen de nombreux documents authentiques et d'annales rédigées notamment par des étrangers prouvent d'ailleurs que les dires de J. de Hemicourt n'étaient pas exagérés.

A partir du 12^e siècle, aussi, et quand la question de naissance joua un rôle toujours plus grand dans le recrutement de la chevalerie (qui devint souvent héréditaire), celle-ci se rapprocha encore un peu plus des couches supérieures de la noblesse; ses avantages honorifiques et matériels se précisèrent. Les prérogatives honorifiques consistaient, dès la fin du 12^e siècle, en qualifications et titres de «*dominus*», «*monseigneur*» ou «*messire*», dans l'usage d'armures, d'emblèmes et d'accessoires héraldiques. De plus, les chevaliers étaient en droit d'obtenir des funérailles solennelles et l'inhumation de leur corps dans une église. Sur le plan matériel, les avantages touchaient la juridiction, les impôts, le service militaire et les corvées; ainsi, les chevaliers ne relevaient pas des tribunaux ordinaires et ils jouissaient, plutôt, de certains privilèges quant à l'application des lois.

Aux 13^e et 14^e siècles, la chevalerie devint une caste de plus en plus fermée et la noblesse se mit à réclamer, avec beaucoup d'insistance, les avantages attribués aux hommes d'armes. Le règne des héros chevaleresques était, en fait, à son apogée.



Grand-Hallet - Cul-de-lampe à tête humaine, du XIII^e siècle (Copyright A.C.L. Bruxelles).

Si la chevalerie survécut à la formation des corps de soldats de métier, dès le 15^e siècle, son prestige allait cependant décroître sensiblement. Les excès de l'humeur batailleuse et l'esprit d'aventure la ruinèrent et, à la décadence morale, correspondait son abaissement matériel par la diminution de la valeur de l'argent et par le train de vie infernal adopté par beaucoup de chevaliers. La puissance des grands bourgeois, enrichis par le commerce et les spéculations financières, permit aussi à contrebalancer celle des hommes d'armes puis à les supplanter irrémédiablement.

L'évolution sociale du 16^e siècle faisait table rase de l'ancienne chevalerie dont il ne restait plus grand-chose au début du 17^e siècle.

Au 12^e siècle, le chevalier en campagne était accompagné d'un gentilhomme-servant qui le suivait à cheval, parfois à pied, et qui portait son écu: il s'agissait d'un écuyer.

A partir de la seconde moitié du 13^e siècle, on qualifia d'écuyers, non seulement les serviteurs des chevaliers mais aussi les jeunes gens accomplissant leur stage avant d'être armés à ce rang. Il en fut de même des hommes, jeunes ou vieux, qui sans prendre l'ordre de la chevalerie faisaient profession des armes, qu'ils fussent ou non attachés à la personne d'un gentilhomme ou d'un riche chevalier. Leur condition sociale était donc variable.

Au point de vue de la valeur militaire et même de la renommée, certains écuyers occupaient, dans la société féodale, un rang égal à celui de chevaliers mais on ne peut pas dire, pour autant, qu'ils constituaient un ordre.

Lors du déclin de l'ancienne chevalerie, l'écuage perdit beaucoup de sa signification tandis que le titre d'écuyer devint le premier stade de la nouvelle hiérarchie nobiliaire.

Nous verrons que l'histoire des de Halley est souvent assez conforme à la destinée de la société chevaleresque.

2. Les premiers de Halley

Des plus anciens documents parvenus jusqu'à nous, il ressort qu'une noble famille «de Halley» fut représentée très tôt dans le village et, vraisemblablement, avant sa scission en deux entités.

Vers 1095, deux personnages relativement importants — quant à leurs biens tout au moins — apparaissent à Hallet lors de la formation territoriale des dépendances de l'abbaye de Gembloux.

A cette époque, *Anoltn*, homme noble de Hallet qui a subi certaines infortunes, vend à l'abbaye gemblutoise, pour quinze marcs d'argent, l'allée qu'il possède au village de Jandrenouille («*Anoltnus quidam nobilis de villa Halley dicta his apparum infortunis allodium quod habebat in villa Jandrinul santo Pietro vendidit argenti marhis XV...*»).

De même, *Robert de Halley* vend à cette même institution religieuse, pour huit marcs d'argent, la petite propriété qu'il possède à St-Gary («*Robertus acque de villa Halley praediolum quod habebat in villa Sancti Gangerici dicta octo maris argenti sancto Pietro vendidit...*»).

Possédant donc des biens situés en dehors du lieu de leur résidence, *Anoltn* et *Robert de Halley* précités provenaient certainement d'une très ancienne famille privilégiée du 11^e siècle ou de plus tôt encore.

Par ailleurs, *Le Fort* (Archives de l'Etat de Liège) écrit: «*Noble et Révérend Sr Lowys d'Eynatten, abbé de Ste-Gudule à Louvain, rapporte que dans son livre très exactement recueilli des familles de Brabant, que dans la ville de Hannut, il y a de temps immémorial, une très illustre famille, portant le titre de vicomte avec le surnom de Hannut et pour armes: «de vair, chargé de trois forces de gueules»; et se trouvant anciens d'iceux mentionnés dans les Archives de Gembloux dès l'an 1315, comme Gordon, Renier, Arnold, vicomtes de Hannut, etc.*» et poursuivant «*Il dit qu'un iceux vicomte assigna à trois fils qu'il avait, les partages suivants:*

- à l'aîné, le vicomte (de Hannut, donc) qui retint les anciennes armes précitées);
- au second, les biens qu'il avait à Crehen et dans le voisinage, lequel prit le nom de ce lieu (d'où les «de Crehen») et les forces de sable dans un écu d'or;
- le troisième, ayant les biens et fiefs de Grand et de Petit-Halley, en prit le nom (les «de Halley») et un écu d'argent aux forces aussi de sable (les de Halley opteront effectivement et généralement pour «d'argent à trois forces 2 et 1, renversées de sable»).

Il est évident que ce partage se serait effectué bien avant 1315.

En fait, les de Halley — comme d'autres seigneurs de la région — proviendraient, toujours suivant *Le Fort*, de messire Heyneman, chevalier et châtelain de Hannut, lequel vivait vers l'an 1240. Il n'est pas douteux, complète d'ailleurs E. Boulet, que maintes familles de notre contrée (les Hannut, Crehen, Bawegny, Commognes, Thiribu, Halley...) soient de même souche.



Grand-Hallet - Chandelier en laiton, du XVII^e siècle (Copyright A.C.L. Bruxelles).

Quant au rapport entre les de Halley qui vont suivre et ceux déjà cités au 11^e siècle (Anolin et Robert), il n'a pu être établi mais il est vraisemblable qu'il existait effectivement.

3. Histoire et généalogie de la famille de Halley

A. Branche principale

(1)

Au 13^e siècle, une partie du village de Mélin appartenait aux Hodebierge qui constituaient une branche de la famille des seigneurs d'Huldenberg près de Bruxelles.

Une fille de Heineman de Hodebierge, Alice, épousa *Wiris dit Loveal* (Wiry Lovial, Wiry Lovias...) *de Halley* et lui apporta en mariage cette seigneurie dont le revenu annuel s'élevait à 24 livres par an. De 1280 à 1285/1286, Wiris Loveals de Halley fut bailli du district Jodoigne-Hannut.

En 1284, le duc Jean 1^{er} acquit la seigneurie concernée pour en faire don à Gérard de Luxembourg, sire de Durbuy, dont il almail s'assurer les faveurs et l'appui pour le mariage qu'il envisageait entre son fils et la fille du roi d'Angleterre, Edouard 1^{er} («...et leur donnons aussi avec le manoir et la terre que Wiris Loveals de Halley, nos bailhis, y avoit et tenoit, lequel manoir et laquelle terre li dis Wiris Loveals prist en mariage avec damselle Alis, sa feme, fille Heinemant jadis de Hodebierge, et ce qui appartient à dit manoir et à la dite terre... Che fut fait et donnait à Brouxelle l'an de grasce mil deus cent quatre vins et quatre, le jour de la teste de saint-Pierre et saint-Pol, apostles »).

Entre mai 1285 et novembre 1286, Wiris Loveals de Halley fut nommé bailli de Nivelles; il occupait encore ces fonctions en octobre 1289. De son seul sceau existant encore (au bas d'une charte de 1288), la légende a disparu tandis que l'écu porte: «*de... à trois forces renversées de...*». Le sceau de Wiris Loveals accompagnait également celui de la ville de Hannut, le 7 février 1284, lors d'une charte accordée par l'abbaye de Flône («*à trois forces, le manche en haut*» et avec légende «*We... veal de Halley*», précise le Rév. P. Hoeven).



Petit-Hallet - Vieille maison à colombage (Dessin original de P. Crotteux, reproduction de J.-M. Dock)

A la même époque et peu après, vivait *Renier Bordon de Halley*, chevalier, bailli de Jodoligne en 1288/1289 et qui prit part à la bataille de Worringen le 5 juin 1288. Il portait les mêmes armes que Wiris Loveals avec qui le lien de parenté est malaisé à préciser (était-il son frère ou son fils ?) bien que Le Fort cite un Wiris de Parvo Halley en 1244 et que F. Ballieux ait relevé un Wiris de Halley possédant, dès 1229, 3 verges grandes de vignes «*vers Linsen, deseur le stordoir*».

Renier Bordon entra dans son village de Halley où, le 17 juillet 1306, il est mayor de la cour censale de Saint-Barthélémy. Nous ne connaissons pas l'identité de son épouse mais bien celles de ses fils :

1) - *Wathieu Carpéal de Halley*, qui suit en (II)

2) - *Wéri de Halley* (Wyris van Haller), qui, avec son fils Wéry de Halley de jovesne (jeune) est cité, en 1372, parmi les nobles ayant signé le pacte d'alliance entre différentes localités du duché de Brabant.

3) - *Arnoldus* (Arnoul) *Carpéal de Halley*, qui occupait la tour de Halley en 1312. Cette année-là, précisément, il obtint l'autorisation du duc Jean II de relever en fief son manoir de Hallet et «*10 bonniers de terre de son alleu*». Arnoul Carpéal vivait encore en 1350, date à laquelle il possédait une part de propriété du moulin de Hallet («*partem unam un quodam molendino apud Haller valet XX modios beledi*»). Sa filiation avec Renier Bordon ne nous paraît cependant pas établie avec certitude.

(II)

Wathieu Carpéal (Carpial, Carpeau) *de Halley*, chevalier, épousa, en 1349, une fille de *Fastré Baré* (de la Lange, ajoute Le Fort), seigneur de Voroux et de Beaufraipont, et de la seconde fille de Hubin Chabot.

Voroux (lez Liers), seigneurie relevant de la cour féodale de Liège, appartenait, en 1331, à la famille Baré (Baret, Bareit) qui l'échangea, le 2 mars 1380, avec Raes de Waroux, échevin de Liège.

Le 25 juin 1291, Guillaume, fils du chevalier «*Fastré dit Baret d'Alleur*», fit hommage à l'évêque de Liège et au chapitre de Saint-Lambert de sa maison de «*Bafraipont*» (Beaufraipont, situé «*In urta prope Chaenesa* (Chênée)» moyennant une somme de 20 marcs liégeois. Le château lui fut cédé en fief à la condition que l'évêque et le chapitre pourraient l'occuper quand ils le voudraient et trouveraient nécessaire à leur dépense. La seigneurie de Beaufraipont resta dans la famille Baret jusqu'en 1381 quand Hubin Baret la vendit à Thonon de Lardier de Jemeppe.

Plusieurs Fastré dit Bareit représentaient cette famille. Celui qui nous intéresse était décédé avant le mariage de sa fille puisque le 30 août 1325 «*Gossuin dou Rieu fait relief comme mari de Ydde veuve de Willeame de Bealfrepont, par succession de Fastrard di Barotal, fils dudit Willeame*».

Quant à la famille Chabot, on la retrouve dès 1270 lors du décès de Gilles, «*citadin*» de Liège. En 1356, Jacques Chabot était bailli de Hesbaye (il commanda, avec Lambert d'Oupeye, les troupes du prince-évêque Englebert de la Marck), en 1430, Stas Chabot, seigneur de Colonster, fut de ceux qui envoyèrent un défi personnel aux ducs de Bourgogne tandis qu'auparavant, en 1410, Hubin



Petit-Hallet - L'Eglise (Copyright A.C.L. Bruxelles).

Chabot, fils de messire Gilles Chabot, avait également détenu la seigneurie de Beaufrapont... Les Chabot, qui s'illustrèrent donc dans plusieurs domaines de l'histoire liégeoise, portaient: « Losangé d'argent et d'azur; au chef de gueules chargé à senestre d'un écusson d'or à la bande gueules surchargée d'un poisson d'or (un chabot) posé dans le sens de la bande ».

De son mariage avec la fille (dont nous n'avons pu découvrir le prénom) des époux Fastré Baré-Chabot, Wathieu Carpéal de Halley eut au moins un fils, Josse, qui suit en (III).



Petit-Hallet - Autre vue de l'église (Dessin original de P. Crotteux, reproduction de J. M. Dock).

(III)
Josse de Halley, chevalier, épousa, vers 1375, Jehenne de Rochefort.

Sans confirmation procurée par les sources consultées, nous pensons que Jehenne était une des trois filles de Raze de Rochefort, chevalier, seigneur de Hérimez, Brugelette, etc. et d'Agnès, fille d'Arnoul de Molembais, seigneur de Linsmeau. Une de ses sœurs, Isabelle de Rochefort, devenue dame de Hérimez et de Brugelette, épousa Jean de Jauche, seigneur de Mastaing, Sassegnyes, etc.

Portant « d'argent (ou d'or) à l'aigle de gueules, becquée et membrée d'azur », la famille de Rochefort a possédé — outre plusieurs seigneuries (Rochefort, Agimont...) — de nombreux autres droits à Mouffrin (Natoye), Farciennes, Diepenbeek, Ochain (Clavier), Hanette, etc. A Hannut, en 1374, Thiry de Rochefort, écuyer, percevait annuellement 110 écus sur une rente de 1.300 écus que lui devaient Wenceslas et Jeanne de Brabant.

Josse de Halley et Jehenne de Rochefort eurent un fils, *Gérard Moreau*, qui suit en (IV).

(IV)
 Le surnom de « Moreau », « Morel », « Morial »... constituerait un sobriquet à peu près synonyme de celui de « Brunet ». Moreau ou Morel est un ancien mot français qui signifiait noir ou noiraud et qui n'est plus usité sporadiquement qu'en terme de manège pour désigner un animal d'un noir foncé et luisant. Pour d'autres, ce surnom aurait été adopté pour rappeler la part prise à une campagne contre les Maures (ou Mores).

Les renseignements en notre possession sont malheureusement contradictoires en ce qui concerne le mariage de *Gérard Moreau de Halley*, chevalier. Ils sont principalement faussés par Le Fort qui commet, à ce sujet, un anachronisme assez remarquable.

Le Fort précise comme suit celle qu'il considère comme étant l'épouse de Gérard Moreau : « *Clémence de Rumigny, fille de Nicolas de Rumigny, fils du grand Hugues de Rumigny en Hainaut et de Damison* (en réalité : Eve) de Chièvres ». Or, le mariage de Gérard



Petit-Hallet - Fonts baptismaux avec pierre du XVII^e siècle (Copyright A.C.L. Bruxelles)

Moreau de Halley eut lieu vers 1400 ou peu auparavant et la Clémence de Rumigny concernée fut effectivement mariée à un Gérard mais de Hasselt (il pourrait s'agir d'Ophasselt ou de Nederhasselt près de Ninove) cité en 1177 et en 1183.

Si Gérard Moreau épousa réellement une de Rumigny (famille qui portait «*d'or au sautoir de gueules*» parfois augmenté d'un «*double-trécheur fleuroné et contre-fleuronné de sinople*»), il ne peut s'agir, à notre avis, que d'une fille de Robert de Rumigny (chevalier, ayant épousé, en 1354, Marie de Saint-Alpis) ou de Jean de Rumigny (dit de Peissant, seigneur de ce lieu et d'Hyon, fait chevalier des mains de Charles VI, roi de France, époux de Catherine Joye). Mais, l'une ou l'autre de ces possibilités reste bien aléatoire et le chanoine Roland, dans sa brillante étude sur cette maison, n'y fait d'ailleurs pas allusion.

Il paraît plus certain que Gérard Moreau de Halley se soit effectivement rendu en Terre Sainte (mais pas avec Baudouin, comte de Flandre, comme indiqué par Le Fort qui poursuit donc dans sa confusion initiale) où il trouva la mort. Au sujet des Croisades, il est utile de rappeler que leur survie dépassa de loin la huitième (1270) souvent considérée, par erreur, comme étant la dernière. De véritables croisades eurent encore lieu jusqu'au cours du 16^e et même du 17^e siècle (bataille contre les Turcs devant les portes de Vienne en 1681). On admet, toutefois, que leur idéal s'était beaucoup dégradé par l'abus qu'on en a fait au cours du 13^e siècle tandis que, d'autre part, un même pouvoir réunifiait le monde islamique; mais, même comme rêves d'aristocrates ou comme mouvements dépourvus d'efficacité dans le domaine politique et militaire, elles devaient encore conduire vers les lieux saints bien des chevaliers et leur entourage de combat.

D'autre part, il est possible que Gérard Moreau de Halley se soit établi quelque temps à Lathuy car, en mai 1409, le maire et échevins de la cour de Ste-Gertrude de Nivelles à Lathuy font savoir que Jean de Dormael, moine de Villers et trefensier de Mellemont, a cédé contre un cens de trois muids et demi de froment, à Henri d'Amorceude, «*un cortil tenu jadis par le chevalier Morial de Hallée et huit verges de terre*».

La veuve de Gérard Moreau de Halley se remaria à «*Messire Baudouin de Morley, chevalier anglais, descendant des anciens*

barons de Morley qui ont tenu leur juridiction proche de la ville de Darbye, étant venu avec des troupes au Païs-Bas, par affirmation de gentilhommes anglais et déclarations de vieilles gens».

Morley (ou Morlet) sera repris après deux générations comme nous le verrons, par les descendants de Gérard Moreau de Halley et ce, conformément au souhait émis, dans son testament, par Baudouin de Morley et qui constituait, en fait, une condition essentielle pour bénéficier de ses biens.

Il existe trois localités de Morley en Grande-Bretagne dont une est effectivement située près de la ville de Derby (qui se prononce Darby) dans le comté du même nom.

L'histoire des barons anglais de Morley remonte à la moitié du 13^e siècle avec William qui servit avec distinction dans les conflits avec l'Ecosse et qui siégea au Parlement de décembre 1299 à octobre 1306. Son fils Robert (vers 1296-1360) lui succéda et il connut une carrière militaire et diplomatique remarquable. Parlementaire dès 1317, il servit avec succès en Gascogne et en Ecosse avant d'être désigné comme négociateur avec le roi de France. Nommé amiral en 1338, il commanda la flotte anglaise qui infligea une sévère défaite aux Français lors de la bataille de l'Ecluse en juin 1340. En France, on le trouve encore à la bataille de Crécy, en 1346 et à Calais, l'année suivante. Il revint encore en France en 1359 avant de mourir en mars 1360. William, son fils (décédé en 1379), lui succéda comme troisième baron de Morley; il participa également à plusieurs campagnes françaises. Il en fut de même de Thomas (1354-1416) qui fut nommé capitaine-général de toutes les forces anglaises en France.

Ce quatrième baron de Morley fut le dernier de sa lignée; la baronnie passa, par mariage, aux Parker tandis que, continuant à diriger des troupes sur le continent, certains de Morley s'y marièrent et s'y établirent. Ce fut le cas de Baudouin.

Si Baudouin de Morley mourut sans postérité, son épouse avait eu cinq enfants de son premier mariage avec Gérard Moreau de Halley:

- 1) - Jean de Halley qui suit en (V);
- 2) - Gérard de Halley, décédé en bas âge;



Petit Hallet - Le presbytère (Dessin original de P. Crotteux, reproduction de J.-M. Dack).

3) - Guillaume de Halley, chevalier, décédé le 9 août 1500 (il devait être très âgé) et qui fut « du voyage de Iherusalem » ajoute Le Fort.

Il avait épousé Marguerite de Rivière (van Rivieren), fille du seigneur de Lintre (Neerlinter) qui se prénomma Raes. En fait, plusieurs Raes van Rivieren vivaient à cette époque et il nous paraît probable qu'il s'agissait, en l'occurrence, de l'époux de Marguerite, fille de Daniel Van de Poele, bâtard de Hollande. Ce Raes de Rivière devint seigneur de Neerlinter par moitié (avec son frère Charles) lors du décès de sa sœur Aleyde (relief du 9 mai 1445).

Portant « d'argent à trois fleurs-de-lis coupé de sable », la famille de Rivière provenait de la scission de l'ancien domaine d'Aarschot. En 1202, le dernier comte d'Aarschot fut obligé de vendre son fief à Henri 1^{er}, duc de Brabant. Les descendants de la maison d'Aarschot se sont, depuis, différenciés par leurs armes et ils



Berloz - Monument funéraire de la famille de Berlo(z), érigé au XVII^e siècle (Copyright A.C.L. Bruxelles).

se sont établis sur quelques domaines subalternes se trouvant aux alentours de la ville d'Aarschot; des appellations de ces domaines, ils ont tiré chacun leurs noms tels les seigneurs de Rivieren, de Schoonhoven, de Bruggen, de Dieve...

Les époux de Halley-de Rivière eurent deux enfants :

A) Josse de Halley, chevalier, « fiancé à la fille unique du seigneur de Braives dans le comté de Huy », décédé sans hoirs alors que nous n'avons pu établir la confirmation de son mariage.

B) Marguerite de Halley, d'abord chanoinesse de l'église de Maubeuge et qui a quitté les ordres pour épouser un de Halley issu d'une autre branche, prénommé Guillaume, décédé en 1546.

4) - Libert de Halley, écuyer, s'unit, le 18 juin 1436, à Isabelle de Berlo, fille aînée de Jean, seigneur de Berlo(z) et de Marie de Gavre; de 1467 à 1472, il est cité comme étant bailli de Hannut.

Ses trois frères étant morts au combat (Bastweiler, siège de Gand), Jean de Berlo releva à Liège, le 30 septembre 1384, par succession de son père (Gérard), le château de Berlo « et dix muids d'épeautre à la mesure de Looz, gisant à Corswarem ». Son épouse, Marie de Gavre, fille de Guillaume de Gavre dit de Hérinez et de Jeanne de Berlo, dame de Tongrenelle et de Fresin, lui apporta une partie des biens de sa mère à Tongrenelle. Des quatre enfants de

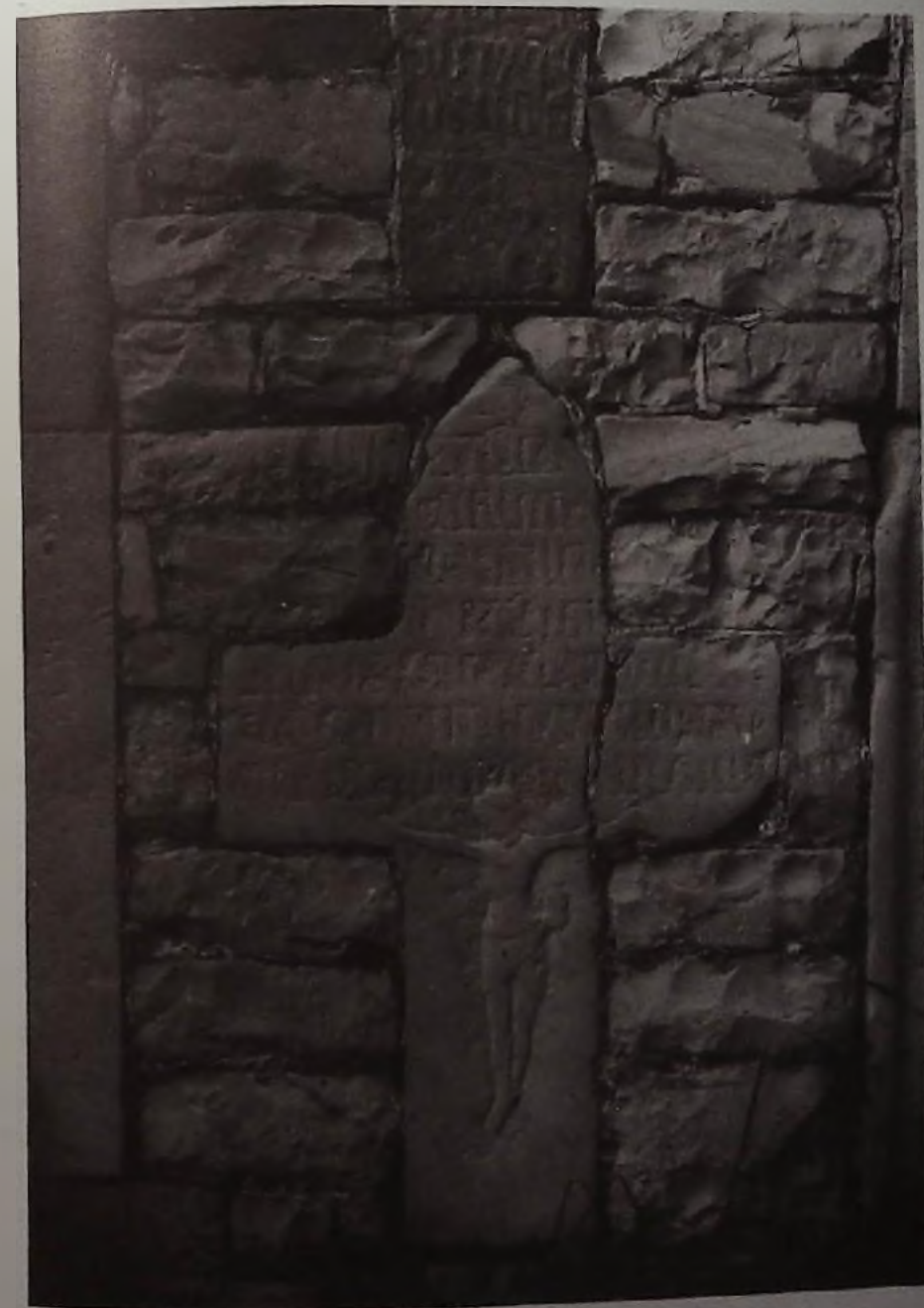
Jean de Berlo et de Marie de Gavre, les deux fils, Jean et Guillaume, moururent sans postérité; nous avons vu que leur fille aînée épousa donc Libert de Halley tandis que l'autre, Jeanne, s'unit à son cousin, Raes (Rasse) de Brus qui relevera, à son tour, le château de Berloz. Nous noterons encore que la famille hesbignonne de Berloz, une des 32 seigneuries banneresses du pays de Liège, portait « d'or à deux fasces de gueules », l'écu n'ayant guère varié au cours du Moyen Âge.

De leur mariage, Libert de Halley et Isabelle de Berlo laissèrent un fils: *Guillaume (Willem) de Halley*, écuyer (il deviendra chevalier) qui épousa *Marguerite du Château* de Hannut, issue d'une famille très intéressante de cette ville.

En 1367, Ernelin du Castlal est bailli de Hannut, en 1409 et en 1431-1435, Johan du Chastel remplit les mêmes fonctions, de 1410 à 1420, Jossart du Casteal est receveur de l'impôt sur les bières (ou « petit receveur »). Cette famille se retrouve d'ailleurs régulièrement dans la cour allodiale de Hannut au sein de laquelle elle possèdera une certaine hérédité, un monopole familial quant aux postes de maire: en 1405, Jossart du Chasteal qui sera suivi d'Arnould puis de Jean du Chasteal. Par ailleurs, le 2 octobre 1409, « *Wéris de Castial prend à ferme à l'abbaye d'Oplinter, pour une durée de 12 ans, la maison, cour et assize gisant à Grande-Halley avoic terres, preis et boys... (164 bonniers au total)* ».

Père de deux filles, *Katherine et Marguerite de Halley*, Guillaume mourut avant le 22 octobre 1479. A cette date, on constate, en effet, le transport de 15 bonniers de terre à demoiselle « *Katherine de Halley par le trespas de feu seigneur Guillaume de Haller, chevalier, son père* »; ces mêmes biens sont enregistrés, le 15 juin 1480, au nom de « *demoiselle Marguerite de Haller par le transport de demoiselle Katherine de Haller, sa sœur* ».

Guillaume de Halley avait acquis ces biens peu après son mariage: « *Guillaume de Haller filz de Libiert de Haller par vertu de lettres de Louvain l'an XIII C XXXVII tient encour XV bonniers de terre ahannable gisant à Halley-le-Grant que souleit tenir jadis Heyneman de Bawegnny* ». Quelques années plus tôt, les biens « *del doyarie à Crehen et Grand-Halley* » avaient été afferchés par la Cathédrale de Liège, pour une durée de 6 ans, à *Libert de Halley* ».



Latinne - Croix funéraire de Guillaume de Halley, décédé en 1546 (Copyright A.G.L. Bruxelles)

En fait, les 15 bonniers susvisés comprenaient la tour de Hallet qui, avec Marguerite, allait connaître son dernier propriétaire du même nom. Parfois confondue (par Piton et Le Fort, notamment) avec sa tante (la sœur de Josse), Marguerite de Halley, également religieuse, la céda, le 9 avril 1500, à Johan du Marteau, bailli à Han-nut; déjà en ruines à cette date, la tour ne devait plus rentrer dans le patrimoine familial.

Catherine de Halley entra aussi en religion, parmi la Communauté des Religieuses Augustines de Ste-Marie de Béthanie à Lens St-Remy.

5. - Marie de Halley épousa Baudouin, seigneur de Hollogne-aux-Pierres, chevalier, dont la famille portait « *burelé (fascé) d'argent et d'azur au lion de gueules couronné d'or brochante sur le tout* » et qui, suivant Le Fort, participa à deux croisades.

Baudouin de Hollogne et Marie de Halley sont les parents de Jean de Hollogne, « *maire de Liège au temps de la paix faicte l'an 1484 entre Jean de Hornes, évêque de Liège et la maison de la Marck* ».

Jean de Hollogne, écuyer, prit comme épouse Marguerite delle Cange, fille de « *Noble et honoré Robert des Cambges, escuyer, jadis grand bailly du Condros, avoyez aux Guilhelmainns du faubourg d'Avroy-lez-Liège* », maire de Dinant, et qui, le 27 novembre 1501, relève la seigneurie de Bossu et de Tahier (dépendance d'Evelette). Cette famille delle Cange (del Cange, des Changes, des Cambges...) portait comme armes « *d'azur à cinq forces d'argent; au franc-quartier d'or, chargé d'un sautoir de gueules* ». Elle avait aussi certains intérêts dans notre région, notamment à Hemptinne avec le fief du « Tourteau » qui consistait en « *une tour avec quarante pieds de terre autour* ». En 1480, ce fief appartenait à François de Changes, écuyer, seigneur de Boussu et Tahier. Le 20 mai 1497, Robert des Changes fit relief de la tour dite « *Tourteau, estimée à nulle valeur* » par décès de son frère François. Il renouvela son hommage le 7 mai 1506; il fut alors constaté et déclaré officiellement que la tour « *estoit toute abattue à cause des guerres de l'an 1430* ». Le 16 avril 1512, Jean, seigneur de Hollogne-aux-Pierres, héritier du fief du chef de sa femme, Marguerite, fille de Robert des Changes, la vendit (en ruines) à Hugues Raingart, clerc de la ville de Namur, époux de Marie Lize de Hemptinne. Nous retiendrons encore

qu'en 1510, le 13 juin, Honorable personne Jean de Hollogne, comme mari de demoiselle Marguerite, fille de Robert des Cambges, escuyer, relève la moitié de la seigneurie » précisée « *terre, hauteur, seigneurie avec cens, rentes, chapons, preis, terres, droiture, etc. de Boussu et Tahier en Condros* ».

(V)

Jean de Halley, écuyer, épousa à Linsmeau, vers 1440, Hellewis (ou Marie) (de) Larneaulx, fille de Henry (de) Larneaulx et de Hellewilde de... (?). Le 9 novembre 1437, il est cité comme échevin de la cour du chevalier Rigaud de Mérode à Pellaines.

Jean de Halley et Hellewis (ou Marie) (de) Larneaulx sont les parents de Guillaume de Halley qui suit en (VI) tandis que leurs autres enfants, garçons et filles, sont tous décédés en bas âge.

(VI)

Guillaume de Halley (identifié parfois sous le prénom de Gérard), écuyer, s'unit à Linke de Kellemonde, fille de Jean de Kellemonde de Wallezeberg et de Jeanne de Lintre. Le Fort écrit à son sujet: « *Toute sa jeunesse, homme de guerre et vaillant au fait de la guerre, il suivit Charles, duc de Bourgogne, en ses guerres de France, d'Allemagne, de Liège et en sa défaite devant Nancy; après qu'il fut marié, il fut grand praticien et grand ménagier de grande gouverne* ».

Pour « Wallezeberg » (suivant Le Fort), il faut entendre Walsbergen, ancien hameau de la commune de Wommersom qui a disparu vers 1700 à l'exception d'un château et d'une ferme. Pour « Kellemonde », il s'agit peut-être de « Quarelemont (ou Quarelmont) » d'un lieu-dit près de Beauvechain qui fut à l'origine d'une famille du Brabant Wallon (Dion, Grez-Doiceau); cette famille passa en France où elle obtint le titre de marquis.

Du mariage de Guillaume de Halley et la Linke de Kellemonde, sont issus neuf enfants:

1) - Baudouin Morlet de Halley qui suit en (VII).

2) - Jean de Halley, écuyer, s'unit à Fleurus, vers l'an 1510, à Pétronelle de (St) Vitou, fille de Robert. « *Il fut toute sa vie de guerre et vaillant homme au fait de la guerre* » précise Le Fort.



Gras-Avernas - Dalle funéraire d'une branche de la famille Vannes (dont Jehan, décédé en 1512) (Copyright A.C.L. Bruxelles).



Héron - Dalle funéraire de Jehan de Glymes (décédé en 1581) et de son épouse, Martine du Mont (décédée en 1566) (Copyright A.C.L. Bruxelles).

Sa fille unique, *Jehennette de Halley*, épousa *Robert de Ferrières* qui fit relief, le 24 mars 1576, de la seigneurie de Fosseroulle (Hameau de Huccorgne) suite au décès de son père, Bastien. Bormans ajoute qu'en 1590, le 24 septembre, sa veuve relève son usufruit puis en fait transport à Bastin, son fils; celui-ci engage alors la seigneurie à Charles d'Oultremont.

3) - *Robert de Halley*, « se maria pour son plaisir » à une (jolie) villageoise de Petit-Hallet dont il eut quatre filles: *Julie*, *Hubinne*, *Marguerite* et *Catherine de Halley*. Cette dernière épousa Simon de Hoenstraet.

4) - *Josse de Halley*, écuyer, décédé en 1542 à Burdinne, avait épousé à Wansin, *Catherine de Lutet ditre Provenaire*, fille d'Arnould. « Il estoit boiteux, un rude et félon homme ».

Catherine était une descendante de l'ancienne maison hesbignonne (Proveneer, Prévinaire, Proveneers, Preuveneers...) qui portait généralement « de gueules au chevron d'or chargé de trois merlettes de sable et accompagné de trois ciseaux d'argent posés deux en chef et un en pointe » mais dont la diversité des émaux fut particulièrement fréquente (pour en distinguer les différentes branches et les nombreuses ramifications).

Trois filles furent issues de ce mariage: *Linke*, *Antholette* et *Charlotte de Halley*.

5) - *Gérard de Halley*, écuyer, est décédé le 7 septembre 1539 à Incourt où il avait épousé *Marie de Mouscaraz*, fille de Charles, « gentilhomme et homme d'armes sous Maximilien ».

La descendance de Gérard fut uniquement féminine: *Jenne*, *Marie*, *Marguerite* et *Barbe de Halley*.

6) - *Linke de Halley* se maria deux fois:

1° - avec *Libert Vannes*, écuyer, provenant de l'ancienne famille praticienne de Hesbaye (Van Ess, Van Es, Van Nes, Van Nesch...) qui portait « d'argent au chef emmanché de trois pointes de gueules ».

De cette union, est né *Jehan Vannes* qui a épousé *Jehenne Aubloul* (famille originale de Merdorp et qui passa, par après, à



Petit Hallet - Le plus précieux souvenir, encore visible de nos jours, de la famille Halley: la dalle funéraire (avec les quartiers paternels, à gauche et les quartiers maternels, à droite), partiellement cachée, mentionnant qu'« ICI GISSEN: ... NOBL ... HOME CLAUDE DE HALLE. MORLET QVI TREPASSAT ... DOCTOBRE 1638 ET NOB... DAME MARIE DE GLYMES SA COM... DECEDEE LE 15 FEVRIER 1625 PRIE DIEV POVR LEVRS AMES. (Copyright A.C.L. Bruxelles).

Boneffe, Jodoligne, Archennes...); Aubioul portait «d'azur à un croissant surmonté d'une étoile à six rais, le tout d'or».

Libert Vannes mourut d'une forte fièvre.

2° - à Wauthier de Blehen, écuyer, fils de Wathieu de Blehen, chevalier, dont la maison (remarquable en son temps de gloire) scellait (avec certaines nuances ou variantes) «d'argent à la fasce doublement cotée, accompagné de trois chaperons rangés en chef, le tout de gueules».

En fait, la noble famille de Blehen était, à cette époque (XVI^e siècle), à son apogée. Peu après, comme un nombre considérable de leurs semblables, les de Blehen étaient presque ruinés. L'extrait qui suit (tiré du testament de Nicoles de Blehen, époux d'Anne-Marie de Rahier, reproduit par le Comte B. d'Ursel) est significatif quant à l'état de ces gentilshommes campagnards: «*Nous déclarons par notre dernière volonté que notre dessein serait bien de faire à chacun de nos enfants leur part pour en jour après le décès de nous testateurs mais, comme nous sommes présentement en grands troubles et apparence d'une ruine totale, nous nous donnons, l'un et l'autre, fusse durant notre mariage, fusse étant l'un ou l'autre en viduité, plein pouvoir sur nos biens communs*».

Wauthier de Blehen et Linke de Halley eurent trois enfants: Wauthier, Anne et Linke de Blehen.

7) - Marie de Halley épousa «un jeune gentilhomme» Pierson (Pierre) du Mont de Thisnes, dit Mottet, écuyer, décédé en 1550 et avec qui elle eut: Pierre, Martin, Gérard, Wauthier et Linke du Mont de Thisnes «lez Hannut» (3).

8) - Anne de Halley épousa, à Thisnes, Jean de Chinruwes, «gentilhomme et de bonne extraction mais point grand en biens».

Plusieurs enfants sont nés de ce mariage; ils sont tous décédés en bas âge.

9) - Gertrude de Halley s'unit à Lambert le Blanc de Petit-Hallet avec qui elle eut trois enfants: Johan, Catherine et Marie le Blanc.



Ascendance de Jean de Halley avec les armoiries et cimiers familiaux (Suivant Le Fort, Archives de l'Etat à Liège - reproduction de R. Engels).

(VII)

Baudouin Morlet de Halley, écuyer, avait donc dans son identité le terme anglais «Morley» avec lequel, en fait, il n'était pas directement lié. Le Fort confirme (voir également IV) qu'il fut surnommé Morlet «à cause que ledit Messire Baudouin Morley lui donna son surnom sur le fond de baptême et que ledit Messire n'avait nul hoir sinon qu'une fille».

A «Perweys en Brabant», il épousa Isabelle de Quer dite de Rijnes, fille de Warnier de Quer et de N. de Colr.

Si aucune certitude n'a été obtenue au sujet des «de Quer dits de Rijnes» (une famille de Qua était bien établie à Perwez, à cette époque, mais elle paraît étrangère à l'appellation concernée; de Rijnes pourrait bien être de Rhisnes pour M. E. Bouvier mais une famille de Rijn existait aussi dans la région anversoise!), N. de Colr descendait de la famille Ilégeoise portant «de gueules; au chef d'argent chargé d'un lambel d'azur» ou «d'or au sautoir de gueules cantonné de quatre maillets de même et chargé en cœur d'un croissant d'argent». Deux siècles plus tôt, Agnès de Colr, fille de Wéri-

de Coir, chevalier, veuve de Jean de Lavoir, avait été la seconde épouse du célèbre historien Jacques de Hemricourt.

Décédé à Incourt en juin 1541, Baudouin Morlet de Halley avait au quatre enfants:

1) - Jean Morlet de Halley qui suit en (VIII).

2) - Gertrude de Halley qui épousa, à Wansin, Collar (Nicolas) de Thier, «homme de bien et de grande âme et grand ménager».

3) - Marie de Halley s'unit, à Grand-Hallet, à Jean de Melleville, écuyer écossais du comté du même nom (Melville plutôt) dont les armes étaient: «Ecartelé; aux 1 et 4 de gueules à trois croissants d'argent; à la bordure du même chargé de huit roses du champ; aux 2 et 3 d'argent à la fasce de gueules».

Deux fils sont nés du mariage de Jean de Melleville et de Marie de Halley: Baudouin de Melleville (décédé célibataire) et Guille (Guillaume) de Melleville. Epoux de Jehenne Sotteau de Thisnes,



Ascendance de Catherine de Presseux de Hauregard épouse de Jean de Halley avec les armoiries et cimiers familiaux (Suivant Le Fort, A.E. à Liège - reproduction de R. Engels).

ce dernier, «après avoir esté toute sa vie homme de guerre», est décédé à Lens-en-Artois en septembre 1558.

4) - Josette de Halley, décédée sans hoirs en octobre 1578 après s'être cependant mariée deux fois:

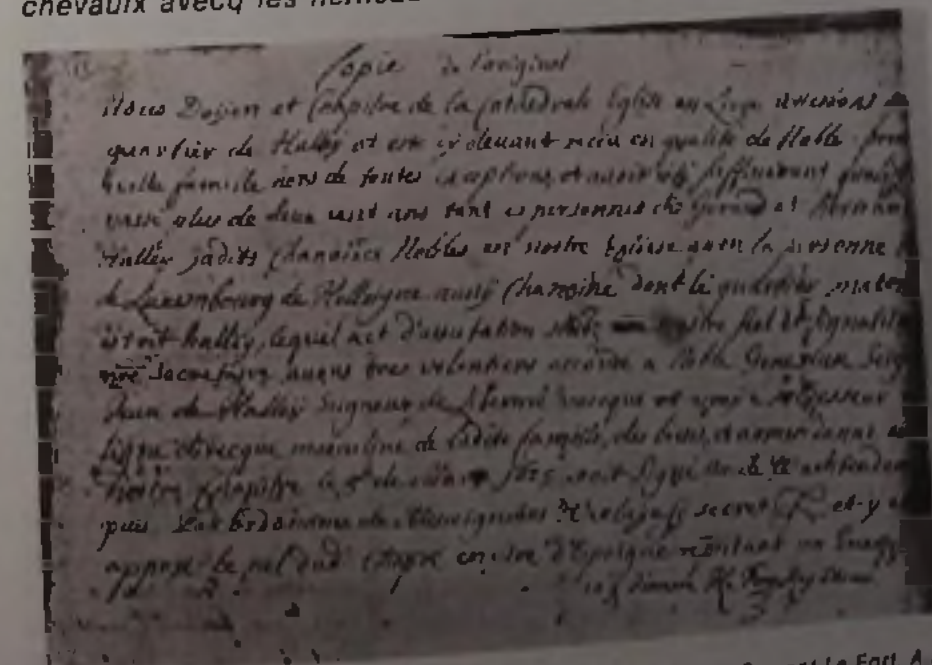
1° - à Thisnes, à Mathieu de Wanchin (Wansin), décédé en février 1561 et qui fut «homme de bien et de bonne conscience».

2° - à Jean de Geppler de Wartes (Wartel), mandataire — maire ou échevin, sans doute — de la Cour de Juppleu, présente dans maintes localités de la région.

(VIII)

Jean Morlet de Halley, écuyer, fut «lieutenant-bailly du Wallon-Brabant». Décédé à Chockier-sur-Meuse le 4 février 1579, il s'était marié deux fois:

1° - à Incourt, avec Barbe Pattin, «avec laquelle il a fait testament approuvé par devant la Cour de Hannut l'an 15...(?) du mois d'aoust le vint; de ce mariage, il y eut deux enfants: Glaude (Claude) et Anne; ils laissent audit Glaude, par ce règlement, le bien appelé 'La Clockue' avecq rentes et appartenances et trois chevaux avecq les herneauls et toutes les armures; item à leur



Attestation de noblesse délivrée en 1625 à la famille de Halley (Suivant Le Fort, A.E. à Liège - reproduction de R. Engels)

fille Anne, la maison et biens de Gabbeek, vint muids de rentes et autres meubles de sa mère». Décédée à Incourt en 1548 «le vendredi dès 4 heures de la Pentecôte», Barbe Pattin était la fille de Claude Pattin, «escuyer de la ville de Darnay en Bourgogne» et de Barde de Roisin, fille de Baudouin.

Par Darnay (orthographe de Le Fort), il doit plutôt s'agir d'Arnay-le-Duc, patrie de Bonaventure du Périers, sur l'Arroux, où les restes de remparts, de maisons et d'un manoir du 16^e siècle sont bien conservés.

Les Pattin portaient «d'azur à trois molettes d'or, 2 et 1, au chef d'argent chargé d'un lion léopardé de gueules». Dès la fin du 15^e siècle, Claude Pattin s'était établi à Incourt: «Le 15 mars 1498, les échevins de la franche vilhe d'Incourt font savoir que devant eux et devant les maire et tenants de la cour des Petits-Chanoines, Alice de Saint-Trond, sous-prieuré de La Ramée et Marie de la Motte, religieuse de cette abbaye, avec Jean le Tanneur, procureur de La Ramée, ont cédé à Claude Pattin, une maison et tenure avec un pré à Incourt contre une rente héréditaire d'un demi muid de blé, garantie sur dix peters (patars) qui devront servir à la réfection de la dite maison». Quant aux de Roisin (Hainaut) — dont Baudouin possédait, à cette époque, la seigneurie principale du village de Mélin —, leurs armes étaient «d'argent à trois bandes de gueules».

De ce premier mariage, sont donc nés:

1) - Claude Morlet de Halley qui suit en (IX).

2) - Anne de Halley dite Morlet qui épousa, en 1558, son cousin Jean de Binckem, seigneur de Ramoul et du Sart, fils d'André de Binckem (frère de Marie qui suit ci-après), décédé en 1579 et d'Anne de la Marck, décédée en 1592 (Anne de la Marck était issue de la famille liégeoise bien connue portant généralement «d'azur, à la bande d'argent chargée de trois lioceaux de gueules» — elle était la fille de «noble seigneur Messire Godetroid de la Marck, seigneur de Neufchâteau-sur-Amblève du ban de Sprimont et de Boumaele — Bomal s/Ourthe — et d'Ida de Pottier»). Deux enfants sont nés de cette union: Jean et Marie de Binckem.

L'appellation «Neufchâteau-sur-Amblève» pourrait paraître bizarre de nos jours. Il s'agit, en fait, de la forteresse ayant servi à la



Avin - Statue de St-Donat de Münstereifel, du XVIII^e siècle (Copyright A.C.L. Bruxelles).

défense militaire de Sprimont jusqu'en 1578. Cette forteresse était plus ancienne que Sprimont même car, en 741, Grifon, fils de Charles Martel, y fut emprisonné. Une roche abrupte a servi de fondations au château (en ruines actuellement) rencontré au 16^e siècle. Situées à la limite de la commune d'Aywaille, ces ruines avaient été, paraît-il, le berceau des quatre fils Aymon: elles ne manquent pas d'attrait nonobstant leur surnom de «Castel Maudit».

2° - à *Marie de Binckem*, fille de Jean de Binckem, écuyer, seigneur de Ramioul (Ramet) et du Sart (Sart-le-Diable, autre hameau de Ramet) et d'Elisabeth de Surlet, fille de Guillaume et de Catherine Godeschal. Marie de Binckem avait été mariée, en premières noces, au seigneur Jean de Wailhet, fils du seigneur Libert de Wailhet «*de Hermalle devant Floene (Flône)*»; de cette union, était né un fils unique, Libert également (pour cette famille, voir X ci-après).

Portant «*de sable, au chef d'argent à trois pals de gueules*», la famille de Binckem (voir également ci-dessus) acquit la seigneurie de «*Ramioule et de Sart-le-Diable*» en 1479; cette année-là, les droits seigneuriaux y relatifs furent adjugés, à la suite d'un procès, à André de Binckem à charge d'une rente annuelle à payer au Val-St-Lambert. Les de Binckem, avec les mutations suivantes, conservèrent Ramioul et Sart jusqu'à la fin du 17^e siècle (la plupart de leurs représentants portèrent les prénoms de Jean et d'André):

« 1624, le 20 décembre — Noble seigneur Jean de Binckem, seigneur de Ramioule, et Florent de l'Hostellerie dit Rollé, bailli de Hautepeppe, au nom de leur femme; le seigneur Guillaume de Wases, seigneur de Rothem, et le seigneur Antoine de Falloise, mari de Marie de Gulpen, beau-père et belle-mère des trois premiers, tous co-héritiers de damoiseau Jacques de Gulpen et d'Anne d'Argenteau, leurs grand-père et grand-mère, relèvent leur par des biens de Ramioule;

1637, le 2 octobre — Noble et généreux seigneur Jean de Binckem, seigneur de Ramioule, fils de Jean de Binckem, fait relief;

1682, le 15 octobre — Noble seigneur messire Richard de Hemricourt, seigneur de Ramioule, Seron, Forville, maréchal de Reef, fait relief comme mari de Catherine-Madeleine de Binckem, fille de Jean de Binckem;

1694, le 15 novembre — Richard, baron de Hemricourt, apporte en mariage à M.-J. baronne de Haexhe, la seigneurie de Ramioule et de Seron avec son labour contenant 160 bonniers;

1706, le 8 mai — Messire Richard de Hemricourt, seigneur de Seron, Meffe, Ramioule et madame Catherine-Madeleine de Binckem, son épouse, vendent la seigneurie à leurs fils, messire Richard de Hemricourt et à M.-J. de Haexhe, sa femme;

1717, le 9 mai — Messire Claude-Jean baron de Hemricourt, Seron, fait relief en vertu du testament de Richard de Hemricourt et de Catherine-Madeleine de Binckem, ses père et mère, du 2 mai 1705 »



Moxhe - Peinture représentant St-Donat de Monstereiffel, du XVIII^e siècle (Copyright A.C.L. Bruxelles).

(La branche aînée des de Hemricourt portait « *de gueules à la bande d'argent* » — plusieurs variantes devaient apparaître par après).

Les armes des de Surllet étaient « *d'or au sautoir de gueules* ». Jean Surllet, grand bailli de Hesbaye, devint seigneur de Chockier en 1303 au décès de Jean de Rulant, également seigneur et châtelain de Hozémont, dont il avait épousé la fille aînée. La descendance de Jean Surllet, qui porta indifféremment les noms de Chockier, de Surllet de Chockier ou de Chockler de Surllet, se maintint en possession de la seigneurie jusqu'à la fin du 16^e siècle.

Localisée anciennement dans les environs de Huy, Dinant et Liège, la famille Godiscal (Godescalc, Godeschal...) se propagea dans le Brabant-Wallon. Elle portait autrefois « *de gueules à trois étrières liés d'argent, au lambel à trois pendants en chef* » ou « *d'argent à trois étrières liés de gueules au lambel à trois pendants d'azur en chef* ».

Du second mariage de Jean Morlet de Halley est issu *Baudoun de Halley* qui suit en (IXbis).

(IX)

Claude Morlet de Halley, écuyer, épousa :

1^o - le 6 octobre 1554, *Agnès de Glymes*, décédée le 2 juin 1558, fille de Grégoire de Glymes (en fait de Glymes de Boyen) et de « Marie van der Hosten » ajoute Le Fort.

D'une branche bâtarde des de Glymes, Grégoire, bailli de Hanut, devint également seigneur de Molembisoul (sous Jodoigne — relief du 16 novembre 1514); il mourut en 1517. Il avait épousé Marguerite de Boyen (dépendance de Héron), descendante de Baudri de « Boingt » (ayant relevé, en 1371, une « *forteresse séante en la paroche de Héraus avecq la vilhe de Boins et hauteur et justice* ») qui lui donna six enfants dont Jean. Ce Jean de Glymes devint, à son tour, seigneur de Molembisoul et de Boyen ainsi que bailli de Jodoigne de 1535 à 1538; il s'unit à Martine du Mont. Décédés respectivement en 1561 et en 1559, les époux de Glymes-du Mont reposent dans leur chapelle de Boyen. Leurs descendants, dont Grégoire précité et décédé en 1579, poursuivirent la branche des de Glymes de Boyen jusqu'au 18^e siècle; ils portaient (suivant Piton) « *(d'azur) billeté (d'or) à la bande (d'argent) brochant sur le tout* » tandis que les de Glymes, à l'origine, avaient opté pour « *de sable au*

lion d'or, armé et lampassé de gueules ». Quant à l'épouse de Grégoire, il devait s'agir, plus précisément, de Marie de Houtain, famille à laquelle les de Glymes s'allièrent à plusieurs reprises.

De ce premier mariage, est né à Orp-le-Petit, le 22 août 1555, *François Morlet de Halley*, écuyer, décédé à Chockier-sur-Meuse le 16 février 1579.

2^o - le 17 octobre 1559, *Jenne Paheau*, issue de la famille des seigneurs mêmes de Grand-Hallet (voir première partie) dont le père était François et la mère Aude (Oude, Ode) d'Avin.

Les manuscrits du Fond Goethals (Bibliothèque Royale de Belgique) et l'étude très fouillée de M. E. Bourlet ne concordent pas quant à l'origine exacte de François (de) Paheau; épiloguer à ce sujet dépasserait, bien entendu, le cadre de la présente étude.

La famille d'Avin (D'Auvin, Davin...) avait pour armes: « *Ecartelé aux 1 et 4 d'argent à la fasce coticée de gueules; aux 2 et 3 d'argent au chef emmanché de gueules de trois pièces* ».

De second mariage, sont nés :

- 1) - *Claude Morlet de Halley* qui suit en (X);
- 2) - *Jean Morlet de Halley*, écuyer, né le 15 janvier 1561 et décédé le 31 août 1579;
- 3) - *Marie Morlet de Halley*, née le 2 juillet 1563 et décédée le 2 février 1580.

(X)

Claude Morlet de Halley (deuxième du nom), écuyer, né à Thorrembals, le 16 juin 1586, est décédé à Petit-Hallet le 6 octobre 1638.

Il avait épousé :

- 1^o - à Boyen, le 16 février 1593, *Marie de Glymes* qui mourut à Petit-Hallet, également, le 15 juin 1625. Leur dalle funéraire, précieux et rare vestige de la famille, est heureusement conservée (mais partiellement cachée) au petit village hesbignon.

Suivant Le Fort, Marie de Glymes était la fille du seigneur de Boyen de l'époque, prénommé Grégoire, et de son épouse, Catherine du Bois de Scheit. Quant à J. Jamart, il relève qu'après Grégoire de Glymes (beau-père du premier Claude Morlet de Halley -

n° IX ci-avant), la seigneurie de Boyen revint à Pierre de Glymes, époux de Marguerite de Wailloy puis de Catherine du Mont, décédé en 1619: il eut notamment une fille, effectivement prénommée Marie, mais qui entra en religion. Il est aussi possible qu'avant lui, un autre représentant de la très nombreuse famille des de Glymes, en l'occurrence Grégoire visé par Le Fort, ait été quelque temps à la tête de la seigneurie de Boyen.

En 1419, Guillaume de Villers vendit la seigneurie du village de Scheit à Jean de Scheit dont la famille adopta «*d'argent à la fasce coticee de gueules*». Une demoiselle de la famille de Scheit épousa Wauthier du Bois et porta la seigneurie dans cette famille. Jean-Baudouin du Bois, fils de Wauthier, en fit relief, à Diepenbeek, le 30 avril 1453. Sa descendance, dont est issue Catherine du Bois de Scheit précitée, la conserva jusqu'en 21 décembre 1731, date du décès de Guillaume-Othon du Bois, seigneur de Scheit, qui n'avait pas d'héritier direct.

Claude Morlet de Halley et Marie de Glymes de Boyen furent les parents de:

- 1) - *Claude Morlet de Halley*, troisième et dernier du nom, écuyer, décédé sans hoirs;
- 2) - *François Morlet de Halley*, écuyer, décédé sans hoirs;
- 3) - *Jean Morlet de Halley*, décédé sans hoirs;
- 4) - *Marie Morlet de Halley* qui épousa *Libert de Waillet* (Wailhet), écuyer, dont la famille possédait notamment quelques fiefs à Hermalle-sous-Huy; née de ce mariage, une fille unique, Robertine, fut religieuse à Oplinter.

2° - *Anne d'Aix*, «*âgée de 56 ans ou environ*» en 1643 et qui, à cette date, vivait encore à Petit-Hallet où elle ne paraît pas être décédée.

Un acte du 16... 1643, conservé aux Archives de l'Etat à Huy, fait mention d'un différend quant à la restitution par Anne d'Aix de «*deux lasses d'argent doré et autres meubles tenus en lieu de Petit-Halley et au lieu de Huy*» à Marie de Halley. Libert de Waillet, époux de Marie de Halley, et quelques habitants du village (dont Dieudonne Hombrouck, âgée de 48 ans) comparaissent lors de l'instruction du litige dont l'issue n'est pas formellement établie.

Aucun enfant n'est issu du second mariage de Claude Morlet de Halley.

(IXbis)

Baudouin de Halley, écuyer, épousa, en 1579, *Marie de Courtejoye*, fille de Jean de Courtejoye, seigneur et voué de «*Graaz*» (Grâce-Berleur) et de Marie de Marbais. Il est décédé en 1588 à Latinne où sa croix funéraire subsiste de nos jours.

Décédé en 1648 (il était donc très âgé), Jean de Courtejoye était le fils de Valentin, chevalier et déjà avoué de Grâce-Berleur (la partie laïque de cette seigneurie appartenait aux de Courtejoye de 1486 à 1695) et de Marie de Langdries. Vers 1590, il avait acquis (de Hubert de Scheit) la propriété d'Ouhar (à Anthignes). Sa dalle funéraire reste visible à Grâce-Hollogne.

Ces familles portaient: «*de gueules à deux bars adossés d'argent*» ou «*sur le tout, d'argent au lion de sable couronné d'or*» (de Courtejoye), «*d'argent à la fasce de gueules, accompagné de trois merlettes du même, rangées en chef*» (de Marbais) et «*de gueules parsemé de billettes d'or; au lion de même, armé et lampassé d'argent, brochant sur le tout*» (de Langdries).

Cinq enfants sont issus du mariage de Baudouin de Halley et de Marie de Courtejoye:

- 1) - *Jean de Halley* qui suit en (Xbis);
- 2) - *Baudouin de Halley*, sergent-major de cavalerie au service de Sa Majesté Impériale en Allemagne où sa trace s'est perdue;
- 3) - *Claude de Halley*, enseigne au service de Sa Majesté Catholique, resté célibataire et décédé en 1618;
- 4) - *Valentin de Halley*, page du marquis de Spinola; il fut «*emporté par un coup de canon*» au siège d'Ostende en 1604.

Rappelons qu'Ambroise, marquis de Spinola (Gênes 1569 - Castelnuovo Scrivia 1630), considéré comme un «*vigoureux génie militaire*» (H. Pirenne) fut commandant en chef des armées espagnoles aux Pays-Bas de 1603 à 1628.

5) - *Pétronelle de Halley* fut religieuse à la «*Vigne Notre-Dame*» à Louvain où elle testa le 8 juin 1613.

(Xbis)

Jean de Halley, écuyer, «*capitaine de 300 Wallons et commandant de Landen, Hannut et Jodoigne pour le service de Sa Majesté*

Catholique», décédé le 18 mars 1665, avait épousé, le 11 mai 1611, Catherine de Presseux, dame de Libermé (dépendance de la commune de Kettenis), décédée le 9 février 1652.

Catherine de Presseux était la fille de Jacques de Presseux, écuyer, seigneur de la «Grande et de la Petite Boumale (Bomai s/Ourthe), gouverneur de Niurlay (?) et du Conseil d'Admirauté de mer à Dunkerke pour le service de Sa Majesté Catholique», également capitaine de 300 Wallons, et de Marie de Battembourg, dame de Libermé, fille de Herman de Battembourg et de Catherine de Halewijn.

Les de Presseux (provenant d'une dépendance de la commune de Sprimont) dits de Haut-Regard étaient représentés à Bomai au 17^e siècle, par Hermès de Presseux et ses enfants dont Jacques précité. Ils portaient «d'argent à trois losangs d'azur». Quant à la famille luxembourgeoise de Battembourg, ses armes étaient «de gueules au griffon d'argent»; dans notre région, elle fut encore connue à Hoegaarden où elle possédait (notamment par Othon-Pierre) les biens dits de Brandenburg.

La famille de Halley possédait des biens importants à Orp-le-Petit dont une ferme qu'elle avait cédée aux seigneurs de l'endroit et pour laquelle ceux-ci levalent 15 setiers d'épeautre, 15 setiers d'avoine, 10 deniers liégeois et 5 ou 6 florins. La ferme fut rétrocédée, le 2 septembre 1610, à Jean de Halley.

Le 5 mars 1625, le chapitre collégial de St-Lambert à Liège délivra l'attestation de noblesse (copiée par Le Fort) à Jean de Halley et à sa famille. Nous y lisons notamment: «Nous Dojen et chapitre de la Cathédrale Eglise en Liege attestons que le quartier de Halley a esté ciz devant reçu en qualité de Noble pour cette famille hors de toutes exceptions et avoir esté suffisamment qualifiée plus de deux cents ans, tant en personne de Gérard et Bertrand de Halley, jadis chanoines nobles en nostre Eglise qu'en la personne de Jean de Luxembourg de Holloigne, aussi chanoine dont le quartier maternal estoit Halley, lequel act d'attestation notre scel et signature... avons très volontiers accordé à Noble Seigneur Jean de Halley, seigneur de Libermé, unique et vraie successeur en ligne directe masculine de ladite famille, et avoir donné en nostre Chapitre le 5 de mars 1625... et y été apposé le scel du chapitre en cire d'Espagne représentant un Evêque».

Signature d'Albert-Ernest von (de) Halley et de Marie de Gondersdorf au bas de leurs dispositions matrimoniales du 31 mai 1661 (Archives de l'Etat à Mons - reproduction de P. Castreman).

Sont nés du mariage de Jean de Halley et de Catherine de Presseux:

- 1) - Albert-Ernest de Halley qui suit en (XI);
- 2) - Jean-Jacques de Halley, chanoine régulier au Collège Noble de «Springirsbach» (en fait Springlbach-Pfaffing, aujourd'hui) où il fut admis le 22 mars 1662;
- 3) - Baudouin de Halley, décédé en 1640 alors qu'il était enseigne au régiment de M. de Rouveroy;
- 4) - Pierre de Halley, né le 25 janvier 1626 et décédé sans heirs;
- 5) - Gérard-Arnold de Halley, né le 6 mars 1628, chanoine en l'Eglise Royale d'Aix;
- 6) - Herman-Guillaume de Halley, né le 14 juin 1629, chanoine à «Munstereifel» (actuellement Bad-Munstereifel) par «provision du Sérénissime chanoine-duc de Julliers» ajoute Le Fort.

Saint-Donat de Munstereifel était d'ailleurs très vénéré dans la région comme l'attestent des peintures et statues à son effigie, des 18^e et 19^e siècles, toujours conservées à Braives, Bertrée, Lens-St-Remy, Lincent, Moxhe...

- 7) - Louis-François de Halley, né le 17 février 1640; écuyer, il est décédé en guerre vers l'âge de 20 ans;

8) - Catherine de Halley, décédée assez jeune, le 23 septembre 1635, alors qu'elle était religieuse à Herckenrode;

9) - Marie-Catherine-Madeleine de Halley qui épousa Jean de Binckem (pour cette famille: voir VIII ci-avant), écuyer, seigneur de Ramoul et du Sart, gentilhomme de l'Etat-Noble du Pays de Liège et comte de Looz, fils de Jean de Binckem, portant les mêmes titres, et de Marie de Falloise.

Les delle Falloise du pays de Liège (voir également VIII) portaient «de gueules à deux léopards d'or, l'un sur l'autre» tandis que la famille brabançonne du même nom avait choisi «de vair au chevron d'argent».

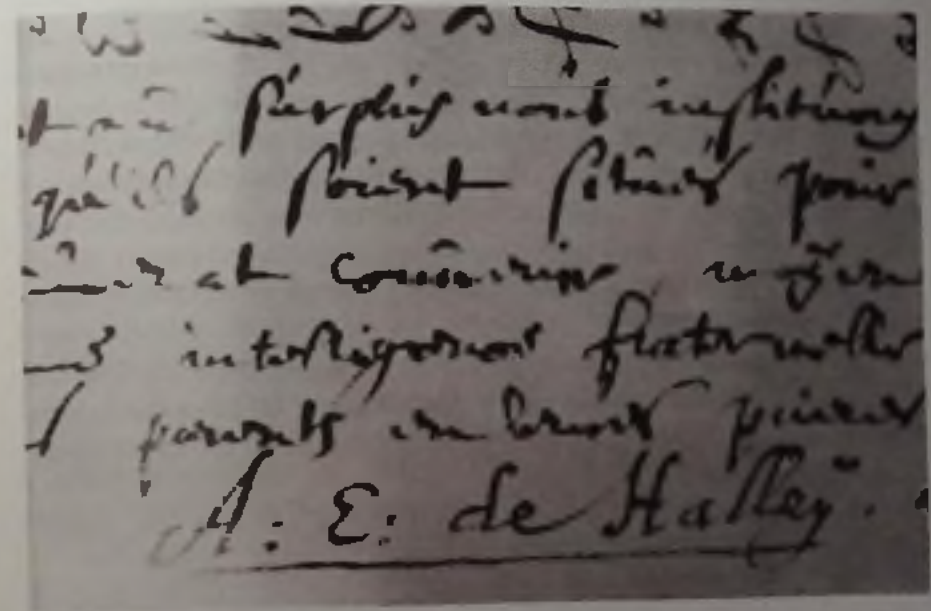
(XI)

Albert-Ernest de Halley, écuyer, seigneur de Libermé, haut-drossard d'Eupen, grand bailli de Kerpen et de Lommersum (en Allemagne) par patentes de Sa Majesté du 13 février 1643, est décédé le 9 octobre 1674.

Dernier «grand» de la famille (avec son fils Claude-Charles), il se maria deux fois:

1° - à Marie de Humijn, le 25 avril 1641; décédée en 1660 (après le 15 mars et non le 4 février comme indiqué par Le Fort), elle était la fille de Claude de Humijn et d'Anne-Charlotte d'Iserlin.

Claude (de) Humijn (Humyn) était né à Bastogne d'une famille d'origine luxembourgeoise mais à la suite de son mariage avec Anne-Charlotte d'Iserlin, fille de Ghislain, bourgmestre de Bergues Saint-Winoc pendant les troubles du 16^e siècle, il obtint la bourgeoisie de cette ville. Il servit les archiducs Albert et Isabelle pendant quinze ans comme premier conseiller et procureur général du Grand Conseil de Malines et, durant neuf ans, il fut super-intendant de la Justice Militaire au Palatinat dans l'armée dirigée par Spinola. Membre du Conseil d'Etat, il fut chargé de missions dans les cours de France, de l'Empire et des princes-électeurs et il fut aussi envoyé à la diète de Ratisbonne. Claude de Humijn devint, en 1632, représentant de la Justice Militaire et auditeur-général de l'armée de Don Gonzalvo de Cordova, envoyée au secours de l'empereur et des princes catholiques allemands. Enfin, il siégea à l'Etat noble de Luxembourg. Outre sa fille Marie, épouse d'Albert-Ernest de Halley, Claude de Humijn eut un fils, prénommé Otto-Henri, qui réalisa une carrière militaire. Capitaine et prévôt d'Arlon et colonel



Autre signature d'Albert-Ernest de Halley en mai 1660 (A. E. à Mons - reproduction de P. Castreman)

d'un tercio wallon à la tête duquel il réalisa 27 campagnes, il épousa Hippolyte-Caroline Malinez, fille d'Aurèle-Augustin Marinez et d'Anne Prats.

Les familles de Humyn et d'Iserin portaient respectivement: «de gueules à trois cœurs d'argent couronnés d'or» et «écartelé; aux 1 et 4 d'argent à une aigle éployée de gueules; aux 2 et 3, d'or à trois losanges de gueules».

Les dispositions matrimoniales des époux de Halley-de-Humijn, prises en 1641, furent adaptées en 1659; en 1660, peu avant le décès de Marie, ils prirent leurs dispositions testamentaires.

Albert-Ernest de Halley céda ses biens sis à Orp, consistant en 80 bonniers dont la cense familiale, au lieutenant-colonel Toussaint le Rousseau de Liège, moyennant 4.300 patacons (16 ou 17 juillet 1653).

De son premier mariage, Albert-Ernest de Halley eut neuf enfants qui constitueront, malgré leur nombre, les derniers représentants de la plus remarquable des branches familiales:

- 1) - *Claude-Charles de Halley* qui suit en (XII);
- 2) - *Jean-Pierre-Ernest de Halley*, prévôt de «Loutteren» (exactement Luttern - Kreis Celle - Allemagne), chanoine de Hombourg et doyen de Saint-Victor à Mayence; auparavant, il avait été ordonné prêtre à Rome «après avoir étudié au Collège Germanique».
- 3) - *Gérard-Cornèle de Halley* «estoit au Service du Roij dans le Régiment du comte de Beaumont, a esté malheureusement tué le 26 juin 1669 et enterré dans la sépulture des seigneurs de Girche dans l'église des Carmes à Arlon»;
- 4) - *Marie-Henriette de Halley*, religieuse au «noble cloître de Schweinen» (sans doute Nurnberg - Schweinau) au pays de Juliers et ce à partir du 21 octobre 1663 «sous la Révérende et Noble dame Catherine de Zweifel, abbasse»;
- 5) - *Anne-Charlotte de Halley*, religieuse au cloître de Saint-Georges, ordre de Cisteaux, également au pays de Juliers;
- 6) - *Jean-Hippolyte de Halley* fut religieux en Allemagne (également à Schweinau);
- 7) - *Catherine-Philippine de Halley*, chanoinesse régulière de «Mariendael» suivant Le Fort;
- 8) - *Françoise-Isabelle de Halley*, religieuse urbaniste au couvent du Saint-Esprit à Luxembourg;
- 9) - *Alexandrine-Louise de Halley*; dans l'église St-Pierre à Huy, existe une dalle funéraire concernant une certaine Louise de Halley (de Hallet est effectivement gravé) et son mari qui aurait trépassé en 1612. La date du décès de cette Louise de Halley et l'identité de son mari ne sont ni précisés ni connus aux services locaux des Archives de l'Etat. Si la date de la mort du mari est exacte, il est peu probable qu'Alexandrine-Louise de Halley soit concernée.

2° - à *Marie-Madeleine de Gondersdorf* («Gonderstorff» suivant Le Fort, les Archives de l'Etat à Mons et, parfois les intéressés eux-mêmes) le 31 mars 1661.

Marie-Madeleine était la fille de Guillaume-Bernard de Gondersdorf (armes: «de gueules à deux faces d'argent chargées de cinq tourteaux de sable, trois chargeant la première, deux la seconde»), seigneur de Bertrange, Halanzy et d'autres fiefs luxembourgeois, et d'Odile de Schall (provenant des barons de Saxe du même nom portant «d'azur à deux chevrons losangés de gueules et d'argent»). Marie-Madeleine de Gondersdorf était veuve d'Edouard,

baron de Géraldin, «sergent-général de bataille pour le Roy Très Catholique».

Sans postérité de ce second mariage, Albert-Ernest de Halley s'éteignit donc le 9 novembre 1674.

(XII)

Claude-Charles de Halley, seigneur de Libermé et d'autres lieux, fut chanoine puis doyen de l'Eglise collégiale de Sainte-Croix à Liège.

Devenues illisibles et anonymes, plusieurs dalles funéraires d'anciens religieux de Sainte-Croix existent toujours à l'intérieur de l'édifice; celle de Claude-Charles de Halley, décédé le 6 avril 1700, en fait peut-être partie à moins qu'elle n'ait été vendue à vil prix, comme plusieurs autres, quand on remplaça le pavement en 1760.

Ci-dessous, nous reproduisons presque intégralement (hormis quelques termes non déchiffrés) le testament rédigé les 10 et 12 mai 1694 par Claude-Charles de Halley. Ce document est intéressant à plusieurs titres: Il est aussi révélateur des expressions employées à cette époque que de l'importance des droits et seigneuries que possédait encore la famille de Halley et dont la plupart furent distribués par Claude-Charles à qui ils étaient parvenus.

«Au nom de la Très Sainte Trinité, de Dieu le Père, Fils et Saint-Esprit, Amen.

Je, *Claude-Charles de Halley*, pauvre prescheur, indigne chanoine de Sainte-Croix en Liège, considérant que la mort m'est commune avec tous les hommes, qu'il n'y a rien de si assuré (assuré) qui scelle (qu'icelle) et rien de si incertain que son heure, pour ne pas partir de cette vallée de misère subitement ce quoy le Tout-Puissant me veuille préserver, par la Ste intercession de Sainte-Barbe ou prévenir de quelque autre infirmité sans avoir fait aucune disposition, après meure (mûre) délibération, ay fais le testament suivant:

Entendant qu'il sorte ses effets selon la coutume privilégiée au clergé ou telle autre meilleure manière que faire se peut, révoquant toute autre disposition antérieure à cette, retenant à toujours le pouvoir de changer, adder (additionner) ou diminuer, après avoir demandé très humblement pardon au Tout-Puissant, la Cour

céleste et à tous ceux que je pourrais jamais avoir offensé ou scandalisé en aucune manière et ce d'aussy grand cœur que de leur pardonner, se recommande mon âme lors où elle quitterait cette prison caduc (sic) à Dieu, mon Créateur et Rédempteur, à la Très Sainte Vierge Marie, mon ange gardien, aux SS. Joseph, les trois Roys, Claude, Charles, mes Patrons, les suppliant d'esprit d'humilité et de cœur contrit de la vouloir représenter à sa miséricorde infinie, choisissant la sépulture de mon pauvre corps sous l'aggrégation de mes chers confrères, les seigneurs chanoines de Sainte-Croix, dans la chapelle de Notre-Dame auprès de feu ma chère sœur (voir XI - 4) ou 5), 6), 7)) je laisse :

à la fabrique de Saint-Lambert, 1 florin Brabant une fois et à l'église de Sainte-Croix, pour le service de Dieu, un bassin, aiguère, boette (boîte) et navicules (?) d'argent, desquels deux dernières pièces on se serre (sic) déjà depuis quelque temps;

la laisse et légatte aux dits seigneurs de Sainte-Croix, 100 florins Brabant en rente, à prendre hors de mes meilleurs revenus ou bien 500 patacons à recevoir hors de mes premiers et plus prompts arriérés applicables au plus tôt par les dits seigneurs, sur des bonnes hypothèques à l'intervention de mes exécuteurs-testamentaires et ce, pour célébrer annuellement et à perpétuité, mon anniversaire dans Notre Eglise, tant pour le repos de mon âme que de mes fidèles précécesseurs et successeurs, hors quels cent florins les seigneurs, doyen, chantres et... auront pour honoraires de leurs offices, comme il est réglé par la fondation de feu le seigneur-doyen Lintermans et personne ne sera tenu présent que ceux qui seront aux offices selon la fondation de feu le Sr chanoine Mielemans, comme quoy j'entends que les deux tiers des... retourneront par parties égales aux hebdomadaires, chapelains et officiers du Cœur (Chœur) présents aux dits offices et l'autre tiers partageront les musiciens et enfans du chœur, ce que tout se distribuera promptement (promptement);

délaissé à la Confrérie du très adorable Saint-Sacrement dans la Ste-Eglise, tous mes ornements d'autel consistant en calice d'oré (sic), plats, burettes d'argent, missel nouveau, chasubles, aubes, annictes (?), ceintures, à charge de chanter annuellement une messe pour le repos de mon âme et de ma sœur dans la chapelle de Ntre-Dame au jour de son trépas arrivé le 10^e de décembre ou le premier jour suivant non empêché;

ensuite, je laisse et légatte au seigneur Guillaume-Herman de Halley, chanoine de Munstereiffel, mon oncle, ma deuxième bague de diamant, mon horloge portative (sic), mes bréviaires romains et

mes grands livres aux cartes nommés atlas, et la pension luy promise et signée cy-devant;

item au seigneur Jean-Pierre-Ernest de Halley, mon frère, doyen de St-Victor à Mayence, chanoine de Neuweyler (il est dit Hombourg d'autre part): une grande croix d'or, avec les reliques et la chaîne d'or qui s'y retrouverat, avec ma bague de saphir et tous les portraits des précécesseurs et parents;

item à mes chères sœurs, les religieuses, chacun 25 florins Brabant par an pendant leurs vies au-dessus et outre leurs pensions viagères, avec des mémoires de dévotion comme je les ay désignés;

item au seigneur Claude-François de Humijn, mon cousin, ma croix d'or avec les armes de sa famille aux pieds; de plus, je luy laisse et légatte, comme aussy à ses représentants ou ayant-causes, la seigneurie de Schutbourg avec ses dépendances, la rente affectée sur la seigneurie et biens de «petite somme» et, finalement, la rente hypothéquée sur la seigneurie de Houar (Ouhar), le tout au pays de Luxembourg et comté de Chiny avec les «canons» arriérés et frais de poursuites comprovenants du côté maternel;



Huy - Dalle funéraire de Louise de Hallet, de son époux (non identifié et décédé en 1612) et de leurs enfants (Copyright A.C.L. Bruxelles).

item je laisse et légatte à la Dlle Marie-Françoise de Lathour, relicté de feu le Sr Oger Beeckman, la maison claustrale où je réside présentement avec ses appartenances et les réparations ou améliorations y mises;

item tous meubles non légattez à charge de faire dire au plus tôt deux cents messes autant qu'il se pourra à des autels privilégiés pour le repos de mon âme;

de plus, je laisse à la dite damoiselle, 300 florins par an monnaye d'Espagne hors une plus grande rente que me doit le magistrat de Berghes St-Wynock sur les wateringues sa vie durant, pour après son trépas, retourner comme les autres biens du côté maternel;

item je laisse à Jean le Beck et Françoise Cochoule, s'ils sont encore à mon service, chacun 30 florins;

aussy trente florins monnaye d'Espagne lesquels la dite demoiselle payera hors des 300 florins leurs vies durant pour retourner comme dessus, substituant héritier de tous mes biens immeubles, féodaux et censeaux, rentes et arriérez desquels... ils puissent estre... nommément les fiets de Flandre selon la coutume du Pays provenant tant du côté paternel, maternel que succession, mon frère susdit, le tout bien entendu à condition de faire suivre annuellement à notre oncle et à nos sœurs leurs pensions sans aucune contradiction, faute de quoy je laisse, dès le jour de mon trépas, les dits fiets, terres et rentes du côté paternel à notre dit oncle avec plein pouvoir d'en jouir parmy, payant les pensions à nos dites sœurs; par après son trépas, retourner à mon dit frère et de suite comme il sera disposé cy embas des biens du côté paternel;

item à condition de fournir à l'establissement où satisfaction permanente de mon anniversaire comme il est réglé cy-dessus;

item de pourvoir au payement de mes dettes réelles et personnelles qui seront trouvées au jour qu'il plaira à mon Sauveur de m'appeler et ce, si à temps, que mes légataires ne soyent pas molestés ou inquiétés et point autrement;

Et, en cas de faute inespérée du premier tant à raison de l'éloignement de mon frère susdit qu'autre empêchement imprévu, je veux et entends que tout ce qui pourrait, en vertu de cette disposition, revenir et appartenir à mon frère, demeure entre les mains des seigneurs Jean-Hubert Lohier et Guillaume de Labricque, mes chers confrères que je dénomme pour mes exécuteurs-testamentaires, les constituant et autorisant avec pouvoir, en cas de besoin, de substituer par en vertu de cette saisie (?), recevoir et disposer de tout ce qui m'appartient et où ils le pourront trouver à



Huy - Autre vue de la dalle funéraire de Louise de Hallet et de sa famille (Copyright A.C.L. Bruxelles)

l'exclusion de mon dit héritier jusqu'à ce qu'il ait entièrement satisfait à mes anniversaires, légats et dettes réelles et personnelles, après quoy mon dit frère auras... primes (?) et la main levée et jouissance de ma dernière volonté, priant les mesmes seigneurs exécuteurs très affectueusement d'entreprendre la charge et d'aggraver chacun pour leurs honoraires, deux souverains d'or, avec cette charge condition et réserve bien expresse par forme de substitution, qu'après le décès de mon dit frère, les biens provenant du côté paternel retournent à ma chère cousine, la Dlle Marguerite-Ernestme de Binckem ou ses ayant-droits, et les autres biens du côté maternel à mon cher cousin de Humijn susdit;

après... exécution toutefois de cette mesme disposition testamentaire;

Et pour que tout le premis soit autant plus ferme et stable, j'ay cy apposé ma signature et cachet à Liège le dixième du mois de may mil six cent quatre-vingt et quatorze.

ADDITION

Je déclare, par forme d'addition, et entends que les seigneurs confrères dénommés exécuteurs de mon testament, ayant-cause et en dessus de leurs honoraires, une condigne reconnaissance de leurs peines; vacations et autres devoirs à l'advenant qu'ils seront peut-être obligés d'employer;

Requérant mes chers confrères, les seigneurs de Sainte-Croix, de faire mes exeques (excuses) honnestes et modestement en la manière comme elles ont esté faites pour feu le seigneur confrère de Muze, et de pourvoir aux frais avec l'année de grâce et de mes restances, tant de decanat, prébendes que bénéfices,

Fait à Liège, le douzième de mai mil six cent quatre-vingt et quatorze». (Archives de l'Etat à Mons).

B. Autres de Halley

Parallèlement à la branche que nous avons qualifiée de principale, d'autres de Halley s'illustrèrent à travers l'histoire de nos contrées.

Sans autres précisions, Le Fort livre un fragment généalogique provenant de la «reconnaissance des terres que tient N... (ou V...) de Halley au quartier de Crehen et de Hannut» en 1307. De son épouse, Anseau de Halley, ce N. (ou V.) de Halley eut un fils, Baudouin. Celui-ci s'allia à Werra de Halley avec qui il eut une fille, Marie. Cette dernière épousa Gilles de Marilles qui vivait en 1435.



- ① Sceau de Colars de Halley en 1307 (Archives Générales du Royaume à Bruxelles).
- ② Sceau de Wér(c) de Halley en 1336 (A.G.R. Bruxelles).
- ③ Sceau de Guillaume de Halley en 1374 (A.G.R. Bruxelles).

A côté de ces notions, assez vagues et laconiques, le patronyme de Halley se retrouve ci-après, avec plus de certitude et de précision; les autres porteurs du nom, du moins les plus intéressants, sont issus de *Collars de Halley* et de *Baldewin de Halley*.

Après «*Godescalcus, castellarum de Grand-Halley*» en 1244 et ses deux fils, «*Walterus et Arnoldus*», apparaît, en 1300, *Colars (Nicholas) de Halley*, chevalier et châtelain de Hannut.

En 1300, le jour de la Saint-Jean-Baptiste, il reçoit, du comte de Namur, plusieurs terres qu'il « *tieng entre Tiesnes (Thisnes) et Hannut, asavoir est deus bonniers qui gisent au bos et diez et wit verges qui gisent derriere l'ospital de Hannut* ».

Colars de Halley, qui occupait encore le château de Hannut en 1307, eut au moins cinq fils :

1) *Reynier (Renier) de Halley* releva, vers 1312, la châtellerie de Hannut ainsi qu'une partie du moulin de Grand-Hallet (« *Reynerus filius Nicholas de Halley, castelriam de Hanuto et partem cujusdam molendini...* »).

Toujours en vie en 1350, il exerça les fonctions d'avoué au village voisin de Crehen.

Sa fille, *Elisabeth de Halley*, épousa Collard, fils de Colin Cole, bourgeois de Namur, assassiné en 1370 par Baudouin, fils du chevalier Baudouin Buréal de Noville (sur Méhaigne) et d'Agnès de Longchamps. Collard Cole fut également avoué de Crehen entre 1360 et 1370.

2) *Walther de Halley* puis de Bertriez (Bertrée), chevalier, cité le 28 février 1342 quand il doit une rente de quatre muids d'épeautre à l'église de Saint-Barthélémy représentée à Hallet, à cette date, par son chapelain Gilman.

Auparavant, le 24 avril 1339, il scellait (les trois forces renserées habituelles; au franc-quartier brochante à trois merlettes) pour Jehan de Meulen (Mélen ou Mélin) qui s'engageait à servir le duc de Brabant, à cheval, dans la guerre entre la France et l'Angleterre.

Son fils, *Guillaume de Halley*, participa à la bataille de Bästweiler, en août 1381, dans la rotte de Jean Clutinc, bailli du Brabant; il fut fait prisonnier et l'indemnité représentant ses pertes fut fixée à 276 moutons. Il portait l'écu traditionnel des de Halley tandis que son sceau le qualifiait bien « *filz de W... de Berteri* ».

3) *Wauttes (Wautier) de Halley* est dit « *filz de monsaignour Colar de Halley* » quand il est à la tête des paroissiens de Hallet lors d'une visite, le 3 juin 1348, de Frank de Lyrout, chanoine de Saint-Barthélémy.

Sous le prénom de Wathelet (suivant Misson) et lors d'un bail réalisé le 23 juillet 1306 devant la cours de Waret, il prend en location certains blens du chapitre de Ste-Begge à Andenne et situés à Thisnes. Le contrat est conclu pour un terme de six ans et moyennant 10 muids d'épeautre le bonnier. Si nous attribuons cet acte à Wautier, il pourrait aussi bien concerner Walther cité au 2) ci-avant.

Son fils, *Gauthier de Halley*, dont la légende était « *S' Wat... de Halley* » participa également à l'affrontement de Bästweiler mais sous les ordres de Robert de Namur. L'indemnité, en ce qui le concerne, fut évaluée à 968 moutons d'or.

4) *Colar de Halley*, chevalier, est dit « *filz Colar de Halley* », chevalier, quand le chapitre de Saint-Barthélémy acquiert à sa charge, le 18 janvier 1352, une rente de 10 muids d'épeautre.

5) *Henri de Halley* est également cité au début du 14^e siècle.

Vers 1300, vivait aussi *Baldewin (Baudouin) Morial de Halley* à rapprocher de Gérard Moréal (Moreau) visé au n° (IV) de la branche principale. Il est décédé avant le 15 août 1338.

Son fils, « *Wéricus dictus Morial de Halley, filius Baldewini Morial, pie memori* », s'engage, le 15 août 1338, moyennant 15 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant « *cum quinque viris, una nobiscum probis et honesti, bene et honeste cum galeis armatis et equitatis* » dans la guerre entre l'Angleterre et la France. Il vivait encore en 1355.

Un fils de Wéry Morlal se prénomma *Baudechon*; il pourrait bien s'agir de *Baudouin Morel de Petit-Halley* qui vivait en 1365 et qui serait le frère de *Jean van den Abdie (del Abie) de Halley*, prisonnier à Bästweiler et dont l'indemnité fut de 20 moutons d'or.

Les del Abie (Delabye), branche des de Halley dont ils adoptèrent les armes, se propagèrent dans le Brabant-Wallon où ils sont relevés, au 18^e siècle, à Bossut, Rosières-St-André, Néthen... tout en se maintenant à Hannut (Cassyn de Labbye, bailli de Hannut, est fait chevalier le 1^{er} juillet 1652).



① Sceau de Gauthier de Halley en 1378 (A.G.R. Bruxelles).
② Sceau d'Antoine de Halley en 1585 (A.G.R. Bruxelles).

A Bâstweiler, la famille de Halley fut encore représentée par d'autres combattants dont l'origine précise nous échappe mais qui étaient certainement et étroitement liés à ceux qui précèdent.

Il s'agit d'*Eustache de Halley* (dans la rotte de Robert, sire de Namur, indemnité: 250 moutons) et de *Jamaer de Halley* (dans la rotte de sire Jean Clutinc, bailli du Brabant). A leurs côtés, figuraient: «*Colaert van den Berghe van Groet-Halleer*» (156 moutons) et «*Jean van den Berghe van Halleer*» (60 moutons).

Par après et hormis, bien entendu, ceux de la branche principale (qui se confirmait ainsi), les autres de Halley s'éteignirent assez rapidement.

Il est cependant encore utile de noter, en 1455, *Baudouin de Halley*, mari de Marguerite, fille de Baudry, seigneur de Boingt, qui relève une maison «*size entre Huy et les marais moyennant 27 deniers de cens et 7 sous et 4 chapons*». L'origine exacte de ce Baudouin nous reste imprécise. Nous n'avons pas obtenu plus de précisions au sujet d'*Antoine de Halley* hormis les sceaux dont il se servait en 1555, 1561 et 1585.

Avec la circonspection dont il faut faire preuve pour ne pas y comprendre de simples habitants de Hallet, la noble famille fut encore représentée dans certaines cours censales locales (*Wilmart de Halley* en 1378). De même, *Pierre de Halley* est chanoine à Liège en 1406, *Guillaume de Halley* est «*prestre et rentier*» de Hannut en 1433 tandis qu'à la même époque, *Gilles Carpiaux de Halley*, décédé vers 1458, possédait une part du moulin de Grand-Hallet; ce dernier devait être un parent de Wathier Carpéal de la branche principale (II) et nous savons encore que son héritier fut Jean d'Acoche (Acosse). Nous signalerons encore «*frère Loys de Halley*, gardien des Cordeliers à Thillemont (Tirlemont)» en 1590/1591.

Par contre, nous hésitons beaucoup quant à y inclure *Gauthier Gilot de Halley* (dit aussi «*Gillotel de Hannut*» dont le fils Robert obtint aussi, au début du 15^e siècle, une part du moulin susdit même si ce fut par «*don de Madame de Brabant*»; nous émettons de semblables réserves quant aux «*del Chor de Petit-Haller*».

Telle est notre modeste contribution à l'histoire d'une remarquable famille de chez nous, trop méconnue et dont il nous a beaucoup plus de retracer les pages essentielles.

Même incomplète — nous en sommes conscients — et présentant, sans doute, quelques lacunes et, peut-être, trop de suppositions et d'incertitudes, nous espérons que cette étude aura permis de redorer un blason trop ignoré de l'ancien duché de Brabant. Les «*de Halley*» le méritaient assurément alors que des siècles, déjà, les séparent de leur terroir hesbignon...

Notes

- (1) Voir notre article «*Aux confins de l'histoire avec Jean-Marie Dock*» (Folklore Brabançon n° 231 de septembre 1981).
(2) Nous remercions vivement les propriétaires actuels du moulin, M. et Mme Choisis, qui nous ont cordialement permis de visiter longuement leur intéressant et pittoresque domaine.
(3) De cette famille Mortel, descendant par Mme MM. Emile Boulet, bien connu dans la région namuroise par ses brillants travaux généalogiques et autres et Pierre Châteaux, auteur des notices illustrant la présente étude.

BIBLIOGRAPHIE

Archives de l'Etat à Huy:

- Carton de 16 actes sur parchemins de 1478 à 1685 (Grand-Hallet),
- Registre aux procédures de 1585 à 1607 (Grand-Hallet),
- Procédures d'office à partir de 1643 (Petit-Hallet),
- Liasse de pièces relatives à l'histoire et à l'administration à partir de 1647 (Petit-Hallet).

Archives de l'Etat à Liège:

- Manuscrits généalogiques Le Fort.

Archives de l'Etat à Mons:

- Fond d'Archives de la famille d'Oïmen de Poederlé.

Archives Générales du Royaume à Bruxelles:

- Inventaire des Archives de l'abbaye de la Ramée à Jauchette (G. Despy et A. Uyttebrouck),
- Inventaire des Archives de l'abbaye de Villers (G. Despy),
- Inventaire des chartes, cartulaires des duchés de Brabant et du Limbourg (A. Verkoren),
- Sceaux de la famille de Halley de 1300 à 1585.

Bibliothèque Royale de Belgique:

- Notes généalogiques (Fond Goethaels).

Ambassades du Grand-Duché de Luxembourg et de la République Fédérale d'Allemagne: - notes diverses.

P. BAAR, *Histoire du ban et de la commune de Sprimont*, 1969.

F. RALLIEUX, *Le pays de Hannut au Moyen Age* (Mémoire de licence U.L.B.), 1972.

ST. BORMANS, *Les seigneuries allodiales, les seigneuries féodales du pays de Liège*, 1867.

E. BOULET, *Petite contribution à l'histoire généalogique et héraldique des Paheau et des Crehen* (L'Intermédiaire des Généalogistes n° 108), 1963.

F. COLON, *Armorial de Wavre & Environs*, 1952.

G. DANSAERT, *Nouvel armorial belge*, 1884.

J. DARIS, *Notices sur les églises du diocèse de Liège*, tome VI, 1875.

P. de BORMAN, *La pierre tombale de Sinsin* (avec note sur les de Paheau) (L'Intermédiaire des Généalogistes n° 76), 1958.

E. de BUISSERET & P. DE TIENNE, *Généalogie Le Rousseau* (L'Intermédiaire des Généalogistes n° 78), 1958.

Ch. de FOSSA, *Les Berlo — La noblesse du pays de Liège aux XIII^e et XIV^e siècles* (Le Parchemin n° 168), 1973.

P. DE FRAINE, *Gouvernés et gouvernants aux pays et duché d'Aerschot* (Anciens pays et Assemblées d'Etat, tome 33), 1965.

A. DELHAES, *L'Eglise Sainte-Croix à Liège*, 1963.

L. de HERCKENRODE, *Collection de tombes, épitaphes et blasons*, 1845.

J. Th. de RAADT, *Sceaux armoriés des Pays-Bas et des pays avoisinants*, 1897.

A. de RYCKEL, *Les communes de la province de Liège*, 1892.

Dictionary of national biography, vol. XIII & XV (Oxford University Press), 1921.

Cte B. d'URSEL, *Souvenirs du passé à Saint-Fontaine* (Le Parchemin n° 151), 1971.

Grand Larousse Encyclopédique, 10 vol., tome III (Les Croisades), 1960.

R. HANON de LOUVET, *Histoire de la ville de Jodoigne*, 1941.

R. HANON de LOUVET, *Les bailliages de Nivelles-Genappe et de Jodoigne-Hannut au XIII^e siècle* (Annales de la Soc. Arch. et Folk. de Nivelles & du Brabant-Wallon, tome 17), 1957.

R. P. HOEVEN, *Hannut à travers les siècles*, 1979.

R. P. HOEVEN, *Notes inédites concernant le moulin de Grand-Hallet au Moyen Age*.

J. JAMART, *La seigneurie de Boingt* (A la recherche du passé de Héron), 1979.

B. MISSON, *Le chapitre noble de Ste-Begge à Andenne*, 1939.

H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, tomes I et II, rééd. 1972.

E. PITON, *Histoire de Grand et de Petit-Hallet* (Bull. Institut Arch. Liégeois, tome LX), 1936.

E. PITON, *Histoire de la ville de Hannut*, 1960.

Répertoires photographiques du mobilier des sanctuaires de Belgique, cantons de Hannut, Waremme, Huy et Grâce-Hollogne (Institut Royal du Patrimoine Artistique), 1977-1980.

J.-B. RIETSTAP, *Armorial général*, 1884.

CH. G. ROLAND, *Histoire généalogique de la maison de Florennes Rumigny* (Annales de la Soc. Arch. de Namur, tome XIX), 1891.

- CH. G. ROLAND, *Les seigneurs de Rochefort* (Annales de la Soc. Arch. de Namur, tome XX), 1893.
- CH. G. ROLAND, *Hemptinne, monographie historique*, 1907.
- V. TAHON, *Les sires de Limai* (Annales de la Soc. Arch. et Folk. de Nivelles et du Brabant-Wallon, tome V), 1895.
- J. TARLIER & A. WAUTERS, *Géographie et histoire des communes belges* (cantons de Jodoigne, Tirlemont et Léau), 1865-1882.
- M.-R. THIELEMANS, *La famille d'Olmen de Poederlé et ses Archives* (L'Intermédiaire des Généalogistes n° 68), 1957.
- Trésors d'art de la Hesbaye liégeoise, 1972.
- A. VAUCHEZ, *Le destin des Croisades* (2.000 ans de christianisme, tome IV), 1976.
- J. YERNAUX, *Les grands orfèvres liégeois du XVII^e siècle* (Bull. de la Soc. d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège, tome 34), 1948.

De-ci de-là...

La tarte al djote

LES LABELS DE QUALITÉ 1982
DE LA CONFRÉRIE DEL TARTE AL DJOTE

La Confrérie del tarte al djote a procédé solennellement, le mardi 15 mars à l'hôtel de ville de Nivelles, à la remise de ses labels de qualité aux commerçants qui ont respecté les prescriptions de la recette ancestrale de la spécialité gastronomique aolote.

Tout au long de l'année, six Chevaliers, membres de la Confrérie du Taste-djote, ont dégusté soixante-huit tartes provenant de trente-deux maisons différentes qu'ils ont cotées selon des critères stricts et immuables sans en connaître l'origine. Certaines tartes n'avaient de «djote» que le nom...

La moyenne générale est toutefois supérieure à celle de 1981 (14,67 sur 25 contre 11,25), le plus beau score est un remarquable 23 sur 25 tandis que le moins bon est... 1 sur 25! Le poids des tartes va de 120 à... 650 grammes, le diamètre de 19 à 29 cm et le prix de 120 à 180 F pour une consommation sur place.

Les huit commerçants récompensés pour leur production de 1981 restent couronnés pour 1982: ce sont les «Arcades» (grand-place), «Le Restaurant de la Collégiale» (avenue Jeuniaux), Delmarche (grand-place), le Fournil (rue de Namur), Lood (rue de Soignies), «L'Auberge Saint-Martin» (Petit-Rœulx), «Le Vieux Marronnier» (Baulers) et «Le Pascall» (grand-place). Un seul nouveau: «La Ferme d'Antignac» (rue de Namur). Sept établissements ont reçu trois étoiles et les deux autres étoiles, la moyenne des lauréats étant passée de 18 à 19,3 sur 25.

Enfin, la Confrérie a accordé ses premières mentions à quatre fabricants de « doubles » : « Le Central » (grand-place), « Le Restaurant de la Collégiale », « Le Pascall » et « Le Vieux Marronnier ».

La cérémonie officielle fut suivie par la dégustation de tartes al djote offertes par les commerçants labellés. Le verre de l'amitié était offert par la Confrérie. Ce fut une bien belle soirée !

Extrait de « Rif tout dju » 1^{er} avril 1983.

Et voici ce qu'on disait de la tarte al djote en 1893.

A Nivelles, le lundi de Pâques est marqué par un petit événement local : c'est la première fois pendant l'année que l'on fait d'*ê tâte à l'djotte* dans l'unique guinguette nivelloise où ce vieil usage se soit perpétué.

Ce jour-là, entre cinq et sept heures du soir, des familles entières vont manger le mets traditionnel, arrosé de bière de Diest ou de Louvain (*peeterman*). On s'installe sous une tonnelle, autour d'une table formée d'une planche rugueuse et d'un seul pied fiché en terre puis on attend que la fournée soit prête. Et lorsque cette dernière tarde à sortir, un membre de la famille se rend au fournil, afin de stimuler l'activité de *Lalie*, une nivelloise déjà mûre qui, depuis nombre d'années, confectionne avec un talent tout spécial la tarte chère aux *Aclots* (1).

Voici la recette de la *tâte à l'djotte* (littér. « tarte à la bette ») : Délayer du fromage connu sous le nom de *bêchée* (2) avec quelques œufs et du beurre frit, ajouter un grain de sel, y mélanger intimement des bettes, des petits oignons verts et du persil hachés menu, allonger avec un peu d'eau ou de lait si le tout est trop consistant, et étendre sur la pâte. Servir la tarte chaude et bien garnie de beurre.

Afin que le consommateur puisse observer à son gré cette dernière prescription, on a soin de lui apporter, avec sa tarte, un morceau de beurre qu'il s'empresse d'étendre sur celle-ci.

Les fournées que *Lalie* prépare et dont elle surveille la cuisson comprennent :

1. Des tartes à *l'djotte*, d'un vert assez foncé;
2. Des tartes au fromage, d'un jaune doré, composées des mêmes éléments que les précédentes, à l'exclusion des bettes, des petits oignons et du persil;
3. Des tartes mi-vertes et mi-dorées, dont la pâte est couverte, à part égale, de verdure et de fromage et qui doivent à cette composition le nom de *mitoyennes*;
4. Des tartes aux fruits.

Et lorsqu'une commande est faite aux gens de service, elle est aussitôt transmise à *Lalie*, selon sa nature, dans ce style télégraphique : *Enne verte; enne djaune; enne mitoyenne; ieune au fruit* !

A partir du lundi de Pâques, *Lalie* ne cesse d'avoir des clients, les lundi, vendredi et dimanche de chaque semaine, jusqu'au vendredi qui précède la fête communale de Nivelles (3).

L'établissement où *Lalie* pétrit sa pâte blanche et ferme est situé à l'extrémité de la ville, à deux pas du premier passage à niveau de la ligne de Nivelles (Nord) à Manage; il est tenu par les époux Lison et porte pour enseigne : « Aux armes de Nivelles ».

J'entre dans ces détails, parce qu'il s'agit ici du dernier reste d'un vieil usage local, non pas délaissé — grâce à Dieu ! — mais moins suivi qu'autrefois. Il y a trente à quarante ans, par exemple, on allait manger de la tarte à la *Croix de Malte* (chez *Djoseph du Prophète*); au *Franco Etot* (4); à la *Falise* (chez *Sans mollets*); aux *Champs Elysées*; à *Ma Campagne* (chez *Maïanne des Archers*).

Aujourd'hui, les Nivellois sont restés fidèles au mets préféré de leurs pères; mais ils le mangent chez eux, où les pâtisseries et les boulangers de la ville le font déposer, tout chaud encore, le vendredi à midi. On cite même nombre d'amateurs qui résident à Bruxelles et qui, chaque vendredi, font venir de Nivelles, par express, des tartes à *l'djotte* qu'ils dégustent deux heures après qu'elles ont quitté le four.

LES «DOUPES»

Aussitôt après la fête communale, une autre spécialité nivelloise remplace les tartes: ce sont les *doubles*, dont voici la recette: Délayer de la farine de sarrasin ⁽⁵⁾ dans de l'eau tiède, à raison d'un litre et demi d'eau par kilo de farine; mettre pour dix centimes de levure et deux œufs; battre le tout. Faire cuire sur une platine beurrée deux petits *ratons* très minces: mettre sur l'un des *ratons* de fines tranches de fromage d'Edam bien mûr ⁽⁶⁾ et le couvrir de l'autre *raton*.

Servir avec du beurre à volonté.

Les *doubles*, dont la recette explique le nom, se mangent actuellement dans deux estaminets et dans une maison particulière. Pendant de longues années, elles ont fait la gloire d'une autre *Lalie*, trépassée depuis longtemps, mais dont le souvenir et la réputation d'habileté ne sont pas près de s'éteindre à Nivelles.

La tarte à l'*djotte* (comme les *doubles*, d'ailleurs), ne plaît guère à l'étranger qui la goûte pour la première fois; mais je me hâte d'ajouter que l'on s'y fait assez vite et que les conversions ne se comptent plus.

Quant aux *Aclots*, ils raffolent, presque dès le berceau, de ces mets nivellois, qui furent plus d'une fois chantés par leurs adorateurs. Je citerai le couplet suivant d'une chanson composée par le docteur Th. Berthels, lors de l'installation du curé de Saint-Nicolas, à Nivelles, le 23 novembre 1819:

Si c'è l'saison, pour no curé,
O trou d'el tarte a l'joute;
Enn'doupe ou deux, v'là c' qu'o pu
fait ⁽⁷⁾,
C'est bein bon quand ça goutte.
Et vi bur' lura d'su s'minton,
La faridondaine, etc.

Si c'était la saison, pour notre curé
On ferait de la tarte à la belle;
Une *double* ou deux, voilà ce qu'on
peut faire,
C'est bien bon quand cela goûte.
Le vieux beurre luira sur son menton,
La faridondaine, etc.

A l'occasion d'un «festin patriotique» donné à Nivelles, en 1831, le même docteur raille «la faute des Hollandais» dans une chanson wallonne intitulée: «Les Patriotes Aclots» dont nous extrayons les couplets suivants:

Si l'rwé vein, Lalie a co
D'quoi li fai in râi fricot
Ave s'froumache et s'bouquette,
Tourlourette, etc.

Au Franc Stot o l'condûrou
Et dins l'târt' verte i flairrou
Nos ougnons, nos feuye dè bette
Tourlourette, etc.

Si le roi vient, Lalie a encore
De quoi lui faire un rare fricot
Avec son fromage et son sarrasin,
Tourlourette, etc.

Au Franc Etot on le conduirait
Et dans la tarte verte il flairerait
Nos oignons, nos feuilles de bette,
Tourlourette, etc.

GEORGES WILLAME.

Extrait de «Wallonia», 1893, n° 1.

Notes

(1) *Aclots*, surnom des Nivellois.

(2) Fromage blanc pressé et salé.

(3) Celle-ci commence le dimanche qui suit la Saint-Michel (29 septembre).

(4) Wall: au Franc Stot.

(5) Wall: farine dâ bouquette.

(6) A défaut d'un fromage spécial devenu presque introuvable.

(7) Comme aujourd'hui, on faisait donc les *doubles* en hiver.

Bibliographie

ANDERLECHTENSIA

Bulletin trimestriel du Cercle d'Archéologie, Folklore et Histoire d'Anderlecht, mars 1983, n° 27.

- L'Ecole Vétérinaire de Cureghem, par L. LASSOIE.
- Un document de 1513 sur la pêche dans la Senne et ses affluents, par D. BOCKSTAEL.
- L'Archéologie artisanale à Anderlecht - Ferronnerie, par F. BOU-CHAT.
- Un plan de Bruxelles vers 1840, par J. PERICHON.

CRÉDIT COMMUNAL DE BELGIQUE

Bulletin trimestriel, avril 1983, n° 144.

- Le territoire neutre de Moresnet (1816-1919), par L. MALVOZ.
- Une source historique trop peu connue : les exposés sur la situation administrative des provinces, par D. GHERET.
- La fiscalité provinciale et le Fonds des Provinces, par L. MALVOZ.
- La vie culturelle dans nos provinces au XVIII^e siècle, la Flandre Occidentale, par Y. VANDEN BERGHE, J. SMEYERS et A. VAN DEN ABEELE.

HAINAUT TOURISME

Périodique bimestriel, mars 1983, n° 217.

- Alphonse Darville, par Jean-Pol DEMACQ.
- La vie et l'œuvre d'Alex-Louis Martin, par Annick VAN DE PONT-SELE, Mireille JOLY et Paul SELVAIS.
- Deux musées borains : Elouges et Colfontaine, par Joseph DELMELLE.
- Propos sur un point historique remarquable, mais peu connu : Les Croy et leur domaine de l'Hermitage, en la forêt de Bonsecours, par Luc BODART.

- Aux marches du Hainaut... une halte à Deux-Acres, par Gilbert SMET.
- Le village de Chapelle-à-Oie, par Louis SAROT.

L'INTERMÉDIAIRE DES GÉNÉALOGISTES - DE MIDDELAAR TUSSEN DE GENEALOGISCHE NAVORSERS

Revue trimestrielle, mars-avril 1983, n° 224.

- Charles van Renynghe, créateur des « Tablettes des Flandres », par Baron BONAERT.
- D'une famille liégeoise de Sart, par Jean le Pas de SECHEVAL.
- Les Heckebaert devenus Neckebaert et leurs alliés à Ypres (1456-1700), par Baron BONAERT.
- Contribution à l'étude du patronyme Mertens originaire de Rossem-Wolvertem (suite), par A. MEVIS et J. MERTENS.
- De Belgis Illustribus. Les quartiers d'ascendance de Louis Plé-rard (1886-1951), par Guy WALTEINER.
- La généalogie et l'héraldique au service de l'histoire de l'Art, schilderijen uit het koninklijke museum voor schone kunsten te Antwerpen, die geïdentificeerde personen voorstellen (19 en 20ste eeuwen), par Denise LELARGE.

LE PARCHEMIN

Bulletin bimestriel, janv.-févr. 1983, n° 223.

- La vie et la descendance du général Jacquinet, par Jean-François HOUTART.

RIF TOUT DJU

Bulletin mensuel, 1^{er} avril 1983, n° 263.

- La procession et la fête à Nivelles (XIV-XVIII^e siècles), reflets d'une société postmédiévale: un ouvrage d'Emmanuel Collet, par Edme PENING.
- Le restaurant « La Meunerie » à Houtain-le-Val.
- Quand la licorne retrouve le chameau, reportage André DELES-TIENNE.

- Le cercle d'échange et de réflexion, par Jean DETOURNAY.
- Un but de promenade, création de deux étangs à Orival, par Willy ROCHER.
- Une belle promenade de Ronquières à Arquennes par l'ancien canal Charleroi-Bruxelles, par Thierry DEWITTE.
- Rencontré une céramiste à Glabais, par Auguste GILLARD.
- Rivages de l'absence, recueil de poèmes d'Elie Willaime, par Joseph DELMELLE.

mai 1983, n° 264.

- Académie de musique de Nivelles: une révolution?, par Ray-mond FINET.
- Rencontré... Christian Decoquibus, par Jacques DAVOINE.
- Jacques Lagache, un jeune inventeur nivellois à l'honneur.
- Histoire et folklore, les abbesses nivelloises et l'abbaye de la Ramée à Jauchelette, par HAKELOT.
- Escapades pédestres nivelloises, de Monstreux à Monstreux par Bornival, par Willy ROCHER.
- Un enfant de Feluy: Philippe Parmentier, sculpteur, par Alain GRAUX.
- Feu le vélodrome de Genappe, par Auguste GILLARD.

SOIGNES

Revue trimestrielle de la Ligue des Amis de la Forêt de Soignes, 1983, n° 1.

- Rouge-Cloître, hier, aujourd'hui et demain, vie ou mort d'un site.
- Conservation de la nature, par X. LEJEUNE.
- Communes périphériques de la Forêt de Soignes. VII. Overys-sche et le Val de l'Yssche, par Paul COSYN.
- La haie, un milieu à protéger, par Dr J. STENUIT.

UCCLENSIA

Bulletin bimestriel, mars 1983.

- Het dagelijks leven onder het frans bewind, door R. VAN NEROM.

- Projets urbanistiques pour notre région, il y a 50 ans, par M. MAZIER.
- Une chasuble aux armes des Van der Noot, par J. LORTHIOIS.
- A propos des anciens moulins ucclois, par J.M. PIERRARD.
- Quelques actes peu connus sur Uccle (suite), par H. de PIN-CHART de LIROUX.

LA VIE LIÉGOISE

Périodique mensuel, mars, avril, mai 1982, n°s 3, 4, 5.

- Promenade évocatrice à Chênée.
- Une vie liégeoise à la taverne : Jean Servais, par Guy DELHASSE.

WAVRIENSIA

Revue bimestrielle, 1983, Tome XXXII, n° 2.

- Overijse, Rosières-Saint-André, contribution à l'histoire des mentalités sous l'ancien régime. Le cas du notaire Crabeels (1743-1812), par J.J.C.A. CRABEELS - 1780.
- L'archéologie de la Haute-Dyle. La problématique, par Georges RAEPSAET.